

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE



COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Gasser, Président d'âge

Séance du mardi 27 janvier 1948

La séance est ouverte à 16 heures 10

Présents : MM. AGUESSE, BRIZARD, Mme BROSSOLETTE, MM. CHARLES-CROS, COLONNA, DELMAS, Mme DUMONT, MM. GASSER, GATUING, GILSON, Salomon GRUMBACH, HELIEU, JACQUES-DESTREE, JULLIEN, LEONETTI, NICOD, OTT, PAUL-BONCOUR, PETIT, Ernest PEZET, SEROT, WILLARD, ZYROMSKI.

Absents : MM. BENDJELLOUL, BERLIOZ, BUARD, CARCASSONNE, Mme PATENOTRE, MM. PINTON, PRIMET.

Ordre du Jour

- Constitution du bureau de la Commission

.../

- 2 -

- Compte-rendu -

M. GASSER, président d'âge, demande quelles sont les candidatures aux différents postes du bureau.

M. SEROT propose de mettre aux voix la reconduction pure et simple de l'ancien bureau.

M. AGUESSE déclare qu'il retire sa candidature au poste de premier secrétaire ; il propose celle de M. Ott à sa place.

En conséquence, le bureau de la Commission est composé comme suit :

Président : M. Salomon Grumbach;
 Vice-Présidents : MM. Buard et Ernest Pezet;
 Secrétaires : MM. Ott et Colonna.

M. Salomon GRUMBACH, après avoir remplacé M. GASSER, au fauteuil du président, remercie les membres de la Commission, au nom de tout le bureau pour la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner. Il rappelle que, depuis la séparation du Parlement, il s'est produit, sur le plan de la politique internationale, une série d'évènements importants tels que les discussions relatives à l'application du plan Marshall, le discours de M. Bevin, les négociations autour de l'Union douanière franco-italienne, enfin les récentes décisions du Gouvernement français en matière monétaire qui ont suscité des réactions, tant à Londres que de la part du Fonds monétaire international. Une question se pose à ce sujet : la France a-t-elle violé des engagements internationaux ? Le Président déclare avoir pris contact avec M. Bidault et lui avoir demandé de venir donner quelques explications à la Commission. Il y a eu ce matin à l'Assemblée Nationale une réunion commune des Commissions des finances et des affaires étrangères pour entendre MM. René Mayer et Georges Bidault sur les mesures monétaires gouvernementales et leurs répercussions internationales. Le Conseil de la République pourrait faire de même, dans la matinée de jeudi prochain par exemple.

- 3 -

A une remarque de M. Ott suggérant que cette réunion commune ait lieu le vendredi matin au lieu de jeudi, le Président répond que, suivant les prévisions, le Conseil de la République doit entamer le débat sur la question le jeudi après-midi et que les Commissions doivent être saisies avant le débat public.

aucunes de l'année passée

(au cours de l'année passée,

LE PRÉSIDENT rappelle, à ce propos, les nombreuses mais vaines démarches, qu'il fit ~~à~~ auprès du bureau de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale pour qu'aient lieu des réunions communes des commissions des deux assemblées ; les réunions, faites uniquement à titre d'information, sans qu'aucune discussion ou décision intervienne, auraient eu le grand avantage de ~~nationaliser~~ le travail, en évitant aux Ministres de donner plusieurs fois les mêmes explications et en permettant aux deux Commissions de bénéficier de la même source d'information ; les deux commissions se seraient ensuite séparées pour délibérer. Le Président se déclare prêt à faire un nouvel effort dans ce sens et, pour donner plus de poids à sa démarche, il demande à la Commission de donner son avis à ce sujet.

La Commission se prononce à l'unanimité, les membres communistes s'étant abstenus, en faveur de la proposition de son président.

La séance est levée à 16 heures 25.

Le Président,

Wimille

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon GRUMBACH, président-----
Séance du samedi 31 janvier 1948-----
La séance est ouverte à 10 heures 15

Présents : M. AGUESSE, Mme BROSSOLETTE, MM. CHARLES-CROS, COLONNA, Général DELMAS, GASSER, GATUING, Salomon GRUMBACH, JACQUES-DESTREE, JULLIEN, LEONETTI, NICOD, PAUL-BONCOUR, Général PETIT, Robert SEROT, Marcel WILLARD, ZYROMSKI.

Excusé : Mme PATENOTRE, M. FEZET.

Absents : MM. BENDJELLOUL, BERLIOZ, BRIZARD, BUARD, CARCASSONNE, Mlle Yvonne DUMONT, MM. GILSON, HELLEU, OTT, PINTON, PRIMET.

ORDRE DU JOUR

- Auditon de M. René MAYER, Ministre des Finances, et de M. Georges BIDAULT, Ministre des Affaires Etrangères, sur le projet de loi portant modification à la réglementation des changes.

.../...

- 2 -

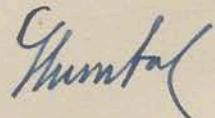
COMPTE-RENDU

Voir en annexe du procès-verbal de la Commission des Finances le compte-rendu sténographique de l'audition de M. René MAYER et M. Georges BIDAULT.

.....

La séance est levée à midi quarante.

Le Président,



ML.

363

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon GRUMBACH, Président

Séance du mercredi 4 février 1948

La séance est ouverte à 14 heures 45.-

Présents : MM. AGUESSE, BRIZARD, Mme BROSSOLETTE, MM. CARRASCO, CHARLES-CROS, COLONNA, Le Général DELMAS, GASSER, GATUING, GILSON, Salomon GRUMBACH, HÉLLEU, JULLIEN, NICOD, OTT, PAUL-BONCOUR le Général PETIT, Ernest PEZET, PINTON; SEROT, ZYROMSKI.

Excusés : MM. JACQUES-DESTREE, LEONETTI, Mme PATENOTRE, M. WILLARD.

Absents : MM. BENDJELLOUL, BERLIOZ, BUARD, Mme DUMONT, M. PRIMET

Ordre du Jour

-
- Organisation judiciaire en Sarre (projet de loi n° 3118, A.N.) : audition de M. Michel Debré, secrétaire général aux affaires Allemandes.
 - Négociations internationales en cours: exposé du Président.
-

- Compte-rendu -

M. GRUMBACH, Président, ouvre la séance et passe la parole à M. Michel Debré qui a bien voulu venir devant la Commission pour lui exposer l'économie de la Convention conclue entre le Gouvernement français et le Gouvernement sarrois le 3 janvier 1948 et relative à l'organisation judiciaire en Sarre. Cette convention a fait l'objet d'un projet de loi (n° 3118, A.N.) sur lequel l'Assemblée Nationale n'a pas encore statué ; il n'est donc question, pour le moment, que d'un examen officieux de la part du Conseil de la République.

M. DEBRE va faire connaître les conditions dans lesquelles cette convention a été signée et les conséquences qu'elle doit avoir.

M. DEBRE déclare qu'actuellement et depuis le 1er janvier 1948, la Sarre ne relève plus de la compétence des Affaires Allemandes, mais de celle des Affaires étrangères et que, par conséquent, c'est parce qu'il a été personnellement chargé d'étudier et de préparer le rattachement économique de la Sarre à la France qu'il prend, aujourd'hui, la parole.

Il est nécessaire, pour comprendre l'économie du projet, de connaître, d'une part, les dispositions de la constitution de la Sarre et, d'autre part, des décisions du Gouvernement français relatives au rattachement monétaire et économique de la Sarre à la France. Le statut de la Sarre pose le principe de l'autonomie administrative, politique et juridique du territoire ; mais aussi, l'unité monétaire et l'unité douanière de ce pays avec la France ont été reconnues nécessaires ; les règles économiques, notamment en matière de prix et salaires, qui sont appliquées en France, doivent l'être également en Sarre.

Le fait que l'ensemble de la législation économique française soit applicable en Sarre a pour conséquence la présence dans ce pays d'un Haut Commissaire français chargé de l'exécution de ces mesures.

Ne sont automatiquement applicables en Sarre que les décisions françaises en matière monétaire et commerciale ; les mesures économiques plus générales prises par le Gouvernement français peuvent être étendues à la Sarre par arrêté du représentant de la République. Le Haut-Commissaire ratifie également les mesures prises par le Gouvernement sarrois. Le but est d'arriver à une identité de législation et de réglementation en matière économique, commerciale et financière pour les deux pays.

- 3 -

Pour ce faire, la question de l'organisation judiciaire devait être résolue; un double problème se posait : assurer l'unité de la jurisprudence en matière économique et financière et donner aux fonctionnaires français les garanties de juridiction qu'ils auraient eues avec la législation française, mais que la Sarre ne connaît pas. Jusqu'à présent, ces questions relevaient des tribunaux militaires mais cette solution n'était plus possible à partir du moment où le Gouvernement français a reconnu la Constitution sarroise.

Trois systèmes furent envisagés : les deux premiers n'ont pas été retenus car ils risquaient de porter atteinte à l'autonomie de la Sarre; le premier aurait consisté à créer, à côté des tribunaux sarrois de première instance, des juridictions composées de magistrats français. Le deuxième système, qui aurait comporté l'institution d'une juridiction française de cassation pour l'ensemble des décisions des tribunaux sarrois, s'il permettait de réaliser l'unité de jurisprudence, sacrifiait les garanties des fonctionnaires français qui comparaissaient toujours en première instance et en appel devant des magistrats sarrois; de plus, il semblait difficile de "coiffer" tous les tribunaux sarrois d'une juridiction supérieure française. Le système finalement adopté a recueilli l'adhésion du Gouvernement sarrois. On ne touche pas aux tribunaux de première instance toujours composés de magistrats sarrois, compétents pour juger aussi bien les Français que les Sarrois; mais, au deuxième degré, est créée, à Sarrebruck, au sein de la Cour d'appel, sarroise, une Chambre mixte franco-sarroise qui est compétente dans les affaires économiques et financières dans tous les cas où est impliqué un fonctionnaire français. Les arrêts de la chambre d'appel sarroise sont définitifs; au contraire, ceux de la Chambre franco-sarroise sont susceptibles de pourvoi devant la Cour de Cassation française. L'observation des règles de compétence est assurée par un procureur général français institué à côté du procureur général sarrois. On ne change donc absolument rien à l'organisation des juridictions sarroises.

En outre, a été décidée la création d'un tribunal administratif avec recours au Conseil d'Etat; l'ouverture d'un recours direct au Conseil d'Etat est permise aux sarrois pour les réclamations qu'ils pourraient avoir à formuler à l'encontre de l'Administration française.

Il restait à envisager les mesures pour étendre, à ces juridictions, certaines règles de la procédure française (en matière de sursis et d'instruction), inconnues dans la législation sarroise. La convention décide que les dispositions

.../...

- 4 -

de cette procédure, favorables à l'inculpé, seront appliquées aux Français et, le cas échéant, aux Sarrois.

Pour réaliser cette réforme, fallait-il une ordonnance du Général commandant en Chef ? Le Gouvernement français a préféré adopter la formule de la convention conclue entre lui et le Gouvernement sarrois. Ce dernier l'a accepté à l'unanimité moins trois voix. En France, une loi était nécessaire pour autoriser le Président de la République à ratifier la Convention et pour mettre à la disposition du Ministère des Affaires étrangères les magistrats nécessaires pour occuper les postes créés.

M. LE PRESIDENT remercie M. Debré des précisions et éclaircissements qu'il a bien voulu donner à la Commission et demande si certains commissaires désirent lui poser des questions.

M. PAUL-BONCOUR demande à M. Debré de quelles garanties et de quelles règles de procédure existant en droit français il a voulu parler ?

M. DEBRE répond qu'il s'agit notamment des règles prévues par la loi de 1897 en matière d'instruction, qui n'existent pas en droit sarrois.

M. LE PRESIDENT déclare que la Convention a été conclue et le projet élaboré en fonction du rattachement économique et de l'union douanière de la Sarre avec la France. Or, faute d'une décision internationale à ce sujet, ni le rattachement, ni l'union douanière ne sont des faits accomplis. Le Président ne veut pas condamner ce qui a été fait, mais il craint que les termes employés soulèvent des critiques et suscitent des réactions, en particulier de la part de certains de nos alliés.

Il désire appeler l'attention de M. Debré sur un article paru dans un journal de Metz, non signé, mais qui émane, croit-il, d'un conseiller de la République; cet article déclare : "Nous ne nions pas la nécessité d'établir une Chambre d'appel franco-sarroise, mais pourquoi le siège de celle-ci ne serait-il pas à Metz ?" Une telle idée est-elle compatible avec l'autonomie de la Sarre et ne soulèverait-elle pas des difficultés internationales ?

M. DEBRE répond que c'est une idée qui a été écartée, car le principe qui domine la convention est qu'on laisse en place les juridictions sarroises en créant seulement à côté d'elles une chambre d'appel franco-sarroise. Or, si l'appel était rendu en dehors du territoire sarrois, cela constituerait une entorse à la logique du système

.../...

- 5 -

et une soumission, à la justice française, de la justice sarroise.

M. LE PRESIDENT dit que cette conception est, en effet, conforme à la position internationale du Gouvernement français vis-à-vis de la Sarre.

M. ZYROMSKI déclare que ses collègues et lui considèrent ces mesures comme tout à fait incompatibles avec la notion de l'autonomie; il n'est pas opposé au rattachement économique de la Sarre, bien qu'il pense que ce rattachement ait été accepté par les anglo-saxons parce que nous avons renoncé à une plus forte attribution du charbon de la Ruhr dont le coke était préférable pour notre industrie; mais il n'est pas possible au parti de M. Zyromski d'approuver tout ce qui est fait par le Gouvernement français dans le but inavoué d'annexer la Sarre. Ce n'est pas le remplacement du gouverneur militaire par un haut commissaire dont les pouvoirs sont en fait les mêmes, qui le rendra dupe de la politique suivie dans la Sarre.

Le Gouvernement français mène là une politique dangereuse.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il n'est pas dans les habitudes d'une commission de discuter en présence d'un Ministre, et, à plus forte raison, d'un haut fonctionnaire. Il veut, néanmoins, répondre à M. Zyromski : le rattachement économique de la Sarre impliquait forcément que la présence française subsistât dans ce pays et le haut commissaire a moins de pouvoir que le gouverneur militaire. Le Président ne croit pas que la France veuille annexer d'une façon ou d'une autre la Sarre. Pour le moment, il n'est d'ailleurs question que d'un projet précis relatif à l'organisation judiciaire en Sarre.

M. BRIZARD demande à M. Debré de donner des précisions sur les répercussions de la réforme monétaire en Sarre.

M. SEROT remercie M. Debré d'avoir répondu aussi nettement à la question du siège de la Chambre d'appel franco-sarroise. Il voudrait savoir quelle sera la situation des magistrats français vis-à-vis des magistrats sarrois et si, en fait, on n'aboutira pas à des difficultés et à des conflits entre eux.

M. DEBRE répond que la question est résolue ~~■■■~~

.../...

- 6 -

en partie dans l'article 4 de la Convention; les magistrats français n'auront aucun magistrat sarrois, au-dessus d'eux; le procureur général français sera l'égal du procureur général sarrois.

Les magistrats français relèveront de la haute autorité du Ministère des Affaires étrangères. La question la plus délicate a été celle du Parquet; on avait pensé à supprimer purement et simplement le procureur général sarrois, mais cela était contraire à l'esprit du projet. Le procureur général français a simplement un droit de regard sur la compétence de son collègue.

Quant à la question de la répercussion en Sarre, de l'introduction du franc, il y a eu hausse des prix dans ce pays mais, avec leurs francs, les sarrois purent s'approvisionner à haut prix alors qu'avec leurs marks bas, ils ne pouvaient rien acheter. Une grosse quantité de marchandises de qualité médiocre a afflué en Sarre. Dans l'ensemble, on a beaucoup acheté. Le relèvement des salaires qui étaient très bas et qui ont été ramenés au niveau des salaires français, risque de mettre certaines entreprises en grande difficulté, mais, pour les particuliers, les conséquences furent favorables.

M. CARCASSONNE fait remarquer que si les garanties en matière d'instruction ne sont données que devant la Chambre d'appel mixte, elles seront sans intérêt car l'instruction n'a lieu pratiquement qu'en première instance.

M. DEBRE répond que la garantie sera étendue également aux instances devant les juridictions du premier degré.

Départ de M. Debré à 15 heures 45.

Le Président demande si la Commission entend, dès maintenant, désigner un rapporteur officieux du projet de loi.

La Commission décide d'attendre le vote de l'Assemblée et la transmission officielle du projet au Conseil de la République.

• •

.../...

- 7 -

Passant au deuxième point de l'ordre du jour, le Président déclare qu'une très importante négociation va se dérouler le 19 février prochain à Londres entre les trois alliés occidentaux, au sujet du problème allemand. Une des questions, qui pourrait se poser pour la France, est celle du rattachement de sa zone d'occupation à la bizonne anglo-saxonne; il est à noter, toutefois, qu'aucune nouvelle demande ne nous a été faite à ce sujet; le Gouvernement français espère toujours que les ponts ne sont pas rompus avec l'U.R.S.S. et que le Règlement définitif de la question de l'Allemagne sera établi par les quatre puissances intéressées; mais si ce règlement ne peut intervenir, des décisions devront être prises pour organiser la vie économique et administrative de l'Allemagne, occidentale. Le Conseil de contrôle interallié de Berlin existe, d'ailleurs, toujours et examine, actuellement la question de la réforme monétaire en Allemagne. La crise du ravitaillement est devenue tragique au cours des dernières semaines; dans l'Allemagne occidentale les attributions de produits alimentaires sont loin d'assurer une quantité de calories suffisantes (800 calories au lieu de 15 à 1800 prévues).

Les anglo-saxons font un gros effort pour remédier à cette situation, mais cela ne suffit pas et des grèves éclatent pour protester contre cet état de chose. Il règne une sorte de chaos dû au fait initial de la division de l'Allemagne en quatre zones d'occupation sans rapport les unes avec les autres; même entre l'Angleterre et l'Amérique, l'accord pour tenter de résoudre cette crise de ravitaillement est très difficile à obtenir. La coupure de l'Allemagne orientale et de l'Allemagne occidentale rend le problème insoluble, à moins d'importations de plus en plus élevées.

Les mineurs de la Ruhr ont fait, pour la production du charbon, un effort considérable mais celui-ci se ralentit dès que le ravitaillement n'est plus suffisant. C'est pour ces raisons que les généraux Clay et Robertson ont pris, pas toujours en plein accord avec leur gouvernement respectif (notamment en ce qui concerne le Général Clay), un certain nombre de mesures de réorganisation.

Ce sont ces mesures qui ont fait l'objet d'un memorandum de la part du Gouvernement français, remis par celui-ci aux gouvernements de Washington et de Londres. La France craint que ces réformes n'aboutissent à un excès de centralisme en Allemagne; le Conseil économique agrandi, dit le memorandum, risque de former l'embryon d'un nouveau Reichstag.

.../...

/étaient

Nous sommes, au contraire, partisans d'un fédéralisme plus étendu avec une augmentation des pouvoirs des "Lander". La Conférence qui doit se tenir le 19 février aura à étudier l'ensemble de ces questions. Les réactions soulevées par le memorandum français dans le monde anglo-américain n'ont pas été très positives. Les Allemands ont finalement accepté les accords anglo-américains bien que presque tous les partis allemands craignent que cette organisation favorise la coupure définitive de l'Allemagne en deux, ce qu'ils redoutent par dessus tout. Certains chefs de parti politique ont pris nettement position à ce sujet : les communistes sont contre; les sociaux démocrates font de sérieuses réserves; les démocrates chrétiens pensent que ces mesures imposées par la situation actuelle qui, en aucun cas, ne pouvait subsister. La France se trouve dans une position difficile; sa petite zone, dont la base économique n'est pas en équilibre, ne peut, à la longue, rester isolée.

LE PRESIDENT espère que le Gouvernement français, bien qu'il continue, en ce qui concerne la structure future de l'Allemagne, à soutenir une thèse fédéraliste, malgré l'opinion contraire des deux autres alliés (des trois autres si l'U.R.S.S. participait aux négociations), adoptera finalement une position telle que l'accord deviendra possible.

A La Havane, la Conférence internationale, réunie depuis plusieurs mois déjà, travaille toujours à l'élaboration d'une Charte internationale du Commerce sur la base des accords de Genève. Cinquante-quatre Etats y participent, dont certains n'ont pas un très grand développement économique, alors que l'avant-projet de Genève n'avait été élaboré que par les représentants de vingt-trois Etats; c'est ce qui explique que les délais prévus pour terminer les négociations n'ont pas été respectés. Un sujet supplémentaire de difficulté est né tout récemment encore : les U.S.A. ont demandé que les accords de Genève soient étendus à toutes les zones de l'Allemagne; les représentants français et anglais se sont opposés à cette clause dont l'adoption aurait eu pour résultat le départ immédiat de plusieurs délégations.

D'autres négociations se déroulent actuellement entre la France et l'Italie en vue d'une union douanière. Mais c'est encore des relations entre Washington et Moscou que tout dépendra finalement. Certains faits récents

.../...

ont pu faire croire que se dessinaient de nouvelles orientations favorables à un adoucissement de la tension entre ces deux pays. Les déclarations de M. Dimitrov, président du Conseil bulgare, précisant qu'il n'était pas question d'entente balkanique dirigée contre l'occident, déclarations qui avaient été précédées par des articles sensationnels publiés ~~par~~ la presse officielle de Moscou et se prononçant nettement contre toute idée d'une Fédération Balkanique, sont à retenir à ce sujet.

Certaines négociations entre les gouvernements polonais et américain permettent aussi d'espérer que des efforts tendant à renouer la collaboration entre les U.S.A. et l'U.R.S.S. se poursuivent.

Quant aux relations entre la France et l'Espagne, il est sûr, que le Gouvernement français est depuis plusieurs mois en pourparlers avec le Gouvernement de Franco pour remédier aux conséquences de la fermeture de la frontière entre les deux pays ; la thèse française est que si, dès le début, nous avons été à la pointe de la lutte contre Franco, cela nous a coûté excessivement cher et que les autres Etats (U.S.A., Angleterre, certains prétendent même l'U.R.S.S.) ont développé des relations avec l'Espagne et que, par conséquent, prolonger l'état de fait existant nous rendrait dupes d'une politique sans grand effet pratique et qui nous porte un préjudice considérable.

Aussi, peut-on s'attendre, dans le courant du mois de février à une conclusion de ces pourparlers en vue de la réouverture des frontières.

Les négociations engagées par le Gouvernement français avec la Tchécoslovaquie et la Pologne ont pris provisoirement fin : ces deux grands pays, qui font de gros efforts pour leur reconstruction, vivent dans l'atmosphère de la Russie soviétique, ce qui est absolument normal. La France ayant demandé que l'automatisme de l'assistance mutuelle, que la Pologne et la Tchécoslovaquie désiraient voir inscrit dans le pacte éventuel, soit remplacé par une consultation des quatre grands et cette demande ayant été repoussée, on a cessé d'un commun accord les pourparlers.

En Asie, la France aura son mot à dire dans la conclusion du Traité de Paix avec le Japon ; mais la date de cette conclusion est encore bien imprécise. En résumé, on peut constater que partout, aussi bien en ce qui concerne l'Allemagne et les Pays Balkaniques

- 10 -

que la Tchécoslovaquie et l'Italie où des élections doivent avoir lieu en avril prochain, il règne la même incertitude dans l'avenir. Si quelques éléments peuvent être considérés comme rassurants, beaucoup restent profondément alarmants.

M. ZYROMSKI déclare que le tour d'horizon très complet et très objectif que le Président vient de faire lui permet de dire que, quelles que soient les opinions que chacun a sur ces questions, tout le monde doit regretter et protester contre le fait que le Gouvernement décide de la politique étrangère sans aucun contrôle du Parlement. Le pacte franco-britannique, conclu à Dunkerque le 4 mars 1947, n'a même pas encore été soumis au Parlement et l'alliance franco-britannique, dont on a beaucoup parlé depuis quelque temps, n'a fait l'objet d'aucune discussion devant lui. Il est très regrettable qu'en notre politique, vis-à-vis de l'Espagne puisse être modifiée sans consultation des Assemblées.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les commissions parlementaires et lui-même ont maintes fois protesté contre cette absence de contrôle. Il est, en effet, regrettable de constater que, de tous les parlements des grandes démocraties dans le monde, c'est le parlement français qui est le plus dépourvu de toute action en matière de politique étrangère. Mais ce n'est pas la commission qui est responsable de cet état de chose, ce sont le gouvernement et les assemblées. Toute la méthode est mauvaise et nous consacrerons une prochaine séance à examiner cette question.

Tant en ce qui concerne l'alliance franco-britannique et le pacte de Dunkerque que la politique française vis-à-vis de l'Espagne, le Président pense aussi que le Gouvernement eût mieux fait de venir s'en entretenir d'abord avec les commissions parlementaires compétentes.

M. ZYROMSKI ajoute que pour la deuxième question, cette absence de contrôle est d'autant plus inconcevable qu'il s'agit d'une véritable volte-face.

M. NICOD s'associe à l'hommage rendu par M. Zyromski à l'objectivité de l'exposé du Président. Mais, sans doute, par suite d'un oubli, il n'a pas parlé du problème grec. Nous voyons les Etats-Unis chercher à faire de la Méditerranée une mer américaine et envoyer des forces militaires en Italie et en Grèce, ce qui constitue une grave menace pour la paix.

- 11 -

M. LE PRESIDENT répond qu'il s'était proposé de parler des négociations internationales auxquelles participe la France et qu'au sujet de la Grèce aucune négociation ne se déroule.

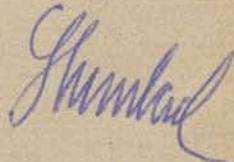
Tout ce qui se passe en Méditerranée n'est, du reste, qu'une conséquence de la tension entre l'U.R.S.S. et les U.S.A. Ni le Gouvernement Sophoulis, Tsaldaris, ni le Gouvernement Markos, ne peuvent être considérés, à son avis, comme représentatifs du peuple grec. Certes, la situation en Grèce constitue un des points névralgiques de l'Europe en ce qui concerne la paix. Le rôle de la France dans cette question est minime. Il n'y a pas lieu de faire des éloges tant pour les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections du Gouvernement Tsaldaris que pour celles qui ont présidé à la Constitution du Gouvernement Markos.

M. NICOD déclare qu'il note que le Président met les deux gouvernements sur le même plan ; à son avis, il n'y a pas eu d'intervention étrangère à l'origine du Gouvernement Markos qui est démocratique ; son propre ministre des Affaires étrangères n'est pas communiste.

LE PRESIDENT répond que, sans mettre les deux Gouvernements sur le même plan, il conteste à l'un et à l'autre le caractère démocratique : la question n'étant cependant pas inscrite à l'ordre du jour de cette séance, il ne croyait pas devoir poursuivre cette discussion.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le Président,



ML.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

314

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon Grumbach, Président

Séance du mercredi 11 février 1948

La séance est ouverte à 14 heures 50

Présents : M. BRIZARD, Mme BROSSOLETTE, MM. BUARD, CARGASSONNE, CHARLES-CROS, COLONNA le Général DÉLMAS, Mme DUMONT, MM. GATUING, Salomon GRUMBACH, JACQUES DESTREE, JULLIEN, NICOD, OTT, Mme PATENOTRE, MM. le Général PETIT, Ernest PEZET, PINTON, PRIMET WILLARD, ZYROMSKI.

Excusés : MM. LEONETTI, PAUL-BONCOUR.

Absents : MM. AGUESSE, BENDJELLOUL, BERLIOZ, GASSER, HELLEU, SEROT.

Ordre du Jour

- La réouverture de la frontière franco-espagnole.

.../

- 2 -

- Compte-rendu -

M. LE PRESIDENT déclare que la question de la réouverture de la frontière franco-espagnole qu'il a mis à l'ordre du jour de la séance, est du plus haut intérêt tant du point de vue politique que moral ; c'est un sujet douloureux et la responsabilité du parlement est directement engagée, car c'est à la suite d'une résolution votée par la 1^{re} Assemblée Nationale/constituante et sa commission des affaires étrangères que le Gouvernement avait décidé de fermer, le 1er mars 1946, la frontière franco-espagnole.

Si l'on avait dit, au moment de la Libération que le régime de Franco aurait subsisté ~~avec~~ la disparition de Hitler et de Mussolini qui furent à l'origine de son institution, on aurait répondu : "impossible".

LE PRESIDENT rappelle que la Commission des affaires étrangères, qu'il avait alors l'honneur de présider, avait pris ses responsabilités en pleine connaissance des risques encourus, parce que notre Pays n'avait pu oublier et l'origine du régime de Franco, et l'attitude de son Gouvernement vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie, pendant la guerre ; mais, ce qu'elle ne savait pas, c'est que la France se mettait en flèche et ne serait pas suivie par ses Alliés. C'est le 17 janvier 1946 qu'a été adoptée, par l'Assemblée Nationale Constituante, une motion, dont le premier paragraphe a été voté à l'unanimité, qui déclarait : "l'Assemblée Nationale Constituante, félicite le Gouvernement français de l'initiative qu'il a prise en proposant aux gouvernements de Grande Bretagne et des U.S.A. de rompre les relations diplomatiques avec le Gouvernement de Franco.

" Elle l'invite à préparer sa propre rupture avec ce Gouvernement ; à assurer le droit d'asile aux républicains espagnols exilés, et, en particulier, aux dirigeants politiques anti-franquistes qui lui en feraient la demande et à entrer en contact avec ceux-ci".

Le Gouvernement français a, d'ailleurs, fait droit à ce dernier voeu, en informant tout de suite le Gouvernement républicain espagnol qu'il pourrait venir en France et qu'il mettrait un immeuble à sa disposition. En même temps, les conséquences économiques et commerciales de la fer-

- 3 -

meture commençaient à se faire sentir. La cessation totale du commerce avec l'Espagne fut ressentie comme une catastrophe par les quelques 20 à 30.000 Français s'occupant d'affaires commerciales avec ce pays.

LE PRESIDENT rappelle qu'en juin 1947, le Général JUIN avait demandé au quai d'Orsay de permettre le transit des voyageurs à travers l'Espagne ; une proposition de résolution, déposée par M. Jullien, devant le Conseil de la République, tendait au même but ; la Commission l'avait repoussée presque à l'unanimité. Depuis, des éléments se sont mis en marche, des deux côtés des Pyrénées pour tenter, avec prudence, de renouer des négociations ; il y eut d'abord prises de contact, puis conversations et enfin véritables négociations qui ont abouti à la décision que l'on vient d'apprendre relative à la réouverture de la frontière.

On pourrait croire que tout est oublié : les déclarations de M. Wiston Churchill et de certaines personnalités américaines s'élevant contre le maintien du régime de Franco, la motion votée presque à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en 1946 préconisant la rupture avec Franco. C'est une question à propos de laquelle on aurait pu saisir l'occasion d'affirmer la continuité des principes qui avaient présidé à la lutte contre l'Hitlérisme et le régime fasciste et abouti à la victoire.

Au contraire, les Américains et les Anglais ont continué leurs relations commerciales avec l'Espagne, en les élargissant même, bien souvent aux dépens des intérêts français. La population de l'Espagne est passée depuis 1930, de 23 à 30 millions d'habitants, malgré la guerre civile ; son importance économique a augmenté dans de fortes proportions. On a dû constater que l'Espagne n'a à peu près pas souffert de la rupture des relations avec la France, abstraction faite de la crainte qu'elle pouvait avoir que notre attitude serait suivie par celle d'autres pays. Quelques chiffres montreront que la fermeture de la frontière n'a eu aucune action restrictive sur l'importance et le volume du commerce espagnol : un accord commercial anglo-espagnol, suivi d'un accord financier conclu au début de l'année dernière, et portant sur des marchandises d'une valeur de douze milliards de francs, fut signé en 1946. En 1947, les exportations anglaises en Espagne augmentèrent de douze à quatorze pour cent ; le commerce américain a exporté dans ce pays six fois plus de matériel mécanique et trois fois plus de produits chi-

Af.Et . 11.2.48.

- 4 -

miques. Les importations de l'Espagne ont augmenté de 5% en poids et de 6% en valeur, ses exportations de 34% en poids, pour 1946.

Avant la guerre, la France livrait près de 4.000 voitures automobiles par an à l'Espagne et recevait 85% de son pyrite, dont la qualité est supérieure à celle des autres pays, notamment de l'Egypte. L'Espagne peut également fournir des agrumes (oranges), des fruits secs et des sardines. Le paiement de ces marchandises se faisait non pas en devises mais contre des phosphates dont l'Espagne a grand besoin. La réouverture de la frontière doit permettre à ces échanges de reprendre et aux entreprises françaises en Espagne, qui représentent un investissement d'environ 20 milliards de francs et qui ont subi depuis deux ans une lente asphyxie, de revivre ; la reprise du transit des marchandises espagnoles à travers la France constituera également une source importante de bénéfices pour notre pays.

LE PRESIDENT souligne que l'examen de ces chiffres ainsi que la constatation que notre attitude n'avait pas été suivie par les autres pays suffisent à expliquer les raisons qui ont incité le Gouvernement français, qui, dans la situation économique et financière actuelle de la France, doit tenir compte de toutes les réalités, à prendre la décision de réouverture de la frontière. Il déclare que, s'il n'a pas la volonté ni le courage de critiquer le Gouvernement, il n'en reste cependant pas moins vrai que l'idée démocratique vient de subir une défaite ; certains ont parlé d'une capitulation de la France ; il serait plus juste de rechercher les grandes responsabilités dans l'attitude des gouvernements américain et anglais qui ont continué à commercer avec l'Espagne et lui ont, par conséquent, assuré une position plus forte. Car il n'y a pas de doute que, pour le régime de Franco, il s'agit d'une victoire alors que l'épuration internationale a subi un échec. Les partis républicains espagnols où des divisions trop nombreuses et pénibles continuent à exister, ce qui constitue une force pour Franco, ont également leur part de responsabilité. Mais la France, qui a fait le plus grand effort pour aboutir à un résultat et qu'on voudrait montrer comme la plus coupable, a, en fait, les responsabilités les plus minimes.

LE PRESIDENT conclut en souhaitant que la mesure de réouverture de la frontière franco-espagnole ne change en rien la décision prise par la dernière Assemblée générale de l'O.N.U. de refuser l'entrée de l'Espagne au sein de l'Organisation Internationale. M. Mac Neil, principal conseiller de M. Bevin au Foreign Office vient, d'ailleurs,

- 5 -

de déclarer, il y a trois jours, qu'il n'y avait aucune raison pour qu'il en soit autrement.

M. ZYROMSKI se déclare satisfait que le Président ait pensé à mettre cette question à l'ordre du jour ; il rappelle que, la semaine passée, il s'était élevé contre le manque de contrôle parlementaire en matière de politique étrangère et contre le fait que cette politique subissait, depuis la Libération, un glissement préjudiciable tant aux intérêts matériels de la France qu'à ceux de la démocratie dans le monde. Le Parlement se trouve, maintenant, en présence d'un fait accompli et cela confirme les craintes qu'il avait toujours exprimées. Du fait de la réouverture de la frontière, le régime franquiste se trouve, qu'on le veuille ou non, considérablement renforcé et cela risque de porter atteinte à notre propre sécurité. Ainsi, aujourd'hui, comme en 1936, la faiblesse de la France et de la Grande-Bretagne ont permis à un régime fasciste de se maintenir et de se développer.

M. ZYROMSKI ajoute qu'il sait très bien qu'en 1946, la France s'était placée en flèche mais elle aurait dû continuer et renforcer son action, alors que la proposition du délégué polonais à la session suivante de l'Assemblée générale de l'O.N.U., dans ce domaine, n'a pas été nettement appuyée par la délégation française. C'est dans ce sens que la politique française aurait du être poursuivie ; on ne l'a pas fait et si les responsabilités de la Grande Bretagne et de l'Amérique sont plus grandes que les nôtres, notre politique étrangère n'en reste pas moins défectueuse. Les anglo-saxons, qui ne cessent d'affirmer de grands principes en faveur de la coopération internationale et de l'Union Européenne, ont agi avec une faiblesse impardonnable vis-à-vis de Franco et cela pourquoi ? parce que l'Espagne constitue un point stratégique dirigé contre l'U.R.S.S. la politique internationale de l'Amérique en Méditerranée ; mais il ne nous plaît pas de voir notre pays associé à cette politique internationale ; la politique traditionnelle de la France a été, au contraire, d'empêcher la formation au-delà des Pyrénées, d'un Gouvernement qui risque de porter atteinte à notre sécurité.

/dans

M. OTT déclare approuver, pour sa part, bien qu'avec regrets, la politique du Gouvernement français parce que celui-ci ne pouvait faire autrement. Nous avons joué un jeu régulier alors que d'autres nations, qui ont même profité de notre retrait pour nous éliminer des marchés commerciaux espagnols, ne l'ont pas fait. Le Gouvernement

.../

- 6 -

français a dû reconsidérer sa position, ce qui ne manque pas de se produire parfois en politique internationale (l'U.R.S.S. vis-à-vis du Gouvernement Péron). La France, dans l'état actuel de son économie, ne pouvait jouer les "Don Quichotte" de l'Humanité et a dû prendre ces mesures de réouverture de sa frontière pour tenter de reprendre ses positions économiques et commerciales, ce qui n'implique nullement, d'ailleurs, une approbation du régime de Franco, de sa part.

Ce n'est pas de gaité de cœur, mais poussés par une cruelle nécessité que nous avons dû agir ainsi. Quant à la thèse suivant laquelle l'Espagne constituerait un bastion avancé de l'Amérique contre l'U.R.S.S., elle révèle un peu de manie de la persécution.

M. PINTON déclare qu'approuver la réouverture de la frontière ne peut, en aucun cas, être considéré comme une marque de sympathie à l'égard de l'Espagne de Franco. Tout le monde a connu des fragments de la correspondance entre Serrano Sumer et Franco pendant la guerre et ne peut oublier l'attitude du Gouvernement espagnol en cette occasion. Le Gouvernement français a fait la seule chose qu'il pouvait faire ; les positions commerciales de premier ordre que la France possédait en Espagne ne devaient pas être irrémédiablement perdues. Si une erreur a été commise, c'est lorsque nous avons décidé de fermer la frontière espagnole dans les conditions où on l'a fait, ce qui est une fâcheuse survivance de la politique de la grandeur ; et si l'idée démocratique a subi un échec, c'est au moment où nous avons pris inconsidérément les mesures de fermeture.

M. JULLIEN dit que, jusqu'à présent, on a justifié la mesure de réouverture de la frontière par des raisons économiques ; en effet, la France possède de nombreux intérêts dans des affaires de chemins de fer, de barrages hydro-électriques et de mines en Espagne ; elle exportait, il y a 10 ans, un nombre considérable de véhicules automobiles dans ce pays (7.000) ; mais on pourrait aussi invoquer des raisons politiques ; la France ne doit pas se mêler de questions relatives à un Gouvernement étranger ; il y a eu, récemment, en Espagne des élections en présence d'observateurs internationaux et des élections ont donné 75% des suffrages à Franco. M. Jullien dit qu'un Espagnol avec qui il avait discuté de la question, lui avait déclaré : "la guerre civile nous a montré que, quand

/du régime

les étrangers se mêlent de nos affaires intérieures, une révolution, qui pourrait s'effectuer avec un minimum de pertes, se transforme en fleuve de sang". Par conséquent, le premier résultat de la fermeture de la frontière a été un renforcement de la cohésion et de la popularité de Franco. La France doit laisser les Espagnols régler eux-mêmes leurs affaires.

M. PEZET déclare que, si l'on examine les conditions dans lesquelles la fermeture de la frontière avait été décidée, on s'aperçoit que le but essentiel de la France était d'entraîner, derrière elle, l'Angleterre et l'Amérique. L'argumentation de M. de Chambrun était, à cette époque, qu'il fallait à tout prix fermer la frontière car ce geste nous assurerait la première place dans l'Espagne de demain. On pensait donc que Franco serait rapidement renversé et que notre autorité grandirait dans tous les pays démocratiques, pour avoir permis ce renversement par notre attitude.

Au fond nous nous sommes crus plus forts que nous ne l'étions et nous nous étions fait des illusions, car la fermeture de la frontière n'a pas ébranlé le régime de Franco, mais l'a, au contraire, renforcé.

M. PEZET ajoute que cette affaire ne le tourmente pas comme certains de ses collègues et qu'il ne prend pas la chose au tragique; les illusions que l'on avait pu se faire ont été trompées, par conséquent, nous avons modifié notre politique. Nous pensions les Américains et les Anglais aussi idéalistes que nous, alors qu'au contraire ils ont vu dans cette affaire l'occasion de faire jouer des intérêts sordides.

Répondant à M. Zyromski, M. PEZET rappelle qu'il a fait partie de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en 1946; il peut dire que la position de M. Jouhaux avait été très vigoureuse et que ses arguments pour appuyer le point de vue de la délégation polonaise avait fait impression sur l'Assemblée, mais il ne put obtenir le vote; il n'aboutit qu'à un renouvellement de la motion condamnant le régime de Franco, ce qui représentait le maximum que l'on put obtenir.

Mme DUMONT déclare que les raisons économiques et commerciales invoquées par le Gouvernement ne sont pas suffisantes pour justifier la réouverture de la frontière, car il ne peut être, en aucun cas, favorable aux intérêts de la France de renforcer le régime de Franco.

- 8 -

M. Jullien a dit que la fermeture de la frontière avait rassemblé les Espagnols autour de Franco, ce qui est contraire aux conclusions d'une Commission de juristes internationaux qui s'est rendue en Espagne et qui a précisé, au contraire, qu'il fallait maintenir la fermeture de notre frontière, car cela pouvait avoir une influence sur le renversement du régime de Franco. On ne peut, d'autre part, laisser dire, comme l'a fait M. Jullien, qu'il faut laisser les Espagnols sous un régime fasciste, puisque c'est ce régime qu'ils désirent.

M. le Général PETIT ajoute qu'aussi bien en Europe orientale qu'en Amérique latine l'influence de la France a été renforcée moralement par la mesure de la fermeture de la frontière et la position d'avant-garde prise par la France. Pour compenser les inconvénients pour notre pays de la rupture de ses relations commerciales avec l'Espagne, il aurait suffi de maintenir et d'élargir notre propre commerce avec d'autres pays de l'Est européen, ou de l'U.R.S.S. comme l'ont fait, par exemple, l'Angleterre et la Belgique.

M. BUARD fait connaître à la Commission une protestation de M. Primet, qui a dû s'absenter et de M. Vittori, ancien combattant de l'Espagne républicaine, contre la réouverture de la frontière.

M. LE PRESIDENT répond à M. Pezet que si la réalité fut révélée tellement différente de celle que nous avions envisagée il y a deux ans, il n'empêche que cela a abouti à un échec pour notre diplomatie et à une défaite démocratique dans le monde.

La fermeture de la frontière n'avait pas eu les effets que nous escomptions; cette mesure pouvait donc disparaître pour des mesures pratiques et économiques; mais il n'est pas de l'avis de M. Jullien qui ajoute: "pour des raisons pratiques".

Répondant à ses collègues communistes, le Président déclare qu'il n'est pas bien sûr que l'attitude de la Russie soviétique ait toujours été favorable à une coopération internationale et, alors, il est évident que l'Amérique considère que l'Espagne joue un rôle stratégique dans sa politique internationale.

Le Président pense que, dans le communiqué à la Presse, il peut parler de l'unanimité de la Commission sur la condamnation politique et morale du régime de Franco, pour émettre le regret que l'épuration internationale

le

.../...

- 9 -

qui avait été demandée par les mouvements de résistance de tous les pays n'a pas abouti à sa disparition et pour constater que la responsabilité de la France en cette matière ~~sous~~ est de loin la moindre puisque notre exemple n'a pas été suivi et que nos sacrifices n'ont pas entraîné l'adhésion des autres puissances; la majorité de la Commission sera d'accord pour reconnaître que les raisons économiques et commerciales invoquées par le Gouvernement français pour justifier la réouverture de la frontière sont valables.

à M. JULLIEN déclare qu'il ne s'associe pas à l'unanimité quant à la question du régime de Franco, parce qu'il persiste à penser que ce n'est pas la France, mais à l'O.N.U. d'intervenir dans des questions intéressant le Gouvernement d'un état étranger.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le Président,



PARIS, LE

audition de M. Pierre CORNETTE, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur la situation dans le camp d'espionnage démantelé en Allemagne et les révélations qu'il vient d'y effectuer.

REUNION COMMUNE DES COMMISSIONS DES AFFAIRES
ETRANGERES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU CONSEIL DE
LA REPUBLIQUE

Présidence de MM. Edouard BONNEFOUS et Salomon GRUMBACH

Séance du mercredi 18 février 1948

La séance est ouverte à 15 heures 15

Questions qui pourront lui être posées, dans la Commission des Affaires étrangères, ou qui pourront être posées à M. le Président de la Commission de l'Assemblée nationale.

Présents (pour le Conseil de la République) : MM. AGUESSE, BRIZARD, Mme BROSSOLETTE, MM. BUARD, CARCASSONNE, CHARLES-CROS, COLONNA, Général DELMAS, GILSON, Salomon GRUMBACH, HELLEU, JACQUES-DESTREE, JULLIEN, LEONETTI, NICOD, OTT, Mme PATENOTRE, MM. Général PETIT, Ernest PEZET, PINTON, SEROT, WILLARD, ZYROMSKI.

Excusé : M. Paul BONCOUR.

Absents : MM. BENDJELLOUL, BERLIOZ, Mme DUMONT, MM. GASSER, GATUING, PRIMET.

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Pierre SCHNEITER, secrétaire d'Etat aux Affaires allemandes, sur la situation dans la zone française d'occupation en Allemagne et le voyage qu'il vient d'y effectuer.

COMPTE-RENDU

M. BONNEFOUS rappelle que c'est à la demande de M. GRUMBACH que cette réunion commune a lieu ; il ajoute qu'il semble, en effet, raisonnable que les Commissions des deux Assemblées siègent ensemble pour procéder en commun à l'audition d'un Ministre, ce qui évite à celui-ci de faire deux fois le même exposé ; mais il est entendu qu'il ne peut s'agir que d'une réunion d'information et qu'aucune discussion ne pourra intervenir devant les Commissions réunies.

M. GRUMBACH remercie M. BONNEFOUS d'avoir bien voulu accepter le principe de cette réunion commune ; il se déclare pleinement d'accord avec ce que vient de dire le Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale ; après que M. SCHNEITER aura fait son exposé et répondu éventuellement à des questions qui pourront lui être posées, chacune des Commissions se retirera dans son propre local pour délibérer.

M. SCHNEITER juge très heureuse cette initiative qui facilite le travail des ministres. Il se propose, dans son exposé, de faire d'abord le récit de son voyage en Allemagne et ensuite de traiter de la question de la réforme administrative de la zone française ; mais il ne développera pas cette deuxième question qui n'a pu encore être étudiée par le Conseil des Ministres.

(Pour la suite, voir en annexe le compte-rendu in extenso de l'exposé de M. SCHNEITER).

COMMISSION DES
AFFAIRES ETRANGERES

18 février 1948

Exposé du voyage de M. Pierre Schneiter
en Allemagne

Quelques jours avant mon départ, j'avais donc prévu de m'arrêter quelques heures à Munich pour éviter d'arriver dans la nuit à Vienne où je devais être reçu par le consul. Ensuite, la forteresse volante qui devait m'amener de Vienne à Berlin n'étant pas arrivée, j'ai continué en chemin de fer de Vienne à Berlin, ce qui m'a permis de passer quelques jours à Prague. Un ministre français s'arrêtant à Prague rend forcément des contacts. J'ai donc eu des conversations absolument générales avec les personnalités que j'ai rencontrées au cours de la journée de vendredi à Prague. Entretemps le Conseil de contrôle avait été retardé de 24 heures à Berlin, ce qui m'a permis de prendre cette journée supplémentaire à Prague.

Ce voyage en zone française avait pour but de prendre

conta ot avec les éléments allemands. Ce n'était pas tellement une inspection des services frança is, mais plutôt un voyage d'inform ation pour savoir ce qu'avaient pu faire les administrations allemandes locales.

Quels que soient les buts politiques que chacun peut avoir sur l'Allemagne, il semble acquis maintenant que les quatre occupants, conformément au bon sens, ont décidé de rendre aux Allemands un certain nombre d'at tributions, je ne dirais pas forcément de pouvoirs, parce qu'il reste au-dessus un pouvoir suprême, qui est le Conseil inter-allié de Berlin.

Je suis donc arrivé à Fribourg le 25 janvier. Vous savez qu'en Bade il y avait une crise ministérielle. Je sais que vous êtes tous assez intéressés par les affaires allemandes. En Bade, il y a deux questions qui heurtent les partis politiques allemands: la réforme agraire et la constitution des comités d'entreprise.

C'est sur la réforme agraire qu'il y avait une séparation de position entre les socialistes et les sociaux-démocrates.

MM. Nordman et L. , ministres socialistes, avaient refusé d'accepté le projet de réforme agraire proposé par le Président du Conseil et ils avaient présenté leur démission.

Nous avons toujours fait des efforts pour qu'il y

a it une large concentra tion politique dans les gouver-
nem ents a llema nds - j'a i dit publiq uement que nous
désirions avoir le p lus d'hommes de tous les partis
entrer dans la composition des gouvernements a llemands.

On a reconstitué en ce moment à Bade un gouvernement
homogène.

Conformément à la politique de la France en
Allem a gne, nous n'avons pas à intervenir da ns la
constitution des gouvernements loca ux qui ont été choisis
par les repréSENTants é lus par le p euple. Il faut
respecter la démocratie en Allema gne.

A Fribourg, conformément à l'attitude que j'avais
prise il y a 18 mois, j'ai tenu à recevoir tout le monde.
J'ai d'abord reçu le président du Conseil badois, M.^{Wolff} Wa...
vice-
qui m'a présenté son gouvernement, ensuite le/président
du Landtag, le président éta nt souffrant, puis
l'ober-bourgmestre de Fribourg, M.Hoffma nn, enfin les
présidents de chaque parti^s. Tous les partis politiques
ont pu m'exprimer leur pensée.

J'a i reçu ensuite les représentants du clergé,
le représentant de l'archevq ue de Fribourg, qui est
d'a illeurs décédé samedi dernier, le représentant de
l'evêq ue protesta nt, le président du Consistoire israélite.
J'ai également reçu les représentants des syndicats, M.
Reibel, président du syndicat confédéré, le recteur et

les membres de l'Université. Ce qui m'a permis en somme de p rendre contact avec tout ce q ui constitue les élé ments politiques valables du Land de Bâle. Les questions qui ont été abordées, en dehors de celle des inondations, dont finalement le p ays n'a pas trop souffert, en dehors de la question du ravita illement dont tout le m onde s'occupe, en dehors de la question des prisonniers dont tout le monde, clergé entête, ~~xx~~ s'occupe aussi, sont celles qui concernent l'avenir de l'Allemagne.

Il est très intéressant de savoir ce que les Allemands pensent de l'avenir de l'Allemagne. Ces hommes, qui ont été élus, ne semblent pas encore très sûrs de la liberté qu'on peut leur donner. Je ne suis même pas convaincu qu'ils aient encore complète-
m ent confiance dans cette liberté. Je dis les mots comme je les pense. Mais il y a là-ba s un effort et, si nous les aidons dans ce sens, nous pourrons certainement constater progressivement que la démocratie peut vivre en Allemagne.) Mais l'ampleur des luttes d'influence nuit au développement de l'opinion démocra-
tique. Vous savez que la proportion des électeurs a été assez élevée. Certains disent que c'est parce qu'il s n'ont pas perdu l'habitude d'aller voter. D'autres disent au contraire que c'est parce qu'ils sont éaconscents du nouveau rôle qu'ils doivent jouer. Je ne peux pas me prononcer.

Toujours est-il que chacun regarde la place que son

parti pourra prendre sinon dans un an du moins dans trois ou quatre ans. Chacun se demande à quel moment il risque de s'opposer aux autres partis de l'Allemagne. Dans ce sens, chacun craint de s'opposer à la renaissance d'une Allemagne assez importante et assez grande. Je n'emploie pas le mot puissance. Je ne suis pas sûr que le mot puissance ne soit pas au fond de l'esprit de beaucoup d'entre eux. Actuellement, il y a un effort très valable de ces gens, qui essaient de prouver à leurs propres partisans que le totalitarisme n'est pas une valeur absolue, qu'il faut admettre les opinions des adversaires.

Au sujet de la réforme agraire, je vous rappelle que certains socialistes avaient réussi à s'entendre sur le projet primitif. Depuis que des influences peut-être étrangères au gouvernement badois ont joué, la réforme exclut les forêts, de telle sorte que cette formule risque évidemment d'être insuffisante pour être conforme à ce qui doit être fait.

AS,
EE,

L'autre grande question a été celle des comités d'entreprise. J'ai dit aux Allemands que c'était à eux de faire connaître leur volonté et leurs désirs.

Pour la première fois dans l'histoire des relations

entre la France et sa zone, j'ai reçu à déjeuner les ministres badois. La conversation a été cordiale, mais a été limitée dans le choix des sujets et dans l'importance des questions.

L'après-midi, j'ai tenu à voir le fonctionnement d'un cercle français sur place. C'était un dimanche. Le délégué du Cercle m'a présenté tout son personnel. J'ai passé une heure avec lui pour voir l'emploi de chacun de ses employés. Il y a là un certain nombre de mesures à prendre, bien que ce soit dans les cercles qu'il y a les éléments de contact le plus pratiques avec les Allemands. Mais leur tâche est compliquée par la présence des Français dont chacun, même s'ils ne sont qu'une cinquantaine dans une commune, a toujours besoin de quelque chose, de telle sorte qu'un cinquième de l'effectif du personnel sert à servir le reste du personnel français pour se loger, se ravitailler, se déplacer. C'est une chose à laquelle il faut porter remède.

AS,
EE,

J'ai en outre reçu des personnalités politiques allemande, un landrat, un député, les maires de quelques communes qui m'ont présenté des doléances au sujet du ravitaillement, au sujet des prisonniers et au sujet des inondations.

A Fribourg, a eu lieu une grande réunion à laquelle étaient convoqués la plupart des maires du Land de Bade, toutes les personnalités que j'avais reçues le matin, plus les effectifs de leurs groupes. Il y avait les représentants des administrations allemandes, environ 3 ou 400 personnes. J'ai prononcé un discours, que je ne vais pas vous lire, mais qui expose la politique que la France compte mener dans sa zone. Je vous enverrai un exemplaire à chaque commission de ma manière à pouvoir vous y référer en cas de discussion.

Bans ce discours, j'ai dit que nous ne désirions que faire du contrôle en Allemagne, que l'administration directe revienne aux éléments allemands dans le cadre des accords internationaux et dans l'esprit de l'ordonnance du commandant en chef.

Je disais que la France ne pouvait renoncer à aucune des garanties de sa sécurité, ni à aucune des responsabilités qu'impose sa situation de puissance occupante.

C'est à vous, leur ai-je dit, qu'il appartient de gérer aux mieux vos affaires.

Une des premières remarques que j'ai à faire, c'est que la Bade, qui est assez fédéraliste, désirerait retrouver les frontières naturelles de l'ancienduché de Bade, avec Karlsruhe et le Nord. Ils ont l'espoir que leur gouvernement

local ga rdera un assez grand nombre de pouvoirs, tout en comprenant très bien que des accords doivent être trouvés avec leurs voisins.

A préciser que dans le domaine économique, la responsabilité qui incombe à la France, la balance des comptes de la zone, implique que des pouvoirs de coordination économique résiduaux restent en dernière analyse entre nos mains. Si nous n'avions pas fait en septembre 1947 certaines réquisitions de produits agricoles, les Allemands de notre zone n'auraient pas tous leurs 100 à 150 kilos de pommes de terre par an. Il n'y a pas eu de conflits entre la ville et les campagnes. Il n'y a même pas eu de grève protestant contre le manque d'alimentation. En somme on a trouvé chez les agriculteurs suffisamment d'éléments pour garantir la population allemande, dont nous avons la charge, un minimum alimentaire. Quand on voit ce qui se passe ailleurs, on peut se demander si le gouvernement allemand, livré à lui seul, fût arrivé au même résultat. Il faut bien reconnaître que cet hiver la population allemande a été nourrie d'une manière convenable et qu'elle a certains éléments de ravitaillement.

AS,
EE,

Enfin j'ai bordé les rapports entre les Laender.

J'ai dit le point de vue de la France sur la structure de

l'Allemagne. Le Land est l'élément de base sans lequel rien ne peut être fait. Nous n'entendions pas pour autant écarter la possibilité de relations plus large, mais que dans l'état actuel du problème allemand, la coopération entre la Bavière et la Saxe est la seule voie qui s'ouvre à une action vraiment constructive. Il était bon de préciser le sens des formules fédérale que la France préconise. Il ne s'agit pas d'une politique de morcellement et d'affaiblissement systématique, mais d'une ~~universelle~~ solution d'ensemble.

Ce discours n'a été prononcé qu'après avoir été lu, la veille de mon départ, par le ministre des Affaires étrangères.

Ce discours a rencontré à la fois un accueil favorable et tout de même une certaine désillusion.

D'après des rapports qui n'ont été envoyés, on aurait pensé que la France en aurait dit beaucoup plus. Certains dirigeants locaux avaient pensé que nous leur donnerions davantage de pouvoirs. Mais nous ne pensons pas que dans l'état actuel des choses, on puisse donner aux Allemands plus d'attributions qu'ils ne peuvent assumer.

Après ce discours, il y a eu une petite réception. J'ai eu l'occasion de parler avec M. Leibrandt, spécialiste des questions économiques et ministre de Bade celui qui a fait le plan Leibrandt. Il a dit qu'il y a vait trop

d'autorités occupantes dans la ville. Les Allemands ont alors posé la question de la trizone, ce qui n'avait pas été envisagé jusqu'alors dans les déjeuners du matin.

On a dit que le gouvernement français n'avait pas pris de décisions à ce sujet. La plupart des personnes que j'ai rencontrées sont opposées à cette tri-zone. Ils désirent qu'il reste une zone française indépendante. J'avoue cependant que j'ai vu d'autres fois des personnes ayant un autre avis.

Le lendemain, même scenario avec d'autres acteurs, à Stuttgart. J'ai reçu le matin le président, M. Bock, président du gouvernement du Wurtemberg, qui m'a présenté ses ministres. Ils ont là-bas un gouvernement d'union.

J'ai reçu le président du Landtag, l'évêque catholique de G., Mgr Frohl, qui a fait 80 kilomètres pour se déplacer. L'évêque protestant de Stuttgart n'est pas venu. J'ai reçu le président de la Confédération des syndicats et le recteur de l'Université de Tübingen.

Il est certain que j'ai trouvé dans les éléments wurtzbourgeois quelque chose de plus solide, de plus compréhensif, de plus valable qu'en Bade. L'esprit qu'il manifestent sur les problèmes de l'heure me paraît uniquement en tant que témoin, d'une classe plus élevée. J'ai entendu, de la part du clergé, des ministres, du syndicat, les mêmes revendications concernant le ravitaillement et le retour des

prisonniers. Mais il y a en Wurtemberg deux ~~problèmes~~ plus importants. C'est le problème des démontages et le même problème qu'en Bade, celui de la réforme agraire.

En ce qui concerne le problème du démontage, le plan que mes services ont établi en accord avec la Production industrielle pour l'enlèvement des machines-outils de l'industrie du Wurtemberg soulève de violentes protestations. Je les transmettrai à mes collègues. Je suis en train de faire établir un tableau, pour autant qu'on puisse avoir les renseignements de chacun des quatre occupants, des enlèvements de matériel qui ont été faits dans les quatre zones. D'après les chiffres que j'ai, la France n'est pas en retard par rapport à ses alliés. Par rapport aux prélèvements que nous faisons dans notre zone, nous sommes nettement en avance. C'est nous qui avons poursuivi la politique la plus poussée d'enlèvement de matériel. Est-ce qu'ils faut ainsi pousser sans être sûr que tout le monde est à la même hauteur. Est-ce qu'il faut systématiquement désorganiser une région dont nous avons la charge économique. C'est une question que je ne peux pas résoudre dans ses effets.

Mais il est certain tout de même qu'en envisageant cette question au point de vue de la défense nationale, auquel je pense, même en voulant détruire toute industrie de guerre, car on sait que la machine-outil peut servir à

toutessortes de choses, je ne sais pas si la suppression de ces machines uniquement dans le Wurtemberg sud, affaiblit beaucoup l'ensemble de l'Allemagne, si nous n'avons pas l'impression que le potentiel est détruit par les autres occupants.

L'enquête qui se fait en ce moment n'est pas complètement terminée. Les renseignements que j'ai ne sont que fragmentaires. Néanmoins, pour l'instant, la France peut dire que sur n'importe quel plan international, elle est en avance sur l'exécution des décisions prises sur le plan interallié.

A titre documentaire, je vous signale que dans les discussions de Vienne, le général Bethouard a pu réfuter des remarques faites par un des trois autres occupants et a pu prouver que la France a procédé là aussi, le plus largement, au désarmement outils de l'Allemagne.

Le gouvernement wurtembergeois demande que'on révise la liste que nous avons établie. Néanmoins, nous la maintiendrons dans sa plus grande partie pour bien montrer que là aussi nous continuerons à être en tête.

Le projet de réforme agraire du Wurtemberg est évidemment beaucoup plus complet que celui de Bade. Il soulève des difficultés beaucoup moins sérieuses. Le secrétaire d'Etat

wurtembergeois a g adopté le 22 janvier le projet de loi qui avait été soumis au Landtag et qui touche les propriétés au-dessus de cent hectares, alors qu'en Bade on discute encore à 150 hectares. En Tchécoslovaquie, la réforme agraire vise les propriétés au-dessus de 50 hectares.

A midi, ce jour-là, j'ai reçu le gouvernement wurtembergeois avec lequel les discussions ont été d'un ordre plus élevé qu'en Bade.

L'après-midi, j'ai été reçu au Landtag wurtembergeois qui se tient dans un ^Wancien monastère, qui se trouve à 5 kilomètres de Tübingen.

Le président a fait un discours.

Le soir, réception à la Résidence. Discours comme la veille. Le président d'Etat Bock a fait un discours assez nerveux en repartant des démontages et des questions que nous avions déjà traitées. J'y ai répondu par un autre discours, qui n'a pas tout à fait la même structure que celui de Fribourg, mais qui y ressemblait dans ses grandes lignes.

Ensuite j'ai eu quelques entretiens particuliers avec des personnalités. Mon entretien le plus important a été celui avec M. Karl Schmidt, ministre de la justice, que beaucoup d'entre vous connaissent, qui est un homme extrêmement intéressant, et qui m'a parlé de ses entretiens avec M. Schumacher et de la réunion de Francfort. Alors qu'en Bade on n'avait pas parlé du tout de Francfort, en Wurtemberg on n'a parlé que de cela.

MAS,
REE,

L-

me
,

Le Wurtemberg a d'abord le désir de voir un Wurtemberg unique, il envisage ensuite de faire un Etat Bade-Wurtemberg et ensuite, sous la pression d'hommes comme Schmidt, de pousser à l'unité allemande.

L'argument qui porte le plus pour défendre les thèses françaises, c'est qu'il n'est pas possible de faire entrer dans la communauté européenne un bloc d'Allemands qui, par son nombre, fera immédiatement peur à tous les autres peuples et ceci n'a été confirmé par une certaine conférence qui s'est tenue à Prague. S'il se constitue un bloc de 50, 60 ou 80 millions d'Allemands, immédiatement tous les pays voisins commencent à prendre des précautions contre ce que pourra donner l'évolution de ce peuple.

A cet argument, des hommes comme M. Schmidt, Schumacher ne peuvent rien répondre. Si on arrivait à ce bloc d'Allemands, même s'il est complètement démocratisé, il créerait immédiatement autour de lui dans la ceinture des peuples qui l'entourent une crainte qui empêcherait de manœuvrer librement dans la voie de la paix, que tous ces peuples sont décidés à suivre. Quand les Allemands entendent cet argument, ils sont évidemment impressionnés et ils cherchent alors des formules qui leur permettraient de rentrer dans cette communauté européenne par parquets réduits.

MÉMOIRE SUR

C'était là l'essentiel de la conversation que j'ai eue avec M. Schmidt qui poursuit l'unité totale et qui souhaite l'application des principes européens.

Le lendemain, ce fut du tourisme. J'ai été à Munich. J'ai été reçu par le chef de cabinet de M. J. , parce que le président du Conseil bavarois avait été appelé 48 heures plus tôt à Stuttgart ou à Francfort. J'ai été reçu aussi par le représentant du gouverneur américain auquel j'ai rendu à mon tour visite, M. Wagner, ancien sénateur de Michigan, qui était depuis six semaines à Munich. Il y avait également d'autres personnalités, le consul des Etats-Unis, le vice-président du conseil, Joseph Heller, et le président du Landtag.

En Bavière, on trouve un climat tout différent. Le pays essaie de défendre son autonomie . Le gouvernement local est assez homogène et assez buté sur ses décisions. Il représente le maximum du fédéralisme qu'on peut trouver en Allemagne, dont les intentions sont difficiles à dégager. C'était la première fois que je prenais contact avec ces hommes. Il faut les entendre, il faut voir ce qu'ils représentent. Ils ont une masse électorale assez imposante derrière eux. Il semble qu'ils aient compris le danger que représentait l'Allemagne dans le passé, mais avec une certaine réticence sur l'avenir de la politique allemande en général. Ce fédéralisme est poussé jusqu'au séparatisme chez certains qui désireraient bien entendu,

pensant que ces doctrines plaisent à la France, s'appuyer sur la France. Mais ils n'ont pas rencontré de ma part un appui bien grand. Il faut voir le problème dans son ensemble.

Dans l'état actuel des choses, ils sont élus, choisis par le Landtag et ils ont toujours résous tous les problèmes intérieurs. A Munich, à partir de 17h., personne ne peut sortir dans la rue. L'alimentation est très mauvaise. Dans les campagnes, c'est un peu mieux.

Le gouvernement bavarois a refusé son accord au projet Clay-Anderson et les dirigeants ont prononcé le mot de diktat ; qu'ils ont l'habitude de prononcer, quand ils ne sont pas contents - pour la formule qu'on leur imposerait à Francfort.

Ces hommes sont très fiers quand on s'occupe d'eux, car ils ont conscience de représenter un pays d'une certaine importance.

Mais je suis persuadé que comme d'habitude chez les Bavarois, il suffirait que pendant quelques années on sonne le clairon pendant quelques années à la porte de la Bavière pour que les choses se passent comme elles se sont déjà passées à différentes reprises.

L'après-midi j'ai été reçu par plusieurs personnalités, le président de la Banque d'Etat, le ministre des cultes, le chef de la section d'éducation et d'information, le secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, le docteur Augner, le

président du Senat, le ministre des finances, etc.. Ces gens, ayant des tas de problèmes à lui exposer, étaient évidemment contents de voir un Français. Seul le président de la Banque d'Etat a parlé du Palatinat. C'est le seul Bavarrois qui m'a parlé du Palatinat.

J'ai eu également des entretiens avec le personnel français. J'ai vu dans chaque ville les malfaîtraires, les fonctionnaires et les représentants des syndicats, C.G.T., C.F.T.C., syndicat de la police, des cadres, des auxiliaires. Ils n'ont exposé à peu près tous les points qui les inquiètent, sur la réforme administrative, les commissions paritaires, etc.. J'ai pu, sur la plupart des points, les rassurer, car la plupart des commissions fonctionnent, car les indemnités arrivent, malgré le retard. Quant aux auxiliaires, il n'est pas facile de les transformer en un autre type.

Je suis arrivé à Vienne le 28 janvier. J'avais tenu pour marquer notre sympathie au gouvernement autrichien à ne pas aller dans la zone d'occupation en Autriche avant d'aller à Vienne. J'ai rendu visite au président fédéral, au chancelier Figg, au vice-chancelier Scharf et au ministre des affaires étrangères. J'ai trouvé là-bas un très grand optimisme, ayant eu un hiver assez doux à Vienne. Bals tous les soirs à Vienne, auxquels assiste chaque soir un ministre

MAS,
REE,

L-

de service. Mais cet optimisme tient surtout aux propositions soviétiques faites au dernier conseil de contrôle. Pour la première fois, grâce à des propositions françaises, on se trouve en face de chiffres concrets pour régler le problème des biens allemands, le principal problème qui a empêché jusqu'à présent la signature d'un traité. Le fait que le gouvernement soviétique ait bien voulu donner des chiffres a amené chez tous les gouverneurs autrichiens une très grande satisfaction. Il y a une très grande détente, de telle sorte qu'ils envisagent - je repète ce qu'ils ont dit - que dans quelques mois l'Autriche pourra être complètement libérée.

...ai fait connaître pour ma part que les trois points de la politique française par rapport à l'Autriche sont: liberté, indépendance, intégrité. Le gouvernement français ne s'opposerait donc point à retirer ses troupes et ses fonctionnaires. Nous sommes entièrement prêts, ai-jedit, à laisser à l'Autriche la chance d'un pays libre.

Les questions de détail qui ont été envisagées ne sont que secondaires à côté du grand problème qui hante les Autrichiens, dont ils sont persuadés qu'ils vont voir la solution cette année.

J'ai passé deux jours là-bas. J'ai eu des contacts avec les hommes politiques de ce pays et également avec ceux qui n'étaient pas ministres, comme M. Deutsch.

J'ai été aussi au Conseil de contrôle, où j'ai vu

le général russe, le général anglais et le général américain. L'entretien a été très cordial. Nous avons parlé très amicalement tous les trois et chacun a eu l'air d'exprimer le désir qu'en fait l'occupation quadripartite touche à sa fin en Autriche, ce qui a paru ravir M. Figgel, qui paraît habituellement optimiste.

Vienne se reconstruit. On passe dans des rues entières. On constate un changement très net. Entre Munich et Berlin, Vienne fait figure de ville qui a presque échappé au désastre. La cathédrale de St-Etienne est en reconstruction. On fait un gros effort de travail. Il y a des marchandises dans les magasins. Il y a du monde dans les tramways. L'alimentation est devenue meilleure. Les rapports avec les voisins sont meilleurs. En sorte que je suis tombé dans une période où l'optimisme régnait dans le gouvernement autrichien. Je vous donne ces impressions comme un témoignage.

Le lendemain, ce fameux avion n'était pas arrivé comme prévu. Je demandais au général russe la possibilité de passer par Prague. Tout cela m'a été accordé en quelques heures. Je suis donc parti pour Prague où je suis arrivé le lendemain et où j'ai été reçu par notre ambassadeur.

J'ai vu différentes personnalités, notamment Masaryk. Je devais avoir le président du Conseil, mais il était à ce moment-là en Slovaquie. J'ai déposé ma carte chez le président de la République. Mais je l'ai pas vu.

L'entretien avec M. Masaryk a porté sur le problème allemand. Le ministre des affaires étrangères s'est étonné

qu'on ne demande pas davantage leur avis aux Tchèques sur le problème allemand. Il témoigna d'une certaine inquiétude devant la perspective d'une Allemagne qui devindrait trop forte, dont le poids peserait toute de suite sur la Pologne, la Tchécoslovaquie.

M. Masaryk a mis en doute l'indépendance de la politique française. A quoi je lui répondre qu'on pouvait mettre en doute l'indépendance de la politique tchécoslovaque. Nous nous sommes mis d'accord sur la manière dont nous pouvions voir le problème allemand. Il m'a dit que la solution étant dans un contrôle rigoureux de l'Allemagne. Cette formule ne nous heurte pas non plus, mais les contrôles dans le passé n'ont pas toujours été bien réussis.

Il y a effectivement possibilité d'entente entre la Tchécoslovaquie et la France sur le problème allemand. Nous avons des points communs. Nous avons des inquiétudes communes.

Ensuite, le soir, j'ai vu M. Zentel qui m'a tenu au courant des difficultés internes du gouvernement tchécoslovaque. Il est certain qu'il y a un climat en Tchécoslovaquie qui monte à cause de la campagne électorale qui s'approche. C'est classique. Il y a des oppositions entre les quatre partis qui sont au gouvernement. Il y a des luttes ardues, des attentats qui ont eu lieu contre certains ministres, des dissensions qui ont amené l'arrestation de certains députés, des injures prononcées entre membres du gouvernement en pleine assemblée. Bref comme climat ce n'est pas très bon.

Il faut espérer qu'on pourra atteindre les élections sans que ce climat soit encore plus tendu et qu'après la Tchécoslovaquie trouvera des possibilités de développer son industrie et son agriculture.

A Prague, cette ville étonnante d'Europe Centrale qui n'a souffert d'aucune dévastation, la vie a augmenté. Les prix sont plus élevés. Les marchandises commencent à manquer. Il y a le rationnement de beaucoup plus de choses. Mais enfin c'est une ville qui se trouve encore dans un climat très acceptable par rapport aux voisins. Il y a un grand effort du peuple tchécoslovaque pour le remise en état de son équipement. Mais tout cela ne s'éclaircira qu'après les élections. Pendant trois mois le pays va être un peu déformé par l'atmosphère pré-électorale et par les luttes entre les quatre partis qui vont se battre pour le pouvoir. Nous verrons ce que ça donnera le 15 mai.

Enfin avant-dernier jour de mon voyage: Berlin, où le maire m'a reçu extrêmement aimablement. Il m'a dit que les relations avec les autorités françaises étaient les meilleures, probablement parce que c'est nous qui sommes les moins nombreux. Mais on aime mieux entendre cela que le contraire.

J'ai vu le maire de REinikendorf. J'ai eu des contacts avec un certain nombre d'hommes politiques locaux, comme M.Naumann et M.Schraeder.

J'ai assisté à la réunion du Conseil de Contrôle allié bien qu'un ministre français, pas plus que les ministres étrangères, n'ait ce droit. Mais lorsqu'il y a eu la commission secrète sur la réforme monétaire, je n'y ai plus assisté.

Il y a eu le thé officiel habituel. Nous avons passé une réunion fort agréable, avec le général Clay, le général Andersen et le général russe. Il n'y a pas eu de discussion à proprement parler, mais des propos. Sur la réforme monétaire, il y a aussi un effort de compréhension, comme celui que nous avons constaté à Vienne sur les biens allemands. Il y a là aussi un effort de rapprocher les thèses. Ce problème est suivi de très près par les occupants. Il n'y a encore rien de décidé, mais on espère aboutir sur la réforme monétaire à un projet qui plaise aux quatre nations, ce qui prouve, conformément au discours de notre ministre des affaires étrangères l'autre jour, que rien n'est définitivement coupé.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir le général Clay et le général Anderson. Tout ce monde a été

extrêmement cordial. ,s'agissant de la politique intérieure française.

Enfin le lendemain je suis revenu à Baden, où j'ai étudié sur place avec le général Kosnié les projets de réforme que j'avais l'intention d'envisager et qui se basent sur les trois principes que j'ai déjà dits.

Sur le sujet des réformes, je tiens à m'excuser de ne pas vous en dire davantage, car je ne veux vous présenter qu'une doctrine homogène du gouvernement.

Vos commissions ont entière satisfaction, car les trois points ne sont discutés par personne. Ce sont les trois conclusions de la commission de M. Teitgen. Ces choses ne sont pas discutées. Avent huit jours, elles seront mises en pratique. Sur les questions de détail, il y a des travaux préparatoires pour les négociations qui vont avoir lieu sur tous les plans.

Ce que je peux vous confirmer, c'est que les engagements pris seront intégralement maintenus.

Je m'excuse d'avoir donné à ce compte rendu de voyages une allure un peu légère. Mais je n'étais pas chargé d'aucune négociation secrète. Il était bon qu'un ministre français responsable devant le Parlement voit de près la matière allemande. On peut en penser ce qu'on veut, Mais il faut bien entrer en contact avec elle, sans rien abdiquer de notre sécurité ni de nos

MAS,
REE,

L-

ime
,

droits ni de nos accords avec nos alliés. Et dans une époque où les uns constituent une communauté économique de l'Est ou d'autres font des accords à Francfort, il était bon que la France montre qu'elle a encore des relations directes avec les Allemands dont elle a la charge. A côté de son administration en Allemagne, de son organisation économique, tout ce qui a été fait là-bas est tout de même une chose qu'on peut présenter aux Alliés en comparaison. Nous n'avons pas eu de grève. L'alimentation est assurée sinon d'une manière brillante, du moins normale.

Les gouvernements des jeunes démocraties doivent doivent être tout de même encouragés de rencontrer l'accord d'un gouvernement français, car si nous découragions ces seules ~~formes~~ ^{réelles} ~~et~~ ^{de} démocratiques, ce serait les relancer vers le désespoir, vers les aventures. Ils ont à reconstruire leur pays, ils ont à remettre de l'ordre dans leur organisation administrative, dans leur organisation législative. Ils doivent établir des lois assez rapidement avec l'accord du Conseil interallié.

En faisant le bilan de 1947, je dois dire que s'il y a certains détails regrettables, tel officier qui a une trop grande train de maison, qui a trop d'autos,

dans l'ensemble la situation est satisfaisante.

Qu'on puisse faire mieux, sans doute. Faire mieux dans les mois qui viennent, je vous promets de le faire, et nous pouvons avoir de ce côté-là un certain espoir.

Il est vrai que par -- et non seulement par les armes, mais par des méthodes diplomatiques, nous avons obtenu ce résultat. Mais cette victoire ne devrait pas empêcher d'espérer de meilleures relations entre nous et nos amis. Nous devons être d'accord à l'heure que je

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier, au nom de tous, pour la clarté de votre exposé. Les explications que vous avez données sur la situation de notre occupation en Allemagne m'ont été particulièrement agréables à entendre de votre bouche.

Y a-t-il des collègues qui ont des questions à poser à M. le ministre?

et de
commission

MAS,
REE,

L-

me

,

,

M. BASTID. Je suis arrivé en Allemagne quelques jours avant vous. Je ne contredirais certainement pas les renseignements que vous apportés sur la psychologie des Allemands, psychologie assez incertaine qui d'ailleurs s'exprime avec beaucoup de réserve et une certaine timidité.

J'ai entendu dire partout et non seulement par des Allemands, mais par des autorités françaises, militaires et civiles, que personne ne savait exactement quelle était la politique française en Allemagne. Il y a en particulier un problème qui se pose d'une manière urgente, c'est celui de la fusion des zones. Vous nous avez dit tout à l'heure que le gouvernement n'avait pas pris position. Il est tout même urgent de prendre une décision, quelle qu'elle soit, dans ces ordres d'idées. A l'heure actuelle, nous sommes en pleine insécurité sur les intentions de la France.

Voilà ce que j'ai voulu vous signaler.

M. Ma question est une simple parenthèse dans l'exposé qui vient d'être fait. C'est une question dont on ne parle jamais: celle de la canalisation de la Moselle, depuis Thionville jusqu'en ~~le~~^{Coblentz} ~~le~~^{Empire}. C'est un point qui avait été examiné après la guerre de 1914 et qui est très important pour les relations économiques entre la France et l'Allemagne, pour les ports du Havre et de Marseille, comme pour la Ruhr et la Sarre.

Cette question mérite de retenir l'attention des commissions des affaires étrangères réunies et de M. le secrétaire d'Etat et derrière lui, du gouvernement. Elle est certainement de la compétence du secrétaire d'Etat.

Après la guerre de 1914, il s'agissait d'une canalisation de la Moselle. Actuellement il s'agit de la rendre navigable. Cela offre un gros intérêt pour l'Allemagne.

En dehors de la résistance des chemins de fer allemands, je crois que toutes les autres parties doivent être intéressées par ce projet, qui a véritablement un intérêt européen. Je demande donc par conséquent au gouvernement de bien vouloir s'y intéresser.

M. ROSENBLATT. Vous avez déclaré à Tübingen que le gouvernement français est disposé à garantir aux gouvernements de notre zone l'exercice de leur souveraineté dans les conditions prévues exist par l'ordonnance 95 du commandant en chef. Ne pensez-vous pas que les deux ordonnances récentes du gouvernement américain ne viennent modifier la situation et mettent enfin de compte la Conférence des Trois devant un fait accompli.

En second lieu, est-il vrai que le conseiller juridique attaché au directeur de la législation de ... ? Berlin, ~~est~~ Fritz Baker, est l'ancien secrétaire de Ribbentrop?

MAS,
REE,

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT. C'est une question qu'on a déjà posée en commission des affaires étrangères du Conseil de la République il y a sept semaines. C'est absolument faux. ~~Il n'existe pas de~~ Je donne le démenti le plus formel.

L-

M. tenais . C'est moi qui avais posé cette question. Je ~~XXX~~ le renseignement d'une personne qui avait elle-même procédé à une enquête. D'après mes informations, c'est tout à fait exact. Je suis très affirmatif.

me
,

CONFIDENTIEL
CONFIDENTIAL

M. ROSENBLATT. M. le ministre nous a parlé de la situation dans la zone français. Comme, d'autre part, nous savons que la situation dans la zone anglaise et dans la zone américaine au point de vue ravitaillement est très difficile, je voudrais, au sujet du problème de la fusion, poser une question à M. le ministre.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entendre M. le directeur général de l'économie et des finances, qui nous a indiqué les inconvénients de la fusion. Ces inconvénients sont surtout d'ordre économique pour la zone française. Il a indiqué également que notre zone ne présentera plus pour nous les mêmes possibilités.

Actuellement notre isolement offre des avantages. Nous envisageons les exportations dans le souci de ne pas faire de concurrence à la France. Le bénéfice que nous tirons de notre zone est de ce fait rendu plus important. Nous importons de notre zone 1600 tonnes d'azote contre 7000 que représente notre consommation. Avec la tri-zone, on ne tolérera plus cette proportion. Nous importons également du papier journal et une grande quantité de bois. Toutes ces importations sont importantes par rapport au chiffre des importations françaises. La zone est relativement petite, mais actuellement nous pouvons y puiser librement.

M. Philip nous a exposé la question sous cet angle

d'une façon explicite. Cette question va poser le problème non seulement pour la France, mais pour la Sarre.

93
M. DELBOS. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le récit si complet et si objectif de M. le ministre.

Je désirerais avoir quelques éclaircissements si possible sur la réforme administrative de la zone française en Allemagne. Cette réforme, outre qu'elle permettrait de réaliser des économies, devrait avoir l'avantage d'influer directement sur une certaine opposition qui s'est manifestée entre les civils et les militaires.

Je crois qu'on tend à une administration civile et si possible complètement civile, comme les Anglo-américains sont disposés à le faire très prochainement.

Je voudrais avoir quelques éclaircissements. Dans quel sens sera réglée la question des conseillers. Il me semble que si l'autorité militaire a en face d'elle l'autorité civile avec ses trois conseillers, si, en outre, il y a un cabinet civil, s'il y a en plus un secrétaire général qui paraît être l'équivalent du ~~WWK~~ ^{WWK} gouverneur au sein du cabinet militaire, il me semble que cette situation ne serait peut-être pas à réaliser.

Je crois que la zone française ne peut pas vivre politiquement et administrativement toute seule. Et sur ce point je rejoins une observation qu'a faite M. Bastid. Je voudrais bien savoir quels sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne les relations de la zone française avec les autres zones et en ce qui concerne la production

MAS,
TRE,

L-

me
,

de notre zone dans le statut définitif de l'Allemagne. Nous devons envisager à la fois ce statut définitif de l'Allemagne et la façon dont notre zone y sera intégrée.

M. Je voudrais savoir quels sont dans notre zone les éléments allemands qui entretiennent aujourd'hui la politique fédérale.

M. GRUMBACH. Je suis obligé de dire que la question de M. Delbos dépasse l'autorité et la compétence du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes. M. Pierre Schneiter est secrétaire d'Etat aux affaires allemandes dans la zone d'occupation française.

La question de M. Delbos est une question à poser aussi rapidement que possible à M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères. Aujourd'hui, je me permets de poser la question autrement:

M. le secrétaire d'Etat, à Fribourg, en Bade, a trouvé que la plupart des personnes se sont prononcées contre la tri-zone, contre la fusion. Est-ce que cependant, dans la zone française, il a rencontré des allemands qui poussent à la fusion, et est-ce qu'il peut nous dire si ces Allemands lui ont donné les raisons de cette attitude. Il faut voir les choses d'aussi près que possible. C'est la question la plus importante.

MAS,
REE,

En ce qui concerne la réforme de structure qui, en effet, domine du point de vue purement français le débat et à propos de laquelle M. le secrétaire d'Etat vient de dire quelques uns des principes, quelles sont les conclusions de la commission d'enquête? ^{Quelles sont les suites formelles aux} Comme elle avait déjà aboli les conclusions approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Nationale Constituante n° 1 en 1946; c'est-à-dire il y a deux bientôt ^{ans} que devient, ^{par exemple} en face de la réalité la direction du personnel?

L-

me
,

Combien de cabinets y aura-t-il? Le fait qu'il y en a deux, l'un de l'administration civil, celui de M. Laffont, qui est parti

34 (34)

pour les raisons que vous connaissez, et l'autre du ~~gouverneur militaire~~ ^{en chef} ~~accordé~~ ^{commandant}, est une source de complications et de difficultés, que la commission d'enquête n° 1 avait ~~reconnues~~ ^{denoncées} à l'unanimité sans distinction de partis.

On m'a dit qu'il y aura un seul cabinet maintenant. Je reste perplexe et pour essayer de sortir de cette perplexité, je poste la question suivante à M. le secrétaire d'Etat: qui compose alors le cabinet? Si c'est le général qui compose le cabinet, l'administrateur civil ne sera pas content, si c'est l'administrateur civil, ^{il} c'est le général, gardant tous les priviléges, qui ne sera pas ~~content~~ ^{satisfait}.

Je le demande: est-ce qu'on est en train de remplir pour l'avenir les nouveaux récipients qu'on est en train de créer avec l'aide de certaines commissions d'enquête?

MAS,
REE,

L-

me
,

Je suis très inquiet. Quel est le but recherché dans ce problème? C'est de donner à l'administration une efficacité aussi forte que possible et, au moment où l'on s'attache à la réforme de structure, à laquelle M. Schneiter a donné de l'impulsion, je demande si, dans la bataille qu'il livre et qui n'est pas terminée, il ne craint pas que les formules qu'on envisage actuellement ne gâteraient pas la solution. Pour empêcher qu'il y ait des possibilités de conflit entre le général et l'administration civile, il faudrait avoir défini très clairement les compétences, comme

il faudrait avoir marqué de façon précise la ligne de démarcation entre le commandant en chef et celui qui est chargé de l'administration civile. Voilà la question que je pose.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En ce qui concerne la position de la France pour la fusion, M. le président de la Commission des Affaires étrangères du Conseil de la République m'a ramené à un sujet où je suis bien convaincu de la modestie de mon rôle. Je ne suis qu'un administrateur. J'administre les zones d'occupation française en Allemagne et en Autriche. Mais tout ce qui est international dépend de M. le ministre des affaires étrangères et du gouvernement tout entier.

Néanmoins, je puis affirmer au nom du gouvernement français que celui-ci n'a pas pris position sur ce problème. Comment voulez-vous que le gouvernement français ait pris une position formelle, di disant: je vais faire la tri-zone, ou: je ne vais pas la faire, étant donné qu'il ne sait pas quelles conditions lui sont offertes et, sur le plan de la contrepartie, vous avez entendu le ministre des Affaires étrangères dans son discours à la tribune souhaiter que rien ne soit cassé. Quoi qu'il nous soit offert sur d'autres plans, nous ne sommes pas partisans, je l'ai dit à Berlin, de l'Allemagne coupée en deux. Nous avons des solutions fédéralistes qui nous paraissent en ce moment moins dangereuses pour l'avenir de l'Europe.

MAS,
REE,

L-

me
,

En tout cas, nous n'avons pas pris de décision, car nous ne savons pas les possibilités qui nous sont offertes.

Il y a deux manières de discuter:

1) nous entrons dans telle organisation avec telle équipe. Nous le disons partout et ensuite nous demandons les conditions; 2) nous demandons: quelles sont les conditions que vous nous offrez et ensuite nous verrons quelle décision nous prendrons. Ceci me paraît beaucoup plus sage. Je ne crois pas qu'on puisse vraiment discuter ce point de vue.

Comment va vivre notre zone? Bien sûr, c'est un problème préoccupant. S'il y a d'une part une énorme bi-zone qui fonctionne bien, et d'autre part, une Allemagne de l'Est qui s'isole du reste de l'Allemagne, nous resterons avec nos deux petites zones qui n'ont aucun contact. Et pour faire passer un wagon d'une zone dans l'autre, nous passerons par la zone américaine ou par la France. Néanmoins, si c'est le désir du gouvernement, du Parlement, elle doit être maintenue.

MAS,
REE,

L-

Si nous agons certains plans qui s'adaptent à telle ou telle situation, il n'y a encore aucun d'eux qui ait été tiré d'aucun tiroir. Aucune décision n'est prise. Le jour où le gouvernement aura pris une décision, à la suite d'une décision internationale ou à la suite d'une décision du Parlement, alors je vous garantis que le secrétariat d'Etat dont j'aila charge trouvera les éléments dont il a besoin

me
,

pour s'adapter à la nouvelle situation. Il n'est pas possible d'envisager autre chose. M.Bidault, s'il était là; ne pourrait sans doute nous dire: je veux faire ceci ou cela/

Voilà donc mon point de vue sur la fusion. J'ai même été assez loin dans l'expression de ma propre pensée.

Sur la canalisation de la Moselle, de Thionville à Coblenze, c'est une question qui est étudiée. Je vous avoue très franchement qu'elle ne me paraît pas être une des plus préoccupantes. Est-ce que l'opération sera faite en marks? Pour l'instant, on n'envisage en aucun cas de mettre des francs dans cette opération. Il est possible que cela soit réalisé un jour.

En ce qui concerne les deux premières questions de M.Rosenblatt, elles s'adressent à la compétence du secrétaire d'Etat. Il m'a demandé si la nouvelle ordonnance américaine s'appliquait à la zone française, parce qu'elle contrevenait à l'ordonnance 95. Les ordonnances pour la bizonne ne nous regardent en rien. L'ordonnance 95 est toujours en vigueur chez nous.

Quant à la question du ravitaillement, s'il y avait une fusion, elle constituerait un inconvénient, du fait que le ravitaillement est moins bon en zone américaine que dans notre zone. Les populations de la Ruhr viendront peut-être chercher le leur dans le bassin du Rhin ou dans certaines régions de

Rhénanie. La question du ravitaillement pose un problème à l'égard de la fusion. Il y a en Allemagne un certain nombre de régions qui sont excédentaires. Il y en a surtout dans la zone d'occupation soviétique et dans la zone d'occupation française. Il se peut qu'un jour la bi-zone trouve des ententes pour améliorer le ravitaillement des ouvriers dans la Ruhr. Pour l'instant, nous ne fournirons rien d'autre que ce que nous faisons en échange d'autres produits.

Mme Braun et M. Grumbach ont posé des questions qui se rejoignent: quels sont les Allemands qui poussent à la fusion dans notre zone?

Il y a une motion du Landtag de Bavière(?) qui est très significative, car elle a demandé nettement la fusion. Dans le Wurtemberg, j'ai trouvé les mêmes éléments demandant la fusion, disant entre autres arguments qu'il n'est pas possible d'attendre trois semaines, étant donné les formalités, pour aller par exemple à Stuttgart, pour des questions de famille. J'ai vu, comme tout le monde, le texte voté à l'unanimité par le Landtag. Tous ces partis demandent la trizone. Seuls les Badois semblent être plus particularistes.

Quant à la politique fédéraliste, elle est soutenue

93
dans notre zone par les éléments C.S.O.U. qui me représentent dans notre zone la majorité. Cela peut naturellement se renverser.

Les S.P.D. m'ont dit approuver un certain fédéralisme. Je ne sais pas si dans les autres zones d'occupation, il n'y a pas des membres du S.P.D. qui soient partisans d'un certain fédéralisme.

Seules les membres du parti communiste sont partisans de la centralisation.

Au sujet du problème de la réforme administrative, je ne suis pas d'accord avec le président Delbos qui connaît pourtant bien le problème. Il parle de l'administration civile en Allemagne. Mais je vous supplie de penser qu'il n'y a pas en Allemagne une administration qui n'est pas militaire. Je vous défie de me trouver un civil dans les occupants russes et dans les occupants occidentaux, sauf certains conseillers politiques, et encore ils sont habillés en uniforme. Il n'y a que nous qui ayons eu un M.. Laffont. Les accords que nous avons signés précisent bien que c'est une occupation militaire, que c'est un commandant en chef, un militaire qui a tous les droits.

Mais je suis entièrement d'accord pour la transformation de l'administration proprement dite en administration civile, et je suis persuadé qu'après négociations, les quatre nations se mettront d'accord.

quelque sentiment qu'on ait au fond de nous, il n'y a rien à faire à ce fait: si demain le général commandant en chef actuel quittait l'Allemagne, ce serait un autre général commandant en chef qui serait installé là-bas à Berlin et qui aurait tous pouvoirs en Allemagne. Personne n'a le droit en France de modifier ces textes. Seulement notre sentiment, c'est qu'en dessous de ce général, il y ait une administration qui ne prenne pas d'allure militaire, tout en admettant qu'elle soit habillée d'uniformes. Tenant compte du désir permanent de l'Assemblée, qui s'est exprimé à une unanimité presque totale, nous pensons que la France y gagnerait à établir une administration à allure civile.

Pour ce qui est de la question des deux cabinets, j'ai prévu qu'il y aurait un cabinet commun pour éviter les inconvénients des deux cabinets. Qui va alors désigner le cabinet? Tout dépendra des rapports entre les deux hommes de tête, militaire et civil. C'est le général qui a le plus de pouvoirs. Il faut donc éviter qu'il y ait une priorité du général commandant en chef dans ce cabinet.

La véritable solution, c'est que vous obteniez des gouvernements qui peuvent venir qu'il y ait un secrétaire d'Etat à Paris. C'est la seule garantie que nous puissions avoir qu'il y ait une autorité à Paris vraiment civile, qui devrait mettre en jeu tous les moyens à sa disposition pour ne pas se laisser déborder par les militaires là-bas.

De cette manière, les appréhensions que vous exprimez ne seraient plus vraiment justifiées.

Mais, dans l'état actuel des choses, je ne vois pas d'autre solution que d'avoir un cabinet commun. Cela lèvera un certain nombre de possibilités de discussion.

La question des conseillers. Ces conseillers sont des civils. Vous pourrez me dire peut-être qu'ils sont entourés de militaires et qu'ils vont se transformer aussi en militaires. C'est au sous-secrétaire d'Etat de veiller à ce qu'ils ne deviennent pas des militaires. Je n'étais pas tellement partisan des conseillers au début. J'étais partisan, je le suis peut-être encore un peu, de conseillers chargés de directions. Mais l'expérience a prouvé qu'étant données les nombreuses négociations internationales qu'il y a en ce moment et qui risquent de durer assez longtemps pendant le cours de l'année 1948, si ces hommes sont à Londres, à Prague ou à Bruxelles, ils ne peuvent en même temps assurer leur service. Il faut donc qu'il y ait une équipe d'hommes qui connaissent bien les problèmes de l'Allemagne, qui puissent à coup sûr donner immédiatement, au point de vue de l'administration civile et militaire, au point de vue culturel, au point de vue diplomatique, les renseignements à ceux qui conduisent les négociations.

Le secrétariat général suivrait évidemment les discussions qui sont en cours. Ce ne serait pas un secrétariat

général dans le sens de celui d'une préfecture. Ce serait un secrétariat de l'ensemble des négociations. Nous avons des discussions à Berlin. Ce serait un organisme de coordination et de documentation pour éviter de perdre du temps en recherches.

Enfin, vous m'avez parlé des relations économiques. Vous avez aussi entendu le ministre des Affaires étrangères disant qu'il faudra bien que nous trouvions un accord pour les relations économiques.

Je suis formel: qu'il y ait fusion ou pas, il faut que nous trouvions un statut des relations économiques entre notre zone et les autres zones d'Allemagne, de même qu'entre notre zone, la Belgique, la France et la Suisse.

Nous ne pourrons faire vivre cette petite partie de l'Europe, qui est actuellement entre nos mains, que si nous prenons des accords commerciaux de manière que cette région, qui n'a rien coûté à la France, ne risque pas de lui coûter trop à l'avenir, parce que nous avons un peu atteint le maximum de ce qui pouvait être prélevé. Mais il faudra que la balance économique, qui risque d'être déficitaire, soit compensée.

Depuis deux ans et demi, nous sommes la seule zone qui ait pu manœuvrer sans demander un centime d'avance dans les échanges commerciaux à la France, qui est créitrice devant les échanges commerciaux.

Je ne serais pas honnête si je vous disais qu'il en sera de même au cours de l'année 1948. C'est un problème très préoccupant qui nous oblige à prévoir un régime d'échanges assez large entre l'Etat et l'ensemble des nations européennes qui l'avoisinent.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions que vous m'avez posées.

M. LE PRESIDENT. Nous remercions à nouveau.....

(La séance est levée à 16h.55)

Le Président.

Ghislac

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon Grumbach, président

Séance du mercredi 3 mars 1948

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Présents : MM. AGUESSE, BRIZARD, COLONNA, Général DELMAS, Salomon GRUMBACH, HELIU, JACQUIS-DESTREE, LEONETTI, OTT, Mme Jacqueline-Thôme PATENOTRE, MM. Général PETIT, Ernest PEZET, PINTON, Robert SEROT, Marcel WIL-LARD, ZYROMSKI.

Excusés : MM. CARCASSONNE, CHARLES-CROS.

Suppléant : M. VIPLE, de M. PAUL-BONCOUR.

Absents : MM. Mohamed-Salah BENDJELLOUL, BERLIOZ, Mme Gilberte-Pierre BROSSOLETTE, M. BUAUD, Mme Yvonne DUMONT, MM. GASSER, GATUING, GILSON, JULLIEN, NICOD, PRIMET.

Ordre du jour

I - Désignation d'un Commissaire pour participer aux travaux de la Commission des Finances (article 26 du Règlement).

.../...

II - Examen du projet de loi (n° 166, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation judiciaire en Sarre. - Nomination d'un rapporteur.

III - La situation internationale après les événements de Tchécoslovaquie.

Compte-rendu

M. GRUMBACH, président, explique que, c'est afin de permettre aux membres du groupe franco-britannique, d'assister au déjeuner qui fut donné au ministère des Affaires Etrangères en l'honneur de la délégation de parlementaires britanniques actuellement à Paris, qu'il avait cru bon de reporter la séance de la Commission à 15 heures 15 au lieu de 14 heures 30 ; à ce propos, il a dû faire des reproches à MM. Paul-Boncour et Lapie, présidents, le premier, pour le Conseil de la République; le second, pour l'Assemblée Nationale, du groupe parlementaire franco-britannique, pour ne pas l'avoir prévenu lui-même ni aucun des membres du bureau de la Commission des Affaires Etrangères de la visite des parlementaires britanniques qui a eu lieu la veille au Conseil de la République.

Passant ensuite au premier point de l'ordre du jour, la Commission décide de désigner M. Pezet pour participer, en son nom, aux travaux de la Commission des Finances (article 26 du Règlement).

Le deuxième point de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à l'organisation judiciaire en Sarre.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la question avait déjà été examinée, officieusement, c'est-à-dire avant que le projet fut voté par l'Assemblée Nationale, il y a trois semaines, par la Commission qui avait entendu M. Debré, Secrétaire Général aux Affaires Allemandes. Le texte du projet de loi a subi quelques modifications et adjonctions de la part de l'Assemblée Nationale, mais celles-ci sont d'ordre technique et juridique et intéressent la Commission de la Justice saisie pour avis. La Convention elle-même, annexée au projet dont l'article premier a pour objet d'autoriser le Président de la République à la ratifier, n'a pu être modifiée.

- 3 -

M. WILLARD déclare que c'est, en effet, la Convention seule qui intéresse la Commission des Affaires Etrangères ; celle-ci appelle un certain nombre d'observations sévères : d'abord, le Parlement est mis devant un fait accompli, puisque l'article 28 de la Convention prévoit que celle-ci entrera en vigueur le 1er janvier 1948 et ne contient pas de clause de ratification. D'autre part, l'article 6 de ladite Convention, qui étend la compétence de la Chambre d'Appel franco-sarroise aux crimes et délits lorsque se trouve impliqué ou lésé un fonctionnaire ou un militaire français, est contraire au principe de la territorialité des lois pénales et constitue une atteinte à la souveraineté d'un pays.

La Convention soulève un certain nombre de problèmes qu'elle ne résout pas : de qui va dépendre le parquet sarrois ? Quelle sera la délimitation de la compétence du tribunal administratif visé à l'article 11, en l'absence de toute fixation de la nationalité sarroise ? Il est anormal et irrationnel de délibérer sur cette convention alors qu'on ne sait même pas dans quel cadre elle s'insère.

Enfin, M. WILLARD élève une autre critique contre la Convention : on aurait dû profiter de cette occasion pour étendre aux Sarrois eux-mêmes les dispositions libérales de la procédure française, alors que celles-ci ne seront applicables qu'aux ressortissants français ; cela eut permis d'agir en Sarre dans le sens de la démocratisation ; on aurait pu également, par la pratique de l'échevinage, c'est-à-dire en remplaçant certains juges professionnels par des magistrats locaux, réformer que nous nous étions d'ailleurs engagés à faire, rendre effective la dénazification de la magistrature allemande.

M. WILLARD conclut en précisant que ces observations lui ont été suggérées par l'examen des articles 6, 8, 16, 24, 25 et 28 de la Convention.

M. OTT déclare que, si certains arguments de M. Willard semblent fondés et si la Convention n'est pas parfaite, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une œuvre de compromis : il a fallu adapter l'organisation judiciaire en Sarre à une situation de fait. M. Willard a dit que le Parlement était placé devant un fait accompli ; mais M. Bidault a répondu à cette observation, lors de la discussion du projet à l'Assemblée Nationale : le Gouvernement

.../...

avait été obligé de faire entrer la Convention en vigueur le 1er janvier 1948 parce que c'est à cette date que cessait le régime de l'occupation militaire et la compétence de la justice militaire, mais que le système ne pouvait effectivement être appliqué qu'après le vote, par le Parlement, du projet actuel qui doit mettre, à la disposition du ministère des Affaires Etrangères les magistrats nécessaires pour occuper les postes créés. D'autre part, on reproche à la Convention de ne pas étendre aux Sarrois les règles de la procédure française ; mais c'est, au contraire, une marque de notre respect de l'indépendance de ce pays. C'est par le même souci de réservier l'avenir que nous n'avons pas établi de juridictions populaires.

M. OTT conclut qu'il votera en faveur du projet de loi non seulement pour les raisons qu'il vient d'indiquer mais encore parce qu'il n'est pas possible de refuser l'accord sans mettre le Gouvernement français dans une position difficile.

M. LEONETTI déclare que son groupe émettra, également, un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

M. WILLARD, répondant à M. Ott, dit que, s'il reconnaît que tout le monde est d'accord pour admettre que la Sarre ne doit pas être annexée, même par un moyen détourné, il ne lui paraît pas indispensable que l'union économique et douanière entraîne l'introduction des lois pénales en Sarre ; il cite l'exemple de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg qui forment une union économique (Bénélux) et où, cependant, les lois pénales restent territoriales. M. Willard ajoute que la Convention lui apparaît inapplicable et que, si le Parlement la repoussait, cela permettrait au Gouvernement d'étudier un autre texte qu'il soumettrait à nouveau à celui-ci.

M. SIROT déclare qu'en tant que président du Conseil Général de la Moselle, il doit tenir compte des répercussions de la Convention sur tout ce qui se passe en Moselle ; la politique du Gouvernement à l'égard de la Sarre a été approuvée par les représentants de ce département, mais cette Convention révèle maints inconvénients et lacunes, surtout d'ordre juridique. Lors de l'audition, par la Commission, de M. Debré, M. Sérot avait posé la question des rapports entre la Chambre franco-sarroise et le président de la Cour d'Appel, entre le Parquet français

et le Parquet sarrois et avait exprimé ses craintes de frictions entre eux. Il a plutôt l'impression, en forçant sa pensée, qu'on a fait un rattachement de la France à la Sarre et non de la Sarre à la France. Pourquoi, si la Cour de Cassation de Paris est compétente pour connaître des pourvois contre les arrêts de la Chambre franco-sarroise, celle-ci ne réside-t-elle pas à Metz ?

M. PINTON dit que le caractère insuffisant et inachevé de la Convention est dû au fait que celle-ci a été conclue comme conséquence d'une décision qui n'est pas prise. Le parallèle entre la Sarre et le Bénélux ne peut être probant car, au contraire, des trois états composant le Bénélux, la Sarre ne jouit pas d'une capacité totale. Il votera néanmoins le projet.

M. LE PRÉSIDENT ne pense pas que la suggestion de M. Willard, de repousser le projet de loi afin de permettre au Gouvernement d'améliorer le texte de la Convention, doive être retenue. Il est d'avis de voter le projet en soulignant clairement que la Convention devra être amendée dans l'avenir, car on doit reconnaître que la plupart des critiques d'ordre juridique, soulevées par M. Willard, sont fondées ; mais, c'est l'article Ier de la Convention qui paraît le plus choquant au président : "La présente Convention a pour objet de déterminer les conséquenceslorsqu'ils seront réalisés, du rattachement économique et de l'union douanière" ; c'est la première fois qu'on fait une convention en vue d'une décision à venir. Cependant, le Gouvernement français a pris la responsabilité de rédiger la Convention, le Gouvernement sarrois de l'accepter et l'Assemblée Nationale de la voter ; le Conseil de la République doit également prendre ses responsabilités. M. Bidault a répondu à M. Pierrard, au cours de la discussion à l'Assemblée Nationale, au reproche d'avoir mis le Parlement devant un fait accompli ; il a déclaré que la Convention ne pouvait être appliquée sans le vote du Parlement car ce n'est qu'à ce moment qu'il pourrait disposer des magistrats nécessaires pour occuper les postes créés ; c'est donc le Parlement qui a le dernier mot ; il n'en reste pas moins vrai que la Convention elle-même a été rédigée sans l'avis du Parlement qui ne peut que l'accepter ou la repousser sans avoir la possibilité de la modifier et que cela constitue un fait accompli.

M. LE PRÉSIDENT est d'accord avec M. Pinton pour dire que la comparaison du rattachement économique de la Sarre à la France avec l'union économique formant le Bénélux ne peut être faite : non-annexion ne veut pas dire indépendance totale. La Sarre, comme le reste de l'Allemagne, n'a pas une indépendance totale, car, dans le cas contraire, nous ne pourrions avoir de Haut-Commissaire dans ce pays, droit qui ne nous a été contesté par personne. Il est, d'autre part, impensable et absurde que les ressortissants français en Sarre relèvent de juridictions uniquement sarroises. Les défauts et imprécisions de la Convention sont le résultat de l'incertitude dans laquelle nous sommes.

M. LE PRÉSIDENT conclut en précisant qu'il votera en faveur de l'adoption du projet tout en demandant au Gouvernement que la Convention soit améliorée.

M. SEROT déclare qu'il ne votera pas contre le projet mais qu'il s'abstiendra comme représentant des Mosellans ; il a vécu pendant vingt-cinq ans la précédente aventure de la Sarre ; on est en train d'en vivre une autre, mais M. Sérot préfère agir a priori qu'a posteriori. Les populations voisines de la Sarre auraient dû être consultées à propos de la Convention.

M. LE PRÉSIDENT propose à la Commission de désigner un rapporteur du projet de loi. Il rappelle qu'il s'était opposé, comme le désirait le Gouvernement, à ce que la question vienne en discussion immédiate, car il n'accepte pas que le Conseil de la République soit mis dans une position inférieure vis-à-vis de l'Assemblée Nationale.

M. OTT fait connaître sa candidature comme rapporteur ; cette candidature est acceptée par la Commission.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il avait mis à la fin de l'ordre du jour l'examen de la situation internationale après les événements de Tchécoslovaquie ; il s'agit d'une question essentielle sur laquelle il ne serait pas inutile qu'un large échange de vues, aussi calme et objectif que possible, ait lieu devant la Commission ; mais, étant donné l'heure tardive, le Président pense que la Commission sera d'accord pour renvoyer cette discussion à la prochaine séance.

-Assentiment-

La séance est levée à 16 heures 40.

Le Président :

M. PINTON

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président

Séance du mercredi 10 mars 1948

La séance est ouverte à 21 heures 40.

Présents : MM. BUARD, CHARLES-CROS, HELLEU, LEONETTI,
Ernest PEZET, PINTON, ZYROMSKI.Excusés : MM. Salomon GRUMBACH, PAUL-BONCOUR,
Mme PATENOTRE.Suppléants : MM. BORDENLUVÉ, de M. COLONNA,
GADOIN, de M. GASSER,Absents : MM. AGUINSE, Mohamed-Salah BENDJELLOUL, BERLIOZ,
BRIZARD, Mme Gilberte-Pierre BROSSOLETTE,
MM. CARCASSONNE, Général DELMAS, Mme Yvonne
DUMONT, GATUING, GILSON, JACQUES-DESTREE,
JULLIEN, NICOD, OTT, Général PETIT, PRIMET,
Robert SEROT, Marcel WILLARD.

Ordre du jour

- Examen d'une motion présentée par MM. Charles Bosson,
Alex Roubert, Charles Brune, Ernest Pezet, Salomon
Grumbach et A. Pinton.

- Compte-rendu -

M. BUARD donne lecture du texte de la motion :

"Le Conseil de la République, douloureusement ému à la nouvelle de la mort tragique de Jean Masaryk, s'incline respectueusement devant sa dépouille et salue ce nom glorieux, deux fois symbole de la lutte du peuple tchèque pour sa liberté contre les régimes d'oppression."

Il proteste contre le deuxième membre de phrase à partir de : "deux fois symbole".

M. ZYROMSKI déclare que, si les signataires de la motion désirent célébrer la mort de M. Masaryk, il est tout-à-fait d'accord mais que, s'il s'agit de profiter de cet événement pour critiquer les faits qui se sont passés en Tchécoslovaquie depuis deux semaines, il n'accepte pas cette rédaction.

M. LEONETTI répond qu'il ne lui semble pas possible de ne pas lier la mort de Masaryk aux événements qui viennent de se dérouler dans son pays.

M. PINTON ajoute qu'il considère que le nom de Masaryk, du père comme du fils, est le symbole de tout ce qu'il représente pour nous la lutte du peuple tchécoslovaque pour sa liberté ; ce nom évoque également le remords que nous pouvons avoir pour l'attitude de notre pays en 1938 vis-à-vis de la Tchécoslovaquie. La motion dit : deux fois symbole ; la première fois, c'est le passé ; la deuxième, c'est le présent et M. Pinton a le sentiment profond et la certitude totale que, si Masaryk s'est donné la mort, c'est parce que la démocratie tchécoslovaque est morte.

M. HELLEU est de l'avis de M. Pinton ; il a connu personnellement M. Masaryk et est convaincu que celui-ci s'est suicidé par désespoir.

M. PEZET, vice-président, déclare que la Commission pourrait procéder au vote de la motion par division.

La première partie de la motion, jusqu'à : " et salue ce nom glorieux", est adoptée à l'unanimité.

La deuxième partie, à partir de : "deux fois symbole", est adoptée à la majorité des membres présents, MM. Buard et Zyrowski ayant voté contre.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Président :

Emile Petit

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Présidence de M. Salomon Grumbach, président

Séance du mercredi 17 mars 1948

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : M. BRIZARD, Mme BROSSOLETTE (Gilberte-Pierre),
MM. BUARD, CARCASSONNE, CHARLES-CROS,
COLONNA, Général DELMAS, GILSON, GRUMBACH
Salomon, HILLEU, LEONETTI, OTT, Général
PETIT, PEZET (Ernest), PINTON, ZYROMSKI.

Excusés : MM. NICOD, WILLARD (Marcel).

Absents : MM. AGUESSO, BENDJELLOUL (Mohamed-Salah),
BERLIOZ, Mme DUMONT (Yvonne), MM. GASSER,
GATUING, JACQUIS-DESTREE, JULLIEN, Mme
PATENOTRE (Jacqueline-Thôme), MM. PAUL-
BONCOUR, PRIMET, SEROT (Robert).

Ordre du jour

La situation internationale :

- a) après les événements de Tchécoslovaquie ;
- b) après les Conférences de Londres et de Bruxelles.

.../...

- 2 -

Compte-rendu

M. Salomon GRUMBACH, Président, ouvre la séance et constate - il désire que cette observation figure au procès-verbal - que, sur trente membres composant la Commission, neuf commissaires seulement sont présents à dix heures, la Commission étant convoquée pour neuf heures trente. Les séances de la Commission devraient être considérées comme une occasion d'échanges de vues que ses membres ne devraient pas laisser passer.

La situation internationale n'est déjà plus la même qu'il y a deux semaines, mais le fond sombre reste le même et est dû à une aggravation certaine de la tension générale et à une incertitude plus lourde encore de l'avenir ; même ce qui devrait être considéré comme un progrès paraît contribuer à aggraver cette situation. Les efforts de coopération des seize nations européennes qui acceptent le plan Marshall aussi bien que ceux de la Russie et des Etats de l'Europe orientale sont considérés par chacun de ces groupements comme une manifestation de leur volonté de s'opposer à l'autre bloc. En réalité, ces deux blocs ne sont pas encore tout-à-fait cristallisés mais chacun surveille la moindre action de l'autre.

Un fait important que, pour sa part, le Président salue, est le vote favorable au plan Marshall que vient d'émettre le Sénat Américain. D'autre part, aujourd'hui même, un pacte solennel doit être signé entre la France, la Grande-Bretagne et les trois pays du Bénélux, pacte qui constitue un resserrement des liens entre ces Etats ; la signature de ce pacte n'a rien de contraire aux termes de la Charte de l'O.N.U. qui prévoit la possibilité de conclure des ententes régionales ; il est certain que, si la Charte de l'O.N.U. avait été pleinement respectée, un tel pacte eût été superflu. Aujourd'hui encore, commencent les travaux des Comités créés par la Conférence des Seize. Quatorze ministres des Affaires Etrangères (tous sauf ceux de l'Islande et de la Suisse) ont assisté à l'ouverture de la Conférence ; les délégations sont composées des hommes les plus hautement qualifiés ; une atmosphère lourde régnait à la séance d'ouverture : M. Bidault y lut un discours d'une façon un peu lugubre ;

- 3 -

l'atmosphère était empreinte de plus de gravité que l'an passé et il a fallu constater que l'espoir, exprimé à cette époque, de voir d'autres Etats de l'Europe venir s'asseoir à la table de la Conférence, était déçu.

Un autre événement important a eu lieu hier : l'invitation faite à l'Allemagne occidentale, représentée par les autorités d'occupation, de participer aux travaux de cette conférence ; il eut été infinitémalement plus souhaitable de pouvoir demander à l'Allemagne toute entière de participer à la reconstruction de l'Europe ; mais, étant donné cette scission de l'Allemagne en deux, conséquence de la décision initiale de la division de ce pays en quatre zones d'occupation distinctes, il n'était pas possible de laisser toute l'Allemagne en dehors de cet effort de reconstruction.

Le fait capital qui, du point de vue du danger que l'on craint, domine toute la situation internationale est l'événement de Tchécoslovaquie ; certain parti politique a cru y voir la victoire d'une certaine conception de la démocratie et saluer cet événement ; les autres y ont vu exactement le contraire. Il ne fait pas de doute, en tout cas, que le bouleversement, qui a eu lieu en Tchécoslovaquie, a produit une profonde impression dans le monde occidental ; il semble à celui-ci que le peuple tchécoslovaque n'a pas eu, malgré les apparences, toute sa liberté. Il n'y a pas de doute non plus que cet événement a eu pour conséquence l'accélération des négociations en Europe occidentale. Que s'est-il passé réellement en Tchécoslovaquie ? Il ne faut pas oublier que ce pays, à la suite de la guerre, a changé profondément, intérieurement et extérieurement : il a cédé une partie de son territoire à l'U.R.S.S. et s'est débarrassé de ses minorités allemandes ; à l'intérieur, il avait appliqué un programme de nationalisations très poussé. La récente crise a commencé par la démission de trois ministres ; il était certain que des conséquences graves résulteraient de ces démissions qui avaient été données sans l'accord du président Bénès ; ce fut l'occasion que saisit M. Gottwald et son parti de

.../...

faire table rase. Les conditions dans lesquelles les changements ont eu lieu peuvent justifier les craintes qu'on a ressenties : des parlementaires ont été éliminés par décision gouvernementale, ce qui constitue un phénomène incompatible avec notre conception de la démocratie et du jeu normal de cette démocratie parlementaire. On ne peut oublier que, l'an passé, lorsque la France et la Grande-Bretagne lancèrent des invitations à tous les Etats d'Europe de participer à une conférence chargée d'étudier l'offre du Secrétaire d'Etat Américain Marshall, la Tchécoslovaquie répondit d'abord favorablement à cette invitation à l'unanimité de son Gouvernement, M. Gottwald y compris, mais qu'elle refusa ensuite sous la pression soviétique.

Le Président pense qu'en de pareilles circonstances les Gouvernements et les parlements des différents pays devraient garder leur sang-froid ; les Gouvernements de Washington, Londres et Paris auraient dû s'abstenir de manifester leur mécontentement après les événements de Prague, geste auquel ils savaient ne pouvoir donner aucune suite pratique sur le plan diplomatique. De semblables manifestations auraient pu rester dans le cadre des groupes politiques dont les représentants n'engagent que leur seule responsabilité.

Tout ce qui se passe, dans le monde et particulièrement en Europe, est dû à l'absence d'entente entre les Grandes Puissances ; quand on lit la presse aussi bien américaine que russe, on se demande si les populations de ces deux pays (en Russie où il n'y a qu'une presse dirigée, censurée par le Gouvernement, en Amérique où la liberté de la presse est menacée et mutilée par l'emprise du capitalisme) peuvent ne pas penser que l'un prépare la guerre contre l'autre et réciproquement. La France qui, comme l'a déclaré notre ministre des Affaires Étrangères, serait encore la victime d'un nouveau conflit, a dû prendre position ; elle l'a fait en prenant l'initiative, avec l'Angleterre, de réunir la Conférence des Seize et en négociant l'Union douanière avec l'Italie. Aujourd'hui, notre pays paraît être

englobé dans ce qu'on appelle le bloc occidental et semble avoir pris position contre le bloc oriental. La France a de grandes responsabilités dans le relèvement européen ; elle doit faire un gros effort de redressement intérieur, car le seul moyen d'empêcher que l'aide américaine à l'Europe, qui nous est indispensable, ne devienne une chaîne pour elle, est que tous les Etats européens fassent le maximum d'efforts de leur côté. Les Commissions de travail de la Conférence des Seize, qui devront établir un rapport d'ici deux ou trois mois, sont chargées de coordonner ces efforts. D'un autre côté, les Unions douanières, qui sont nécessaires, ne pourront être réalisées rapidement ; l'élimination des barrières douanières, la préparation des Unions Économiques constituent des transformations profondes qu'il est impossible d'obtenir sans délai. Le 20 mars, M. Bidault doit se rendre à Turin pour signer, avec le Comte Sforza, un protocole en vue d'un accord douanier entre la France et l'Italie ; mais les difficultés restent immenses. Il s'agit de créer une sorte d'Union économique englobant une centaine de millions d'habitants (en 1938, les échanges commerciaux entre la France et l'Italie représentaient 7 % du commerce international). Il faudra un long effort pour réaliser cette union et l'on commettrait une grave faute en ne disant pas, à ce sujet, toute la vérité à l'opinion publique.

Quelles seront les conséquences et la signification réelle de l'aide américaine ? Il est difficile de répondre, pour le moment, à cette question ; le parlement français doit suivre d'ausi près que possible l'évolution de la situation et demander au Gouvernement de le tenir au courant. Un fait montre que l'opinion américaine n'est pas unanime : le Général Mac Arthur a déclaré que l'Amérique a tort de s'occuper de l'Europe et devrait aider l'Asie.

Il faut, avant tout, que l'Europe montre à l'Amérique qu'elle peut s'aider elle-même.

Le Président rappelle qu'on veut inviter l'Allemagne occidentale à la Conférence de Paris ; il pense qu'on a bien fait mais que ce serait très grave si les puissances du bloc occidental et du bloc oriental voulaient utiliser, les unes ou les

autres, une partie de l'Allemagne contre l'autre bloc. Le Président estime qu'à ce sujet des fautes sont commises des deux côtés. A la Conférence tripartite de Londres, les questions de la Rühr, du statut futur de l'Allemagne ont été examinées. Que, même entre l'Angleterre, l'Amérique et la France, l'accord n'ait pu être réalisé, montre toutes les difficultés du problème! La Conférence de Londres n'a pas clarifié la situation en Allemagne occidentale ; la question de la fusion de notre zone avec la bizonne anglo-américaine n'a pas été résolue. Si on ne parvient pas, à la longue, à un accord sur l'Allemagne entre les quatre, la zone française devra se lier économiquement avec la bizonne. On va réunir à Berlin un congrès dit "du peuple allemand", mais il n'y a actuellement aucun congrès qui puisse être considéré comme représentatif de la volonté du peuple allemand.

Le Président conclut son exposé en exprimant le regret que rien de ce qui avait été annoncé par le Gouvernement, en matière de réforme administrative de la zone française d'occupation, n'ait été fait.

M. OTT déclare qu'après l'exposé si complet du président, il désire faire une simple observation sur le problème allemand ; des attaques injustifiées ont été faites contre le Gouvernement français au sujet de la fusion de notre zone avec la bizonne qui aurait été soi-disant décidée depuis longtemps ; or il n'en est rien. Le Gouvernement a simplement considéré avec objectivité qu'il n'était pas possible de conserver une vie complètement indépendante à notre zone. D'autre part, on a l'impression que les Alliés, loin d'examiner le problème allemand dans un cadre quadripartite, désirent utiliser leur zone d'occupation les uns contre les autres ; la méfiance réciproque entre les deux blocs complique la question et risque de la fausser. On ne voit pas comment on pourra résoudre le problème allemand dans cette atmosphère de méfiance. Le Président a eu raison de dire que personne ne peut se dire en Allemagne représentatif du peuple allemand ; des élections démocratiques ont eu lieu, tout au moins dans les trois zones occidentales, mais il ne s'est pas dégagé de tendances très nettes car le peuple allemand ne sait

- 7 -

pas lui-même ce qu'il veut.

M. BUARD rappelle que le Président a dit que les événements de Tchécoslovaquie ont été interprétés, par un parti politique, comme une victoire de la démocratie et dit qu'en effet son groupe les considère comme tels. Certains trouvent que le vrai régime démocratique est celui de M. Tsaldaris ou de Franco, alors qu'il est même question d'admettre l'Espagne à la Conférence de Paris. Il est, au contraire, incontestable que le Gouvernement tchécoslovaque représente la majorité du corps électoral ; le parti communiste qui est le plus nombreux a la direction de ce gouvernement. Le gouvernement français aurait dû se "regarder dans une glace" et se demander si, lui, représente bien la majorité du corps électoral. M. Buard cite des déclarations de M. Fierlinger, social-démocrate tchécoslovaque, de M. Emile Buré et de M. Henri Wallace sur les événements de Tchécoslovaquie. A son avis, ce sont les éléments réactionnaires qui ont créé une situation telle que les communistes ont dû se défendre ; il n'y a pas eu immixtion de l'U.R.S.S. mais intervention américaine. La crise a été résolue d'une façon démocratique, voire parlementaire. M. Buard rappelle la déclaration commune faite par les Gouvernements tchécoslovaque, polonais et yougoslave signalant le danger que constitue, pour ces pays, la renaissance de l'Allemagne.

M. LE PRÉSIDENT répond à l'allusion faite par M. Buard à la question de la participation de l'Espagne à la Conférence de Paris ; c'est le Portugal, soutenu par l'Irlande et la Turquie, qui a fait cette proposition mais la Conférence n'a pas envisagé une seconde de la retenir. Les Gouvernements français, anglais ou américain n'ont en rien favorisé cette demande ; on ne peut oublier l'origine mussolinienne et hitlérienne du régime de Franco ; toute tentative de faire participer l'Espagne aux conversations de Paris serait une faute politique, bien que, du point de vue économique, cette absence constitue un vide dans la reconstruction européenne.

.../...

- 8 -

Le Président fait remarquer à M. Buard, à propos des événements de Prague, que ce n'est pas d'après les déclarations de Fierlinger, de Buré ou de Wallace qu'il fait son opinion mais d'après son propre dossier. M. Steinhardt, ambassadeur américain, était à Prague, ce qui est normal mais M. Zorine, vice-ministre des Affaires Etrangères soviétique, y était aussi, ce qui est moins normal. Fierlinger a eu des scènes d'une violence sans nom avec des personnalités politiques tchécoslovaques, comme Sausmann, qui font maintenant partie du même gouvernement que lui.

M. PEZET déclare qu'il est certain que ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie l'a été en vertu de la conception orientale de la démocratie, mais, en France, il existe une autre conception de cette démocratie ; il faut bien se rendre compte que le monde est actuellement divisé entre ces deux conceptions. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir du rôle prépondérant joué à Prague par les comités d'action et les milices ouvrières. Il est inutile d'essayer de démontrer, lorsqu'on est partisan de la conception orientale, qu'on peut être adepte de la conception française ; on est révolutionnaire et pas autre chose. Y a-t-il eu levée d'immunité parlementaire en Tchécoslovaquie, obtenue contre les députés arrêtés ? Non ; les méthodes employées sont donc complètement différentes de celles de la démocratie telle qu'on l'entend en France.

M. ZYROMSKI répond que, lorsque son groupe se déclare partisan du régime parlementaire, c'est en toute franchise ; il désire utiliser le parlement mais le mécanisme parlementaire, si parfait soit-il, a besoin du contact vivifiant, permanent des classes populaires.

M. Zyromski ajoute qu'il pense que la Commission devrait adopter des conclusions pratiques sur les principales questions internationales qui se posent : sécurité, réparation, etc..

.../...

- 9 -

M. LE PRÉSIDENT répond que c'est au gouvernement à faire un effort pour trouver la solution des problèmes ; le Parlement doit être saisi suffisamment à temps pour exercer son contrôle et les échanges de vues qui ont lieu devant la Commission sont une perpétuelle préparation à des débats sur des textes.

M. GILSON appuie la proposition de M. Zyromski. Il pense qu'il serait extrêmement désirable que la Commission étudie des problèmes concrets.

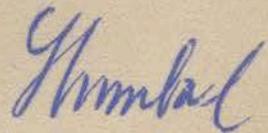
M. PEZET déclare que la Commission, qui s'est intéressée à la question des livres français à l'étranger, pourrait se saisir pour avis d'un projet de loi (N° 122, C.R.) qui a soulevé de nombreuses controverses aux relations culturelles.

M. GILSON ajoute que la Commission de l'Education Nationale, saisie au fond, voudrait connaître l'avis de la Commission sur l'article 7.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il inscrira la question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 12 heures.

Le Président,



PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES.

Présidence de M. Salomon Grumbach, Président.-

Séance du mercredi 21 avril 1948.

La séance est ouverte à 14 heures 55

Présents : M. BRIZARD, Mme BROSSOLETTE, MM. BUARD, COLONA, DEIMAS, GILSON, Salomon GRUMBACH, HELLEU, JACQUES-DESTREE, JULLIEN, LEONETTI, NICOL, OTT, Mme PATENOTRE, MM. PAUL-BONGOUR, le Général PETIT, PEZET, PINTON, PRIMET, SEROT, ZYROMSKI.

Excusés : MM. GARCASSONNE, WILLARD.

Absents : MM. AGUESSE, BENJELLOUL, BERLIOZ, CHARLES CROS, Mme Yvonne DUMONT, MM. GASSER, GATUING,

Ordre du Jour

Audition de M. Joxe, Directeur Général des relations culturelles au Ministère des Affaires Etrangères, sur la diffusion du livre français à l'étranger;

Examen pour avis de la proposition de loi (n° 122, année 1948) relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains.

Compte-rendu

M. LE PRESIDENT rappelle que la Commission a déjà eu l'occasion, l'an passé, de manifester son intérêt sur la question du livre français à l'étranger. Il remercie M. Joxe ainsi que MM. Seydoux, de l'U.N.E.S.C.O., et Joubert, du Ministère des Affaires économiques, d'avoir bien voulu venir devant elle et passe tout de suite la parole à M. Joxe.

M. JOXE déclare que, lors de l'exposé qu'il fit devant la Commission, il y a près d'un an, sur les œuvres françaises à l'étranger, il avait insisté sur la difficulté et la gravité du problème de la diffusion du livre français à l'étranger. La compétence du Ministère des Affaires étrangères en cette matière s'étend à la diffusion non commerciale du livre.

Dans les années 1936-1938, le Parlement avait voté un crédit exceptionnel de vingt millions de francs pour amorcer cette diffusion. Les livres avaient fait l'objet d'une réception quasi solennelle de la part des pays étrangers. Depuis la Libération, un problème extrêmement grave se pose pour rattraper ce qui n'a pu être fait pendant les cinq années de guerre. Une œuvre importante a été faite l'an dernier : la publication et la mise à la disposition des bibliothèques étrangères et des bibliothèques françaises à l'étranger d'un catalogue du livre français, contenant la liste des livres nouveaux de la culture française. Ce catalogue sera complété régulièrement par des suppléments. Le même travail a été fait pour les revues aussi bien d'intérêt général que techniques et scientifiques. L'afflux de demandes.....

.../...

- 3 -

est tel que l'on ne sait le temps qu'il faudra pour les satisfaire toutes, le crédit alloué pour cela n'étant que de quinze millions de francs par an ; en Pologne seulement, il faudrait dix millions pour rééquiper les bibliothèques détruites. Plusieurs années seront donc nécessaires à moins qu'un effort important soit fait ; mais, au contraire, des réductions de vingt pour cent ont été décidées.

M. JOXE ajoute qu'il a obtenu du Gouvernement la possibilité de demander au Parlement de remplacer les crédits de devises étrangères dont il dispose en crédits en francs ; il serait utile également que le Parlement accepte de voter un crédit exceptionnel de rééquipement.

Le système des expositions de livres a été développé : six expositions ont eu lieu en 1945 ; quatre ou cinq en 1946 ; treize en 1947 et, en 1948, une vingtaine sont prévues. Cette méthode d'exposition vient d'être adoptée par les Anglais et il convient de la développer. A cette occasion, des catalogues sont également imprimés.

M. JOXE aborde alors la question de la situation générale du livre français à l'étranger. Cette question ne relève pas uniquement de la compétence des Affaires étrangères mais de plusieurs ministères ; le livre n'a pas de soutien attitré. Or, il ressort des rapports reçus que la situation est grave. L'ensemble de la statistique française montre que l'exportation du livre en 1947 atteint à peu près celle de 1938 : 41.000 quintaux métriques en 1938 contre 37.500 en 1947. Dans ces statistiques douanières, l'exportation par paquet poste n'apparaît pas et celle-ci ayant augmenté, les chiffres sont donc à peu près équivalents.

Mais, en fait, on constate une augmentation importante des achats effectués par les Territoires d'Outre-Mer ; les exportations vers l'Algérie et le Maroc ont doublé ; celles vers l'Indochine ont augmenté considérablement. Les exportations vers les Territoires d'Outre-Mer sont passées de quatre mille quintaux métriques en 1938 à dix mille en 1947. Cet accroissement est dû au fait que, pendant cinq ans, la France s'est trouvée coupée de ses territoires d'Outre-Mer. L'Allemagne consomme également beaucoup de livres français

- 4 -

et cela surtout pour des raisons politiques (2.200 quinzeaux).

M. OTT demande à M. Joxe quelle est la proportion de cette exportation dans la zone française et dans le reste de l'Allemagne.

M. Joxe répond qu'il n'a pas les chiffres sous les yeux mais qu'il pourra les communiquer ultérieurement. Il ajoute que, dans le reste du monde, l'exportation du livre français a diminué en moyenne de 50% ; cette diminution est surtout sensible vis-à-vis de l'Union belgo-luxembourgeoise, de l'Amérique latine et de l'Europe orientale.

Ce rétrécissement est dû d'abord à la guerre et au fait que l'édition française s'est multipliée hors de France ; de nombreuses maisons d'édition ont été fondées notamment à Beyrouth.

M. JOXE pense que si, en Europe, le livre français peut retrouver sa position, en Amérique du Sud, la crise semble plus profonde.

Pour améliorer cette situation, plusieurs questions doivent être résolues du point de vue technique. La première est celle du papier. L'édition française avait besoin, avant la guerre, de 40.000 tonnes de papier par an. Actuellement, une attribution exceptionnelle de 150.000 tonnes serait nécessaire pour établir les stocks. Une autre question est celle de la répartition du papier entre la presse et l'édition, d'une part, et, d'autre part, entre les différents éditeurs. Les pourcentages de la répartition entre la presse et l'édition sont les mêmes qu'au moment de la Libération, alors que l'industrie du livre était en plein marasme ; en 1938, la presse recevait 44% du papier et l'édition, 13%. En 1944, l'édition n'avait plus que 1% ; si, en 1946, un effort fut fait pour atteindre les 13%, depuis, on n'a pas dépassé 5 à 6%. Faute des 40.000 tonnes nécessaires annuellement et des 150.000 tonnes exceptionnelles pour les stocks, l'édition ne peut sortir de la crise profonde où elle se trouve.

Par contre, les maisons d'édition se sont multipliées depuis la guerre. De 400 elles sont passées à 1.700, d'où il résulte un émiettement de leur

activité. La qualité du papier laisse souvent à désirer et cela fait du tort à l'exportation. Le matériel d'édition est usé ; l'impression est souvent défectueuse ; les matrices manquent complètement.

Un effort devra être fait également en matière de tarifs de transports qui représentent actuellement une lourde charge pour l'exportation : 6% du prix de revient, pour le Brésil; 8 1/2 %, pour l'Italie; 15%, pour le Vénézuela. Le prix de transport des périodiques dépasse souvent le prix de l'exemplaire.

Les frais de banque sont également considérables ; pour une traite de 1015 francs sur l'Iran, ces frais s'élèvent à 54 2 francs; de 2.000 francs, sur le Chili, à 345 francs.

D'autres difficultés doivent être surmontées : celles provoquées par l'administration des finances; les opérations douanières, en effet, semblent faites pour paralyser les entreprises, par leur lenteur et le nombre des papiers à remplir (6 à 7 feuilles pour chaque envoi de livres).

M. JKE déclare qu'un certain nombre de mesures ont déjà été obtenues dans ces différents domaines, grâce à une commission composée de représentants de plusieurs administrations et d'éditeurs : les P.T.T. ont admis de porter le poids autorisé pour les paquets postes, de deux à trois kilos; il sera même bientôt de cinq kilos. A partir du 1er juillet, le demi tarif sera rétabli pour les livres. Enfin, les P.T.T. ont accepté que les paquets soient remis fermés ; les douanes et l'office des changes ont reconnu que le livre n'était pas une marchandise comme les autres : il bénéficie d'un régime privilégié de forfait et il n'est plus nécessaire de remplir des formules. Enfin, un effort a été fait pour alléger les généraux, de l'ensemble de l'édition française.

Le Gouvernement a, d'ailleurs, demandé de ne pas trop faire connaître ces mesures de faveur. Un contingent exceptionnel de papier pour l'édition et de devises pour reconstituer le matériel a été également obtenu. On est donc en train d'apporter de l'air et de réorganiser, mais il faut faire vite et profiter de la période d'après dévaluation.

La vente à l'étranger est faite soit par les éditeurs eux-mêmes, soit par des maisons de commissions ; des entreprises comme Hachette qui supporte pour cela un découvert permanent des 3/5^e de son chiffre d'affaire, comme Masson, sont organisées pour faire ce travail, mais en général, les maisons d'éditions n'ont pas de service pour l'étranger ; cela ne les intéresse pas.

Le problème général de réorganisation des méthodes d'exportation devrait être porté devant une Commission Nationale du livre en faisant appel à des parlementaires, à des écrivains aussi bien qu'à des éditeurs. Un organisme privé auquel l'Etat s'intéresserait devrait être créé pour centraliser les envois à l'étranger, avec des services de presse, de traduction, etc. Il pourrait recevoir des avances de banques spécialisées et chercher à obtenir des accords sur les taux de chancellerie ; c'est la seule façon de sauver le livre français dans les pays où il y a demande de livres mais absence de devises. Cette suggestion semble d'avoir recevoir un accueil favorable de l'administration des finances. Il serait, en outre, indispensable que, dans les accords commerciaux, le livre ne soit pas considéré comme une marchandise vulgaire. Enfin, il restera que, sur le plan mondial, le livre français est trop cher ; il faudra intervenir dans ce domaine, non avec des subventions mais par une action sur les prix de revient. Les plus graves problèmes ne sont pas encore résolus ; une politique du livre doit être suivie, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent.

M. JOXE conclut en demandant à la Commission des Affaires Etrangères et au Conseil de la République tout entier de l'aider dans la poursuite de son œuvre en lui apportant leur concours éclairé.

M. LE PRÉSIDENT remercie, au nom de toute la Commission, M. Joxe pour son exposé si clair, si plein d'intérêt et si riche en substance. Le livre constitue en effet un élément essentiel de l'influence française à l'étranger et M. Joxe peut être assuré du concours de la Commission dans ce domaine. Le Président invite les membres de la Commission à poser des questions à M. Joxe.

- 7 -

M. ZYROMSKI pense qu'une intervention devrait être faite pour réduire le tarif des cour-
tages de banques dont l'élévation a surpris tout le monde.

M. JULLIEN demande si ces frais de banque sont exclusivement français ou s'ils agit de toute la cascade des frais des différentes banques étrangères.

M. JOXE répond qu'il est question de l'ensemble des frais bancaires ; il y a, en gros, un quart pour la France et les trois quarts pour l'étranger. Au lieu de tenter de réduire les tarifs, la solution serait plutôt dans la création d'un organisme centralisateur qui obtiendrait de meilleures conditions de la part de banques spécialisées.

Le PRÉSIDENT déclare qu'un gros effort devrait être fait pour obtenir une meilleure répartition du papier et pour augmenter le pourcentage réservé à l'édition ; 5 à 6 % est nettement insuffisant.

M. JOXE répond que la presse est beaucoup mieux organisée pour obtenir le papier.

M. LE PRÉSIDENT ajoute qu'il serait utile également d'empêcher l'inflation des maisons d'édition.

M. JULLIEN demande si la France peut produire maintenant les machines nécessaires à l'édition qui provenaient autrefois d'Allemagne et d'Italie.

M. JOXE répond que l'importation vient maintenant d'Amérique et de Suisse (un crédit de 400.000 francs suisses a été ouvert), car la France n'est pas outillée pour cette fabrication.

M. GILSON ne croit pas que nos exportations de livres en Belgique aient diminué, car il existe une entreprise considérable de fraude entre les deux pays en matière de livres notamment. Ce qu'on a fait de mieux dans le domaine de la diffusion de livre est le catalogue du livre français dont l'importance est capitale et qui est très appréciée à l'étranger.

M. BRIZARD demande s'il ne serait pas possible

- 8 -

de créer une Commission de contrôle à l'exportation pour éviter l'envoi du mauvais livre ; cela s'est produit et les étrangers ont été lassés.

M. PEZET pense que la Commission pourra appuyer le vote, dans le collectif, d'un crédit exceptionnel en faveur du renouvellement des stocks.

M. JOXE déclare que le travail effectué en 1936-1937 avait été remarquablement bien fait. Il s'impose, actuellement, d'avantage encore. La bibliothèque de Rio de Janeiro compte encore plus de 50% de livres français mais toutes les autres bibliothèques brésiliennes en sont épouvrées. Le travail d'une Commission Nationale consisterait à déterminer quelles sont les villes à pourvoir de livres français.

M. HELLEU demande si la concurrence des livres anglo-américains est importante.

M. JOXE répond qu'elle est redoutable car les prix de ces livres sont beaucoup moins élevés (près de 50% moins cher). De plus, l'état anglais assure une garantie de 30 % à 40% du prix des livres destinés à l'étranger. Le livre canadien coûte 30% de moins. EN Italie et en Suisse, les prix sont à peu près semblables depuis la dévaluation.

Mme PATENOTRE demande s'il existe des maisons d'éditions étrangères qui impriment des livres français.

M. JOXE répond affirmativement mais ajoute que la concurrence est minime.

M. le Général PETIT dit que, pour permettre une plus large diffusion du livre français, il faudrait également développer l'enseignement du français car de nombreux pays, notamment en Amérique latine, manquent de cet enseignement ; les Péruviens, par exemple, réclament qu'on leur apprenne le français.

M. JOXE répond que l'enseignement du français est devenu difficile en Amérique latine. Plusieurs pays ont voté des lois interdisant l'enseignement

dans une autre langue que la langue nationale.

M. JULLIEN dit qu'au Maroc il existe une vente importante de livres français édités au Canada et pense qu'il serait utile de conclure des accords à ce sujet.

M. LE PRESIDENT rappelle que la Commission devra discuter à une séance ultérieure les conclusions de l'exposé de M. Joxe. Il voudrait maintenant connaître l'avis de celui-ci sur la proposition de loi (n° 122, année 1948) relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des auteurs.

M. JOXE répond qu'il n'a pas à prendre position sur le fond même de la question; la proposition est d'origine parlementaire et porte sur un certain nombre de points hors de sa compétence. Il s'agit, en somme, de fournir des ressources à la Société des Gens de Lettres. Il est curieux de voir la France s'engager dans cette voie : taxer le domaine public peut être considéré comme contraire au principe de la libre diffusion de la pensée qui a toujours été soutenue par notre pays, à l'U.N.E.S.C.O., notamment. Cette taxe constitue une sorte d'entrave aux échanges culturels internationaux et la position de la France risque d'être difficile, si le texte est adopté, à la prochaine conférence internationale de Bruxelles sur les droits d'auteurs. Du point de vue pratique, une taxe de 6% aura pour conséquence l'augmentation des frais généraux des éditeurs; le prix des livres pour l'étranger sera donc augmenté même si, comme il est prévu, la taxe n'est pas prélevée pour les livres destinés à l'exportation. Or, tous les représentants français se plaignent déjà que les prix soient trop élevés. M. Joxe pense qu'il est mauvais d'entrer dans une voie qui justifierait l'augmentation des prix.

D'autre part, le texte a soulevé quelque émotion à l'étranger. M. Seydoux a été récemment en relation avec des éditeurs belges qui lui ont fait part de leurs protestations. Les éditeurs suisses ont également protesté contre la proposition, ainsi que les éditeurs canadiens. Certains ont soutenu que la mesure envisagée serait incompatible avec l'article 7 de la Convention de Berne, mais M. Joxe n'est pas de cet avis.

.../...

Néanmoins, l'application des dispositions de ce texte entraînera de graves difficultés. La France a conclu des accords de compensation avec le Canada, mais c'est du côté belge que nous sommes vulnérables car nous manquons de devises belges. L'institution de la taxe risque de provoquer des mesures de rétorsion.

M. LE PRÉSIDENT remercie encore M. Joxe et propose à la Commission d'étudier le texte la prochaine fois.

La séance est levée à 16 heures 40.

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon GRUMBACH, Président

Séance du jeudi 29 avril 1948

La séance est ouverte à 10 heures 05

Présents : Mme BROSSOLETTE, MM. BUARD, CARCASSONNE, le Général DELMAS, GILSON, Salomon GRUMBACH, HELLEU, OTT, Mme PATENOTRE, MM. Ernest PEZET, ZYROMSKI.

Excusés : M. WILLARD.

Absents : MM. AGUESSE, BENDJELLOUL, BERLIOZ, BRIZARD, CHARLES-CROS, CALONNA, Mme Yvonne DUMONT, MM. GASSER, GATUING, Jacques DESTREE, JULLIEN, LEONETTI, NICOD, PAUL-BONCOUR, le Général PETIT, PINTON, PRIMET, SEROT.

.../...

ORDRE DU JOUR

- I - Nomination d'un rapporteur pour avis et examen de la proposition de loi (N° 122, année 1948), relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains.
- II - Examen des conclusions pratiques à adopter après l'exposé de M. JOXE sur le livre français à l'étranger.

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT rappelle que la proposition de loi relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des auteurs, instituant en fait une redevance de 6% sur toute œuvre littéraire entrée dans le domaine public et dont les conséquences seraient considérables, a été votée sans débat par l'Assemblée Nationale avec une légereté quelque peu scandaleuse.

La Société des Gens de Lettres, elle-même, s'est rendue compte qu'elle était allée un peu loin et a envisagé, à la place de cette redevance, l'institution d'un timbre à apposer sur les livres; mais ce système impliquerait un contrôle des ventes et les libraires y sont opposés.

Le projet a été repoussé à une grosse majorité par la Commission de l'Education Nationale qui a proposé une autre solution pour subvenir aux besoins de la Caisse Nationale des Lettres (proposition de loi N° 148) : institution d'une contribution de 2% du chiffre d'affaires réalisé par toutes les maisons d'édition. La Commission des Affaires Etrangères sera sans doute unanime à repousser le texte (N° 122), car, de son point de vue et comme l'a montré M. JOXE, il ne peut présenter que des inconvénients.

M. OTT, qui fait également partie de la Commission de l'Education Nationale, déclare qu'à cette Commission M. PUJOL, rapporteur et partisan de l'adoption de la

proposition de loi, admettait lui-même la nécessité de dégrerer de la taxe de 6% les livres classiques, les livres religieux et les livres pouvant présenter un intérêt du point de vue de l'instruction générale. M. OTT lui a alors demandé s'il était pour l'adoption du texte. M. PUJOL a répondu affirmativement et a précisé que la proposition aura pour objet de taxer les éditions de luxe. M. OTT ajoute que M. GILSON a proposé un amendement à la proposition (N° 148) relative à la Caisse Nationale des Lettres, instituant une taxe de 2% sur le chiffre d'affaires de toutes les maisons d'édition ; le produit de cette taxe serait de 10 millions. A la suite du refus de M. PUJOL de rapporter suivant l'avis de la majorité de la Commission, c'est M. GILSON qui a été nommé rapporteur. Le groupe communiste a proposé qu'un nouveau délai soit demandé à l'Assemblée Nationale pour la discussion de la proposition mais cette suggestion n'a pas été retenue par la Commission.

M. le PRESIDENT dit qu'il ne voit pas l'utilité d'obtenir un nouveau délai, les positions étant nettement établies contre l'adoption du texte de loi.

- Arrivée de M. GILSON -

M. GILSON donne des précisions sur son amendement ; le rapport de M. DEIXONNE à l'Assemblée Nationale précisait que, malgré les difficultés rencontrées, les sondages auxquels il s'était livré laissaient prévoir que le produit de la taxe de 6% instituée par la proposition de loi (N° 122) serait de 5 millions. D'après le système préconisé par M. GILSON, (2% sur le chiffre d'affaires) 10 millions seraient obtenus ; en effet, ce chiffre d'affaires est de 6 milliards par an ; si on en retire 1 milliard qui ne subirait pas la taxe, il reste 5 milliards dont les 2% donnent 10 millions. La proposition de loi (N° 122), non seulement n'a plus d'utilité mais encore serait contraire aux principes jusqu'alors soutenus par la France dans les conférences internationales.

M. le PRESIDENT ajoute que la position internationale de la France, notamment à l'U.N.E.S.C.O., a toujours été en faveur de la libre diffusion de la pensée. M. GILSON cite une phrase de la charte de l'U.N.E.S.C.O., signée par la France : les parties s'engagent "à faciliter par des méthodes de coopération internationale appropriées,

- 4 -

l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie". La position qui devait être prise sur ce point par la délégation française était définie ainsi : "mettre à la disposition des lecteurs de tous les pays les chefs-d'œuvre de la littérature mondiale".

M. le PRESIDENT constate l'accord unanime de la Commission pour repousser la proposition de loi (N° 122).

M. OTT propose sa candidature pour le rapport pour avis.

M. le PRESIDENT lui fait remarquer qu'il serait préférable que le rapporteur pour avis n'appartienne pas au même groupe que le rapporteur de la Commission de l'Education Nationale. Il demande à la Commission de l'autoriser à proposer le rapport à M. PINTON ; si celui-ci n'accepte pas, c'est M. OTT qui sera nommé.

Deuxième point à l'ordre du jour.

M. le PRESIDENT rappelle que M. JOXE avait précisé que l'exportation du livre était sensiblement la même aujourd'hui qu'avant la guerre mais qu'elle avait augmenté dans des proportions importantes vers les Territoires d'Outre-Mer et diminué d'environ 50% vers les pays étrangers ; cependant, quels que soient les pays, "on a soif" du livre français.

Le PRESIDENT propose à la Commission de tirer les conclusions pratiques de l'exposé de M. JOXE, c'est à dire de faire un certain nombre de démarches auprès des ministres intéressés pour attirer leur attention sur cette question du livre français à l'étranger ; il serait utile de pressentir les ministres des Affaires Etrangères et de l'Education Nationale pour le vote d'un crédit exceptionnel pour permettre le réapprovisionnement en livres français des bibliothèques étrangères détruites par la guerre ; à cet effet, une démarche pourrait être faite également auprès des membres de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. Enfin, on pourrait demander au Ministre des Transports d'accorder une diminution des tarifs de transport en faveur du livre.

Le PRESIDENT conclut que, si toutes ces démarches sont effectuées, la Commission aura fait tout ce qu'elle pouvait.

.../...

M. GILSON craint que ces démarches restent trop générales; il préférerait que des questions précises soient posées au gouvernement et notamment au Ministère des Affaires Etrangères. Par exemple, le bulletin du livre français est parfait mais le point capital est de savoir à qui il est envoyé; or, il ne parvient pas toujours aux personnes à qui il devrait être destiné (directeurs de bibliothèques, d'universités, etc...); d'autre part, les livres n'arrivent pas toujours à destination; M. Gilson cite le cas d'une ambassade à l'étranger dans la cave de laquelle 10.000 volumes sont entreposés.

M. HELLEU confirme les dires de M. Gilson.

LE PRESIDENT rappelle que le Ministre des Affaires Etrangères avait déjà été interrogé il y a deux ans au sujet d'une véritable bibliothèque existant dans les caves de l'ambassade de France en Bolivie.

M. GILSON ajoute que l'Institut scientifique franco-canadien n'a pu récupérer depuis trois ans des livres qu'il avait demandés lui-même à Paris.

Le Général DELMAS déclare qu'ayant été attaché militaire à l'étranger, il lui est arrivé plusieurs fois de demander des livres à Paris et qu'il les faisait parvenir lui-même à destination; si les cas cités sont exacts, c'est que les attachés français ne font pas leur travail.

LE PRESIDENT suggère de demander au Gouvernement, c'est-à-dire à la direction générale des relations culturelles, quel contrôle il exerce auprès des ambassades à l'étranger pour savoir ce que deviennent aussi bien le bulletin français que les livres; l'établissement de listes et de fiches de récepissés suffirait à exercer le contrôle nécessaire et à rappeler les ambassades à leur devoir.

M. GILSON répond que la question est beaucoup plus complexe que cela; les attachés culturels de presse, dont le nombre a été souvent réduit, doivent effectuer un travail de prospection à l'intérieur du pays étranger pour connaître ses besoins en livres français; dans certains grands pays de l'Amérique du Sud, par exemple, les difficultés sont accrues du fait de l'énormité des distances à parcourir; les communications sont quelquefois médiocres et les envois parviennent avec beaucoup de retard.

.../...

LE PRESIDENT pense qu'il serait bon, néanmoins, de soumettre dès maintenant les doléances de la Commission aux pouvoirs publics intéressés pour obtenir que des mesures soient prises en faveur de la diffusion du livre français à l'étranger.

La Commission est d'accord pour charger son président des démarches nécessaires à cette fin.

LE PRESIDENT soumet à la Commission un certain nombre de suggestions à propos des prochains ordres du jour de ses séances. Il a demandé à M. André PHILIP, délégué français à la Conférence de la Havane, de venir entretenir la Commission des travaux de la Conférence internationale sur le commerce. Il essaiera d'obtenir une réunion commune des Commissions des Affaires Etrangères et des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République. Il pense qu'en outre, la Commission pourrait demander à un représentant de la direction de l'U.N.E.S.C.O., même s'il est étranger, de venir lui faire connaître l'essentiel des délibérations de cet organisme; il serait bon qu'une liaison s'institue entre les différents organismes internationaux et le Parlement. Enfin, l'Assemblée générale de l'O.N.U. doit, cette année, tenir ses assises à Paris; son ordre du jour prévoit l'étude de la Charte internationale des Droits de l'Homme. D'importants travaux ont été effectués par une Commission des Droits de l'Homme, présidée par Mme ROOSEVELT qui devra soumettre son rapport au Conseil économique et social qui en saisira, lui-même, l'Assemblée générale de l'O.N.U. Le Parlement devra être saisi du texte adopté, en vue de sa ratification et la Commission pourrait envisager dès maintenant de procéder à l'audition de personnalités qui ont participé à ces travaux; M. Cassin était le délégué français à cette Commission.

La séance est levée à 11 heures 05.

Le Président,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon GRUMBACH, Président

Séance du jeudi 20 mai 1948

La séance est ouverte à 16 heures 40

Présents : MM. AGUESSE, BRIZARD, Mme BROSSOLETTE, MM. CHARLES-CROS, COLONNA, GASSER, GILSON, Salomon GRUMBACH, HELLEU, JACQUES-DESTREE, JULLIEN, LEONETTI, OTT, Mme PATENOTRE, MM. Paul BONCOUR, Général PETIT, PEZET, ZYROMSKI.

Absents : MM. BENDJELLOUL, BERLIOZ, BUARD, CARCASSONNE, Général DELMAS, Mme Yvonne DUMONT, MM. GATUING, NICOD, PINTON, PRIMET, SEROT, WILLARD.

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. Georges BIDAULT, Ministre des Affaires Etrangères ;

II - Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (N° 353-année 1948) tendant à autoriser le Président de la République française à ratifier la Convention créant la Commission du Pacifique Sud.

BOURG/LEG.

20 mai 1948

- 1 -

Com.Affaires Etrangères.

Audition de M. Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères sur la situation générale.

Présidence de M. Grumbach, président.

(M. le ministre fait son entrée à seize heures quarante minutes.)

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, en ouvrant la séance, je dois regretter d'abord que les commissaires ne soient pas ici plus nombreux.

M. le Ministre des affaires étrangères a bien voulu venir aujourd'hui devant notre commission. Nous n'avons pas eu le plaisir de l'y recevoir depuis le mois de Décembre. Le temps passe vite. Beaucoup d'évènements se sont déroulés durant ce laps de temps, mais je crois qu'aujourd'hui M. le Ministre serait heureux de répondre à nos questions.

Je lui laisse, bien entendu, le choix de nous faire un exposé général sur les traits principaux de la situation internationale, telle qu'il la voit, ou bien de se borner à nous dire où en sont les travaux des Seize, c'est à dire des pays qui, appliquant le plan Marshall, sont en train de monter le grand mécanisme qui a été créé, et qui est déjà en marche. Peut-être voudra-t-il nous éclairer également sur la signification exacte de ce que l'on appelle l'accord des cinq de Bruxelles, enfin sur la question ou les questions qui, par ailleurs, lui paraissent les plus importantes.

Mais s'il désire choisir une autre méthode, s'il préfère répondre simplement aux questions que nous aimerions lui poser, nous sommes à sa disposition.

M. LE MINISTRE. Je m'en remets naturellement à la commission de choisir la méthode qui lui paraîtra la plus convenable. Je voudrais seulement lui indiquer, comme M. le Président le rappelait à l'instant, que je n'ai pas eu l'honneur de venir devant ses membres, et sans qu'il en soit de ma faute, je crois, depuis le mois de décembre, ce qui représente une grande étendue dans une vie d'homme, principalement aux temps que nous vivons. Je redoute donc de devoir faire un exposé fleuve, devant vous parler de tout et du reste pendant trois heures, ce qui risquerait de m'entraîner à vous dire beaucoup de choses superflues.

BOURG/LEG.

- 2 -

Aff. Etrang. 20.5.48

Je pense, au contraire, qu'il existe probablement un certain nombre de points précis sur lesquels les membres de votre commission désireraient sans doute obtenir des renseignements par priorité. Ce n'est pas par paresse naturelle que je propose à la commission de faire, pour cette fois, l'économie d'un exposé général, pour lequel, d'ailleurs, je n'aurais pas eu le guide préalable d'une indication de la commission sur les points qu'elle désirerait voir traiter en premier lieu.

Je crois que cette méthode permettra d'épargner quelque temps et d'en venir rapidement à l'essentiel. Si l'objectif rhétorique de mon exposé doit en souffrir, je suppose que l'information de la commission, elle, n'en souffrira pas.

Néanmoins, je reste aux ordres de la commission, et, si l'on préfère que je fasse un exposé cyclique, je suis disposé à le faire.

M. LE PRESIDENT. Je crois être l'interprète de la commission en remerciant M. le Ministre de vouloir bien ne pas nous imposer ce qu'il appelle un exposé cyclique et, d'autre part, de répondre à nos questions, dont quelques unes paraissent fondamentales. Et je me permettrai de formuler une de celles-ci :

Les premiers contacts ont été pris récemment avec M. Harriman, le grand administrateur nommé par les Etats-Unis et chargé de diriger la collaboration entre ceux-ci et les Seize. Par ailleurs, c'est un français, M. Marjolin, qui est secrétaire général du comité permanent. Nous voudrions savoir où en sont actuellement les travaux de ce comité.

Peut-on croire que la collaboration entre les Seize a fait des progrès ? Est-il exact qu'à partir du 1^{er} juillet il y aura accord obligatoire entre les Seize pour les demandes à adresser aux Etats-Unis, ce qui constituerait un grand progrès ? Est-il exact que les conversations entre M. Harriman et les représentants des Seize ont donné des résultats qui permettent d'envisager assez rapidement une mise en marche totale du mécanisme prévu pour ce que l'on appelle actuellement la collaboration entre les Seize et les Etats-Unis, et les Seize entre eux ?

Voilà une première question, si la commission y consent.
(Assentiment.)

M. le Ministre préfère-t-il attendre, pour répondre, les questions qui pourraient lui être posées par ailleurs, ou bien répondre immédiatement ?

M. LE MINISTRE. Je ne vois pas d'objection à répondre immédiatement dans la mesure où les données sont aussi claires. Il paraît, en effet, normal de sérier les problèmes et s'il existe d'autres questions sur le même sujet, peut-être serait bon qu'elles soient jointes.

BOUR/LEG.

- 3 -

Aff. Etrang. 20.5.48

M. LE PRESIDENT. Un de nos collègues désire-t-il poser une autre question qui pourrait se rapporter au même sujet ?

Sinon, je devrais conclure que la formule que j'ai choisie vous paraît suffisante pour permettre à M. le Ministre de nous donner une réponse claire.

M. ERNEST PEZET. M. le Ministre pourrait-il nous dire si des différences de point de vue se sont manifestées entre la France et l'Angleterre, par exemple, et M. Harriman au sujet des rapports économiques avec l'Europe orientale, c'est à dire la partie de l'Europe qui se trouve actuellement de l'autre côté de ce qu'il est convenu d'appeler le "rideau de fer". Il semble que la chose soit intéressante. Certains bruits ont couru à ce sujet et nous voudrions avoir des précisions.

M. LE PRESIDENT. C'est là un aspect du même problème et les informations que M. le Ministre pourra nous donner à cet égard compléteront notre science.

La parole est à M. le Ministre.

M. LE MINISTRE. Je crois que, dans la forme où elles ont été posées par M. le Président, ces questions outrepassent, dans une légère mesure, la réalité des faits.

Les Seize forment déjà une construction remarquable. Il est satisfaisant que cette construction se soit faite à Paris et que son secrétaire général soit français, toutes choses qui, je me permets de le dire en passant, ne sont pas aussi faciles qu'un vain peuple est parfois enclin à le penser.

Nous espérons aboutir à partir du 1^{er} Juillet à une synchronisation, c'est-à-dire à la présentation en commun des besoins de l'Europe à M. Hoffmann et, par son intermédiaire, aux Etats Unis d'Amérique. Je ne crois pas pouvoir dire à l'heure actuelle que nous ayons à aucun moment accepté l'idée qu'il y avait accord obligatoire. C'est bien là l'idée essentielle qui nous a toujours guidés. Nous voulons faire une association libre, dans laquelle les Etats s'entendent entre eux, rapprochent leur souveraineté mais sans porter atteinte à leur indépendance. Il n'y a donc pas d'obligation qui pourrait contraindre l'un quelconque des Etats à se conformer absolument aux décisions du directoire des Seize ou même aux décisions de M. Hoffman ou même aux décisions du Gouvernement des Etats-Unis.

BOUR/LEG.

- 4 -

Aff. Etrang. 20.5.48

J'en arrive aux conversations que nous avons eues avec M. Harriman, qui est, je tiens à le répéter, l'ambassadeur des Etats Unis auprès des Seize et l'un des personnages les plus influents d'Amérique, dont le rôle assure justement cette continuité de caractère économique que nous avons construite dans les limites possibles et, peut on dire, nécessaires. M. Harriman a discuté 36 heures avec les Seize. J'en ai moi-même passé 4 avec lui et je pense que les 32 autres ont été aussi efficaces. Ces conversations ont donné la meilleure espérance pour l'avenir.

Mais le pouvoir suprême appartient désormais, je dois le dire, à une personnalité qui n'est pas encore à Paris, mais qui arrivera sans doute bientôt, M. Hoffmann, qui se trouve être l'administrateur de l'aide à l'Europe et avec lequel nous n'avons pas eu encore l'occasion de prendre contact, ni les Seize non plus, bien entendu.

Le machinisme, la machinerie comme disent les Anglais, que nous avons mis en place est extrêmement modéré, extrêmement souple et soucieux de tenir compte de l'individualité des pays participants. C'est un très gros effort d'ajuster par rapport aux demandes globales les besoins de chacun des Seize Etats. Je tiens à dire que, s'il y a dans ce domaine des difficultés, et il y en a, d'une manière continue, ces difficultés sont constamment surmontées et dans des conditions que je considère comme satisfaisantes.

J'ajoute cependant que nous sommes tout à fait au début du travail pratique et effectif. Il n'y a pas lieu de dire que nous allons déjà extrêmement loin. Ce n'est pas vrai. Les échanges de lettres entre les divers Etats "preneurs", si j'ose dire, et le Gouvernement des Etats-Unis viennent d'avoir lieu ou vont avoir lieu. Nous sommes donc encore dans une phase préliminaire, mais qui encourage vraiment de très sérieuses espérances et qui est conforme à ce qui a été convenu dès l'origine de ce que l'on appelle le Plan Marshall. Mais il ne faut pas dire que tout est réglé. Ce qui reste est affaire de mise au point et de détail au sein de cet organisme qui a la volonté de collaborer honnêtement et rapidement.

M. Pezet m'a demandé quelles étaient les difficultés ou les contradictions rencontrées dans les rapports avec l'Europe Orientale et les Seize. A la vérité ce qui complique les choses, c'est que les experts parlent trop et que, les sentiments de chacun étant différents, on aboutit à une véritable cacophonie. Cependant mes informations d'ensemble ne corroborent pas cette impression et je ne pense pas du tout qu'il existe quelques difficultés que ce soient de la part du Gouvernement des

BOUR/LEG.

- 5 -10 Aff. Etrang. 20.5.48

Etats-Unis ni du Gouvernement britannique pour accepter cette idée, qui est de bon sens, que les deux économies de l'Europe ~~Est~~ de l'Ouest et de l'Europe de l'Est sont complémentaires et que, quelles que soient les discussions que l'on puisse avoir sur d'autres terrains, il est essentiel non seulement de maintenir mais de renforcer les rapports économiques existant antérieurement.

Vous avez pu voir que M. Hoffmann avait fait en ce sens des déclarations claires. Vous avez su que le Gouvernement Britannique avait conclu un accord avec l'Union Soviétique en ce qui concerne des livraisons de céréales, qui ne sont pas du blé, contrairement à ce que l'on croit, mais des céréales brisées pour la volaille, et qu'il avait fait quelques sacrifices assez lourds au point de vue des emprunts qui avaient été consentis à l'Union Soviétique durant la guerre.

Quant à nous, nous avons essayé de faire exactement la même chose et si nous n'y sommes pas parvenus avec l'Union Soviétique, nous y sommes parvenus avec la Pologne, et j'espère que le Conseil de la République sera bientôt saisi d'un projet d'accord franco-polonais comportant des avantages sérieux pour le Gouvernement français et la nation française. J'ai en même temps, signé un accord avec la Finlande, qui, lui, ne sera pas soumis au Parlement, parce qu'il ne comporte aucune espèce de novation par rapport à la situation antérieure, mais qui constitue une amélioration de nos rapports présents. Je suis tout prêt à en signer d'autres.

Il n'y a donc rien de changé dans nos rapports avec l'Europe orientale. Je crois que ces rapports sont vitaux pour un certain nombre de pays d'Europe orientale et très utile pour nous. Nous avons tout intérêt à voir s'établir un modus vivendi satisfaisant du point de vue économique et je ne vois là aucune espèce de signe d'interdiction. Au surplus, je ne serais pas disposé à les supporter.

Il peut y avoir de ci, de là, quelques difficultés. Le Gouvernement des Etats-Unis pourrait voir des difficultés, on le comprend très bien, à ce que les dons qui nous sont faits par lui sous le régime de l'aide Marshall puissent se trouver dirigés par la suite du côté de l'Europe orientale ou même du côté de l'Espagne, puisque nous avons un accord commercial avec l'Espagne.

Il faut se rendre compte que ce qui nous a été alloué, pour nous, ne peut pas être sous-loué, à moins que le donataire, puisque donataire il y a, y consenté lui-même.

C'est là la seule réserve et la seule limitation qui existe à la souveraineté entière de la France, cette souveraineté étant d'ailleurs parfaitement intacte, puisqu'à partir du moment où le Gouvernement des Etats-Unis ne souhaite pas que ce qu'il nous donne soit offert à un autre, le Gouvernement français serait toujours libre de renoncer au don.

M. LE PRESIDENT. Je pense que la commission s'estime maintenant suffisamment informée en ce qui concerne les travaux de la conférence des seize. Monsieur le ministre a certainement pensé qu'il nous avait donné l'essentiel de ce qu'il y a à savoir sur ce point. Cela peut paraître maigre, mais nous pouvons également penser que c'est la réalité qui est maigre.

M. le ministre nous a dit, entre autres, que les experts parlaient trop souvent et que, d'autre part, en ce qui concerne l'Est de l'Europe, il n'y a rien de changé dans la politique de la France et qu'à la suite de cette collaboration des seize nations, il n'y avait eu aucune rupture avec l'Europe orientale.

Mais nous avons appris qu'un accord franco-polonais était conclu et nous aurons sans doute prochainement à le ratifier. J'espère que le Parlement sera appelé effectivement à le ratifier avant sa mise en vigueur.

M. LE MINISTRE. Il sera appelé à le faire de toute urgence.

M. ZYROMSKY. Ma question a trait à la clause d'exportation. Au premier abord, cela apparaît normal ; c'est une simple question de bon sens que des produits qui nous sont livrés au titre de l'aide américaine ne puissent pas, sous une forme ou sous une autre, être réexportés dans un pays voisin. Mais en réalité, si l'on va au fond des choses, on découvre certainement pour les Etats-Unis un moyen de faire pression sur l'orientation des échanges des pays signataires du plan Marshall. Cela est tellement vrai que la Grande Bretagne serait inquiète de la portée de cette clause d'exportation et aurait l'intention de demander au Gouvernement des Etats-Unis d'alléger ses demandes.

M. LE MINISTRE. A ma mort, lorsqu'on verra la manière dont les négociations ont été poursuivies avec le gouvernement des Etats-Unis en cette matière, je crois que, même l'esprit de plus prévenu, devra reconnaître que nous ne nous sommes jamais présentés en quémadeurs acceptant que les choses se passent comme l'autre partie le désire, même si l'autre partie est le donataire et si nous sommes simplement ceux qui reçoivent. Nous continuerons à faire tout notre possible pour avoir le maximum d'aide à l'intérieur du plan d'aide à l'Europe dont nous sommes matériellement tributaires. Mais, passant sur un plan plus général, il est bien clair qu'on ne peut pas demander aux contribuables des Etats-Unis - même si c'est pour leur salut éventuel et pour empêcher la crise qu'on nous annonce - de nous distribuer du blé, du charbon, du pétrole et autres marchandises dans les conditions que vous connaissez et, après cela, que nous puissions les revendre à qui nous voudrions. Revendre ce que l'on n'a pas payé, je crois que cela s'appelle "carambouiller".

Il ne serait pas convenable de notre part de songer seulement à agir de la sorte. Mais, en tout cas, en ce qui concerne la nécessité d'avoir le maximum d'aide au sein du plan d'aide, M. Zyromsky peut-être sûr que le Gouvernement français ne laisse passer aucune occasion de défendre ses droits, comme il le fait chaque jour.

Je pense que cette simple affirmation de ma part suffira à rassurer M. Zyromsky et qu'il voudra bien la considérer comme satisfaisante.

M. LE PRESIDENT. M. le ministre des affaires étrangères croit-il pouvoir nous dire où en sont actuellement les négociations des 5 signataires de l'accord de Bruxelles et ce qu'il y a de vrai dans les rumeurs répandues par certains journaux sur les intentions des Etats-Unis de chercher sur ce terrain des liens spéciaux avec les cinq signataires du pacte de Bruxelles ?

M. LE MINISTRE. En ce qui concerne les intentions éventuelles des Etats-Unis d'entrer en quelque lien avec les cinq signataires du pacte de Bruxelles, je crois pouvoir dire que les informations de presse, même fournies par des journaux qui sont considérés comme particulièrement importants, sont prématurées. Il est cependant évident que le Gouvernement français accueillera avec sympathie toute mesure allant dans cette direction.

Mais je ne puis pas dire le moins du monde que nous soyons proche de l'aboutissement de telles intentions, ni même que le Gouvernement des Etats-Unis ait actuellement définitivement fixé sa position à ce sujet. Ce que nous pouvons savoir sur cette question résulte des déclarations faites par le sénateur Vandenberg et de certains autres hommes d'Etat des Etats-Unis. En tout cas, aucune conclusion pratique n'a été encore tirée de cette situation. J'espère, pour ma part, que cette situation évoluera, et je le souhaite vivement car, devant tant de périls, le vieux souhait des Français est que la présence américaine soit assurée sur le territoire européen dans des conditions qui soient à la fois honorables et rassurantes.

M. LE PRESIDENT. Une autre question intéresse tout particulièrement les travaux de la conférence de Londres consacrée au problème allemand, et plus particulièrement au problème de la Ruhr. M. le ministre peut-il nous dire à quel point sont arrivées les négociations ?

M. LE MINISTRE. Monsieur le président, lorsque nous nous sommes rencontrés l'autre jour, nous avons convenu que cette question ne pouvait pas être traitée pour le moment. Je me suis cependant déclaré prêt, lorsque la situation aurait évolué, à mettre la représentation nationale au courant de la marche des négociations afin qu'elle puisse prendre sa part des responsabilités. Mais il n'en est pas encore ainsi. Les négociations ne sont guère avancées. Et je suis bien incapable de vous faire le point de ces négociations. La situation est mouvante et chaque jour apporte des changements.

M. LE PRESIDENT. Si ma question n'avait eu d'autre résultat que de provoquer cette réponse de votre part, monsieur le ministre, je ne serais tout de même pas mécontent de l'avoir posée. Effectivement, nous avions convenu que l'on ne poserait pas trop de questions de détails sur ce problème des négociations de Londres.

Mais je veux cependant rappeler qu'à plusieurs reprises, cette commission, dans sa totalité, a exprimé le regret que, pendant des négociations, le Parlement ne soit pas suffisamment au courant et se trouve ensuite placé en quelque sorte devant le fait accompli.

- 13 -

La commission et le Parlement tout entier sans doute auraient aimé être mis au courant de la marche des négociations de façon à pouvoir partager le souci du Gouvernement et ses responsabilités. C'est pour cette raison que je me suis permis de soulever la question parce que je sais combien la situation est complexe.

Au sujet de ces négociations, dont les uns disent qu'elles vont se terminer bientôt par un accord, dont les autres disent - vous devez être de ceux-là, monsieur le ministre - qu'elles ne sont pas encore prêt de se terminer, je me permets de répéter qu'en ce qui concerne la Ruhr la commission a toujours été unanime à estimer que nos revendications sur l'internationalisation, telles qu'elles ont toujours été défendues par le Gouvernement, sont les revendications mêmes du Parlement et de la Nation française. Pour ce qui touche plus particulièrement au problème du contrôle, je crois pouvoir exprimer l'inquiétude de la commission en face de ce qui se passe à Londres, dans la mesure toutefois où nous sommes informés.

M. LE MINISTRE. Je ne crois pas précisément que vous soyez informés.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai point cité d'informations particulières, mais je peux tout de même dire que de grosses difficultés se font jour à cette conférence en ce qui concerne le contrôle. Nous serions heureux que vos efforts, monsieur le ministre, soient couronnés de succès. Nous connaissons les résistances que vous avez rencontrées et nous considérerions comme grave que certaines solutions pussent être adoptées et donner à ce contrôle un caractère totalement insuffisant.

Si M. le ministre ne croit pas, dans l'état actuel des négociations, pouvoir donner à la commission d'autres informations, nous nous inclinerons, mais j'ai tenu à poser cette question pour bien montrer quel est le désir de la commission.

M. LE MINISTRE. Ce que je peux dire, c'est que nous obtiendrons finalement quelque chose, et quelque chose que j'aurai en conscience le droit de présenter au Parlement. Le Gouvernement négocie, le Parlement accepte ou refuse, et, dans cette affaire comme dans les autres, nous avons toujours maintenu intégralement les droits du Parlement.

On me reproche, et ce n'est pas nouveau, de ne pas associer la commission au déroulement des négociations. Cela dépend des conditions de ces négociations. Lorsqu'elles se déroulent entre gouvernements responsables et qu'elles s'achèment vers un terme applicable par chacun d'eux, je considère qu'il est normal et indispensable d'y associer les commissions parlementaires.

Quand il s'agit, comme c'est le cas ici, de conversations qui en dépit de leur grande importance, sont des conversations de fonctionnaires...

- 14 -

...et sont ad referendum, au cours desquelles chacun des représentants se borne à consulter son propre Gouvernement puis à essayer de se conformer aux instructions reçues, comment voudrez-vous qu'on puisse suivre xxxx ces travaux ? Bien de ce qui est décidé finalement n'est considéré comme définitif et tout peut toujours être repris. On ne peut donc avoir, au jour le jour, une idée de la marche générale des négociations. Le Parlement ne peut donc, dans ces conditions, que faire confiance à celui qui représente le Gouvernement dans ces négociations et en examiner scrupuleusement le résultat pour voir s'il est conforme ou non à son désir et à celui du pays.

Tout ce que je pourrais vous dire, à la rigueur, c'est quelle est l'orientation générale des négociations.

Cela se résume très simplement : il est difficile de s'entendre avec tout le monde. L'Union soviétique veut l'unité allemande et la réhabilitation de l'économie allemande afin de pouvoir obtenir, si possible avec l'accord des autres, des réparations prélevées sur la production courante. Cela signifie évidemment une augmentation de la production de l'Allemagne de façon à permettre ce prélèvement tout en laissant l'Allemagne en état de se suffire à elle-même. Car enfin, dès avant la mise en oeuvre du plan Marshall, l'Allemagne a vécu sur les millions de dollars fournis par les Etats-Unis et si, du fait des prélèvements sur la production courante, les Etats-Unis devaient augmenter le chiffre de leur aide, il va de soi qu'ils préfèreraient cesser purement et simplement toute livraison à l'Allemagne et le résultat ne serait certainement pas fameux.

La Grande-Bretagne est modérément centraliste. Elle souhaite la nationalisation de la Ruhr, mais elle souhaite que cette nationalisation soit faite entre les mains de l'Etat allemand. Ce serait mettre entre des mains allemandes le plus grand potentiel économique qui soit actuellement disponible en Europe ; il n'est point sûr que la Russie elle-même ait un centre comparable à celui-ci.

D'autre part, la Grande-Bretagne n'est point disposée à donner satisfaction à certaines autres de nos revendications et il faut bien constater qu'elle n'est plus en mesure de fournir les dollars indispensables.

Quant aux Etats-Unis, fiers de leur force, confiants dans l'avenir, et conscients qu'ils paient la note, ils ne sont pas faciles à manœuvrer au cours des négociations.

Si nous pouvions fournir soit à notre zone, soit à l'ensemble de l'Allemagne occidentale, ou à l'Allemagne tout court, les produits qui sont indispensables à un équilibre économique minimum, nous serions dans une meilleure situation.

Je demande, en tout cas, qu'on veuille bien ne pas croire tout ce que disent les agences de presse, surtout les agences anglo-américaines, sur de prétendus concessions ou même sacrifices faits par la France. Il n'en est rien. Nous n'avons rien abandonné.

- 15 -

Nous devons apprendre à connaître ce genre de guerre des nerfs. Pour ma part, je ne ferai jamais la politique du tout ou rien. Mais, naturellement, je ne prendrai pas presque rien pour quelque chose. Cela peut paraître d'une technicité insuffisante, mais cela dit bien ce que cela veut dire. Nous sommes dans un grand incertain et, tant en ce qui concerne la Ruhr, qui m'importe essentiellement, qu'en ce qui concerne ce qui ne nous importe pas moins, à savoir la structure de l'Allemagne, l'ensemble des solutions demeure ~~à~~ en suspens.

M. LE PRESIDENT. J'ai cru sentir dans les paroles de M. le ministre le reproche de me m'en être pas tenu aux termes de notre accord tacite. Je crois que la commission n'aurait pas compris que cette question n'eut pas été posée.

Quelle que soit la discréption des expressions de M. le ministre des affaires étrangères, la commission a pu comprendre comment se pose le problème et quelle est l'orientation générale des négociations. C'est cela que nous demandons. Il ne serait pas raisonnable de notre part de prétendre être mis au courant de tous les détails des négociations. Nous avons trop le respect des responsabilités gouvernementales et trop le désir de voir le Gouvernement garder son autorité intacte.

Mais puisque j'ai cru comprendre que M. le ministre nous laissait entendre qu'il aurait bien d'autres choses à dire, je m'empresse de lui rendre la parole pour qu'il puisse nous donner cette satisfaction.

M. LE MINISTRE. Je constate tout de suite qu'à l'aide de ce brillant mouvement tournant vous tentez de m'amener là où je ne voulais pas aller.

Je reprends donc pour le développer ce que j'ai déjà dit au sujet de conversations de Bruxelles. Il ne faut évidemment pas s'en tenir aux déclarations de M. Van-den-Berg. Mais enfin c'est tout de même un élément important car il est président de la commission des affaires étrangères du Sénat, président du Sénat par intérim, et une personnalité politique de tout premier plan aux Etats-Unis. Etant donné l'importance croissante de son rôle dans la politique des Etats-Unis, ce qu'il dit mérite considération.

Mais en tout cas, il n'y a rien de véritablement déterminé.

Mais à Bruxelles il y a eu également des réunions d'ordre financier et d'ordre militaire. Je ne me sens pas très qualifié pour vous parler des réunions d'ordre financier, mais, je peux dire que dans ce domaine les entretiens se sont déroulés d'une façon très favorable. Sans doute n'a-t-on point abouti à la création d'une monnaie commune, mais enfin nous avons obtenu, dans le clearing des cinq Nations, un certain nombre de moyens de trésorerie en devises qui sont infiniment précieux. Cela vient à point au moment où notre situation dans la zone sterling devenait difficile.

- 16 / 20 -

Je tiens à indiquer au passage que ce pacte de Bruxelles ne constitue pas une sainte alliance occidentale. Il s'agit d'une communauté de cinq pays qui ont tout naturellement des attaches entre eux. Mais nous n'avons nullement juré d'être seulement cinq, pas plus que nous n'avons décidé de rester seize dans l'autre communauté ~~XXX~~ où la France est participante et qu'elle inspire dans une large mesure.

Nous avons également résolu des rencontres périodiques des ministres des affaires sociales car il faut au sein de cette union, il y ait une unification suffisante de la législation sociale et notamment du niveau de vie et des prix de revient. Si un pays, ayant un niveau de vie élevé, fait une union douanière avec un pays à niveau de vie plus bas, il est évident que c'est la mort pour le premier. Pour ma part, j'espère arriver à un alignement du niveau de vie sur le niveau le plus élevé existant actuellement dans les cinq pays.

Mais il y a eu aussi des conversations militaires. Il n'y a pas lieu de se cacher derrière les meubles pour dire qu'il est normal de tenir des conversations militaires lorsqu'on a signé un pacte d'assistance mutuelle. Ce qui caractérise le pacte de Bruxelles, c'est qu'à la différence d'un grand nombre d'autres pactes que je connais, il n'est pas exclusivement un pacte d'assistance mutuelle, mais il tend surtout vers un pacte de confédération.

En effet, il crée des institutions permanentes, il prévoit les cas de désaccord entre ses membres et, dans l'ensemble, il proclame la volonté de rapprocher économiquement et politiquement tous les participants.

Mais, puisqu'aussi bien, c'est aussi un pacte d'assistance mutuelle, il est naturel qu'il y ait eu des conversations militaires.

Sur ce plan, on s'est borné pour l'instant à établir un bilan des possibilités et des nécessités.

Pour le moment les besoins sont très supérieurs aux avoirs comme chacun le sait. Comme tout cela se passe sur une base rigoureusement défensive, je ne crois pas que quiconque puisse y trouver la moindre difficulté d'autant que je me permets de mentionner que les Français ne font pas que des sacrifices comme une partie de leur presse ne cesse de le proclamer.

C'est à la suite de l'insistance française que les infractions allemandes ont été maintenues et non sans des résistances importantes. Je tiens à dire que la comparaison des textes, des seize textes que je connais sur les traités bilatéraux existants dans l'Europe orientale avec notre texte, montre clairement que notre texte est infiniment plus restrictif et moins susceptible d'interprétations, si j'ose dire, libérales, c'est-à-dire imprudentes, que d'autres textes qui visent le tiers-état, l'Etat-tiers, c'est-à-dire un Etat qui se trouverait lié directement ou indirectement avec l'Allemagne -d'ailleurs je ne sais pas ce que peut signifier l'expression un Etat "lié indirectement" avec un autre !

Le texte du traité à cinq de Bruxelles - ce qui a été appelé à tort la Sainte Alliance -garantit contre toute interprétation abusive, dangereuse pour notre sécurité et pour la volonté strictement défensive de notre peuple.

Entre temps, comme vous l'avez vu, il s'est produit un incident assez sérieux dans la politique mondiale: l'échange de notes entre l'Amérique et l'Union Soviétique. Il reste quelques incertitudes sur les intentions initiales qui ont guidé le geste des Etats-Unis. Je crois que ces intentions étaient bonnes et qu'elles tendaient principalement à rappeler, à la suite d'une énumération de griefs, que le gouvernement des Etats-Unis était toujours prêt à la conversation.

Comme vous le savez, les choses se sont passées de la façon suivante: le général Bedell Smith, qui fut chef d'état-major du général Eisenhower a fait une déclaration verbale s'appuyant sur des notes prises sur un calepin à M. Molotov. Cela se passait le 4 mai. J'ai le texte intégral sous les yeux et il ne diffère que par quelques paragraphes supplémentaires qui ne changent rien au sens général de celui que vous avez pu lire dans les journaux.

Est-ce que cela signifiait la volonté d'ouvrir une conversation? Y-a-t-il eu simplement de l'autre côté le désir de se saisir de cette occasion pour ouvrir une conversation?

A l'heure qu'il est je ne sais pas encore en mesure de me prononcer entre ces deux hypothèses. A première vue on peut croire que le gouvernement des Etats-Unis a dit : "Voilà ce qui ne va pas, mais bien entendu nous sommes prêts à causer comme nous avons toujours été prêts."

La dose de conciliation contenue dans le dernier paragraphe est-elle plus considérable et s'est-elle trouvée accentuée au cours de la conversation? Malgré les propos très prolongés que j'ai échangés avec le Général Bedell Smith, je suis hors d'état de me prononcer entre l'une ou l'autre de ces hypothèses.

On s'aperçoit que les Etats-Unis ~~medisent~~, en gros, ce qu'ils ont toujours dit et que l'Union Soviétique fait de même. Cela se termine dans les deux cas par des affirmations de bonne volonté. Nous nous trouvons devant une autre difficulté. Oubien il n'y a rien de changé, ou bien il y a une certaine nuance difficile à saisir quimet l'accent sur le dernier paragraphe, tout le reste étant la clause de style.

Je reprends mon expression sous une autre forme: la clause de style est-elle de reprendre les anciennes disputes -ce qui tient la plus grande place dans les deux notes et de beaucoup- ou bien la clause de style est-elle constituée par les conclusions conciliatrices?

Une manœuvre effectuée avec beaucoup d'énergie, de rapidité et même de surprise, a créé dans l'opinion publique un certain nombre de remous qui sont de nature, au moins momentanément, à changer le rapport initial des dimensions entre la répétition des griefs, d'une part, et d'autre part, la répétition de la bonne volonté. Je crains que ce mouvement ne soit pas de longue durée. Je tiens à indiquer que le ~~gouvernement~~ français est naturellement pour des motifs de bon sens, hostile à des conversations à deux. Je tiens à le dire très clairement. A deux, il n'y a eu que trop de bêtises de faites, et notamment sur notre dos. A Yalta et à Potsdam un certain nombre de décisions, dont nous constatons aujourd'hui combien elles étaient dangereuses, ont été prises. Je ne me fais pas d'illusions sur les rapports actuels des forces économiques, militaires et politiques, mais si la France avait été présente, peut-être y aurait-il eu moins de gaffes. Le Gouvernement français ne peut qu'être hostile à tout partage en zones d'influence, qui ne tiendrait pas compte de lui et de l'organisation des nations unies. Après tout cette dernière n'a pas été créée pour ne rien faire encore que, jusqu'à présent, cela ~~est~~ constitué sa principale occupation.

En revanche, je ne voudrais pas manquer de dire que la détente, -d'ailleurs provisoire et fragile-, a été obtenue à l'aide de procédés dont je tiens à dire qu'ils sont insupportables. Le gouvernement français ne serait pas très heureux je crois, de voir une lettre de... mettons le président des Etats-unis du Brésil faisant des propositions, soit à M. Maurice Thorez, soit à M. le général de Gaulle -ceci sans aucune espèce de rapprochement entre les deux personnes que je viens de mentionner et M. Wallace.

Il va de soi que les conversations doivent être faites avec le gouvernement et non pas avec le chef de l'opposition. J'indique, en passant, que, d'après ce que je sais, le texte de M. Wallace était antérieur à l'échange de notes de sorte que le gouvernement des Etats-Unis est entré dans cette affaire avec une véritable grandeur d'âme, au moins dans une large mesure

...

mesure et qu'il s'est trouvé en fin de compte pris dans la masse.

Cependant, le gouvernement français n'a aucun intérêt à ne pas encourager cette espèce de soulagement à condition qu'il repose sur autre chose que des apparences et des intentions de propagande, à condition qu'il prenne forme et se traduise avec sérieux dans le concret.

Je pense que l'on n'a pas tout à fait oublié, puisqu'on me l'a souvent reproché, que je me suis efforcé d'empêcher cette division du monde en deux, sans aucun résultat appréciable ou en tous cas durable, d'ailleurs. Je tiens à indiquer que désormais je suis guéri, complètement guéri de tout ce qui pourrait être le sentimentalisme si jamais je l'ai eu. Il n'y a plus l'ombre d'un doute: ce monde est dur et désormais donnant donnant.

Nous ne sommes pas disposés à nous lancer dans le vide, dans des improvisations qui pourraient être dangereuses. C'est pourquoi j'encourage le rapprochement des deux grandes puissances sous les réserves que voici: d'une part, que la France y tienne sa place, et, d'autre part, que nous sachions de quoi il s'agit les uns et les autres. Si nous nous réunissons sans aboutir à rien, ce la n'en vaut pas la peine. Si, dans le concret, les solutions peuvent être envisagées, si les problèmes considérés objectivement ne sont pas impossibles à résoudre, eh bien, nous n'avons pas fini d'être, je crois, assez habiles et assez logiques partisans de la conciliation et de la dé-

M. LE PRESIDENT. La commission a entendu la réponse de M. le ministre des affaires étrangères sur une question qui n'a pas eu besoin d'être posée puisqu'elle s'est posée toute seule.

La parole est à M. Paul-Boncour.

M. PAUL-BONCOUR: Monsieur le ministre, je comprends très bien les réserves graves que vous faites sur les espoirs que la publication de M. Molotov et la réponse de M. Staline à M. Wallace, ont fait concevoir à l'opinion publique. Cependant, je crois qu'il faut tenir compte de l'immense espoir que ces incidents ont fait naître. A tout prix, il faut éviter d'avoir l'air de faire des réserves directes ou indirectes au sujet des conversations que les Russes se sont données au moins l'apparence de sembler désirer. J'entre absolument dans vos vues au sujet des dangers d'une conversation à deux entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, mais, par ailleurs, j'appréhende que nous nous donnions l'apparence d'entraver ces conversations si ardemment désirées par l'ensemble des opinions publiques. Je ne conclus pas, je pose une question. Je me demande si, tout de même, des conversations, même à deux, ne seraient pas admissibles étant donné que, par ailleurs, l'Angleterre et la France prendraient toutes les précautions pour être informées de la marche de ces conversations et pour y intervenir le moment venu.

M. LE MINISTRE. Nous ne décevrons personne, monsieur le président,

Le Gouvernement des Etats-Unis, d'une manière parfaitement spontanée, a déclaré "nous ne voulons pas traiter à deux". Il n'y a eu aucune pression

de la France à Moscou et à Washington. Cela viendra ou reviendra mais à l'heure qu'il est, je n'ai pas l'impression que nous puissions exercer des pressions tellement efficaces. Les Etats-Unis ont dit : "Nous ne voulons pas traiter à deux." Il ne faut pas les décourager de faire cela. Ils ont raison, et j'ajoute qu'à deux, ils ne s'entendraient certainement pas. Lorsque, dans ce même palais, nous avons fait cette conférence qu'on a appelé "de la paix", et qui a apporté une première et fragile et fugitive promesse, nous n'aurions abouti rigoureusement à rien s'il n'y avait pas eu les Français. Cela me paraît clair comme le soleil qui brille aujourd'hui. La présence de la France est indispensable.

En second lieu, nous ne découragerons personne. Nous ne songeons pas du tout à souffler sur le mouvement d'enthousiasme ou de soulagement actuel. C'est du sentiment, mais il faut savoir ce qu'il y a de bon là-dedans. La France n'a aucune espèce d'intérêt à ce que les relations se tendent. Elle a intérêt à ce qu'on s'arrange avec elle, et selon ses propres vues, ou, du moins, en tenant compte de son opinion.

Chaque fois que l'oscillation du balancier va très loin dans un sens, elle va ensuite très loin dans un autre et l'histoire de la révolution française nous le montre nettement. Je ne crois pas que cette affaire ait une action sur la politique intérieure des Etats-Unis au moins dans les proportions qu'on indiquait ces jours-ci. Je crains que le principal résultat ne soit d'aboutir à des réflexions désabusées de ce genre : "il ne reste plus rien du feu de paille". Nous sommes déjà à huit jours de l'affaire, et il n'en reste pas grand chose.

Le Gouvernement français n'a apporté aucun obstacle. Il s'est contenté de dire : "Vous seriez bien gentils de nous avertir avant de faire des coups comme cela. Où cela vous mène-t-il ?" Nous ne nous sommes pas montrés intransigeants comme certains d'entre vous ont eu l'air de le croire.

J'ai toujours dit au gouvernement soviétique, sans succès d'ailleurs : "Avertissez-nous. Où voulez-vous en venir ? Parlez et nous pourrons travailler ensemble." Ce langage, maintes fois tenu n'a jamais été retenu.

Je ne voudrais pas que le gouvernement des Etats-Unis se mit lui aussi, de son côté, à croire qu'il est possible de faire n'importe quoi tout seul. Le spectacle de la question palestinienne notamment montre qu'il y a, de temps en temps, un certain nombre de vieux pays - qui ne sont pas aussi vieux qu'on veut bien le dire - dont les conseils seraient bons à entendre.

M. Ernest PEZET. Je me permets de faire une réflexion que je situe entre les paroles de M. Paul-Boncour et celles de M. le ministre des affaires étrangères. Il y a eu au moins une institution qui, autant que nous, monsieur le ministre, devrait avoir à se plaindre de ces méthodes diplomatiques et de ces conversations à deux, c'est l'organisation des Nations-Unies. Si, d'un côté et de l'autre, on avait voulu la déconsidérer, on ne pouvait guère faire mieux. S'il est démontré par les principaux intéressés que l'organisation des Nations-Unies ne peut aboutir à rien, on peut se demander si elle pourra vivre. Cela m'émeut beaucoup.

Si les deux Etats principaux déssaisissent l'O.N.U. des problèmes litigieux "proprio motu" sans avoir rien dit à personne, ce sera presque un acte d'hostilité non volontaire bien sûr, mais dont les conséquences seraient très graves.

J'estime que nous avons le droit et le devoir de nous inquiéter de pareilles méthodes diplomatiques en tant que citoyens du monde, désirant fortifier l'organisation des Nations-Unies. D'ailleurs, nous venons de voir - c'est une appréciation personnelle et tout le monde n'y se sousscrira pas - que les dernières communications venant de Moscou situent la discussion sur un plan polémique. Lorsqu'on prend à témoin un pays, que la politique suivie par son ancien chef différait de la politique actuelle, cela devient de la polémique et se situe très loin de la négociation.

M. LE PRESIDENT. Le président se permet de tirer une conclusion des observations de M. Pezet. Si le Gouvernement était d'accord on devrait lui suggérer de faire valoir des arguments de ce genre au sein de l'O.N.U. pour que chacun les connaisse. Cela irait très loin.

M. le ministre des affaires étrangères a choisi une formule redoutable il y a quelques minutes, et vous l'avez encore dans l'oreille: "L'action principale de l'O.N.U., c'est de ne rien faire."

L'O.N.U. ne peut vivre que si chaque Etat accomplit sa tâche. Dans quelle mesure chacun a-t-il fait son devoir? Cette conversation d'un intérêt dramatique a lieu en dehors de l'O.N.U. à un moment où l'on a constaté l'impuissance totale de cette dernière à résoudre les problèmes de ce genre. Il apparaît que ce sont ces deux Etats et même quelques autres qui sont responsables de cette impuissance. Il faut voir les choses objectivement et cela dépasse d'ailleurs le cadre des questions que nous avions à poser.

M. Le Général PETIT. M. le ministre des affaires étrangères nous a dit que, s'il y avait une conversation à deux, les deux intéressés ne s'entendraient certainement pas.

M. LE MINISTRE. Ce n'est pas une prédiction, c'est simplement une prévision.

M. LE PRESIDENT. Un bilan du passé!

M. Le Général PETIT. Un espoir immense est né de cet échange de notes. Il y a le document Wallace. Un certain nombre de questions sont posées, et, en particulier, celles qui consistent à la mise hors la loi de ce qu'on appelle maintenant les "super-armes".

Ne croyez-vous pas que si les deux partenaires étaient d'accord sur ce point, il y aurait dans le monde un soulagement considérable? En effet, la bombe atomique, la guerre bactériologique et chimique, sont les plus grandes terreurs du monde.

M. LE PRESIDENT. Posez-vous une question à M. le ministre, ou faites-vous une réflexion à haute voix pour que tout le monde l'entende?

M. le Général PETIT. C'est une réflexion, car je crois qu'une entente des deux pays est possible sur ce point. Si on lit attentivement la presse des Etats-Unis depuis l'affaire du 12 avril, comme je l'ai fait, on sent très bien qu'il y a deux tendances dans l'état-major.

La tendance Forrestal prétend que la guerre aérienne avec bombes atomiques est déjà dépassée car les soviétiques ont des moyens bactériologiques et chimiques faisant qu'on ignore la puissance de la riposte possible et que les risques seraient très grands pour les Etats-Unis.

Il existe aussi une tendance prétendant à la supériorité de la guerre aérienne. Forrestal demandait qu'en laissât le nombre des escadres à 55 au lieu de l'élever à 70; évidemment on lui a donné tort, le Sénat a voté les crédits pour les 70 escadres, mais la tendance Forrestal n'en existe pas moins et il faut en tenir compte.

M. LE PRESIDENT. Entre temps, les travaux de la commission concernant l'énergie atomique ont été arrêtés, ce qui créé un grand vide. C'est le premier grand instrument créé par l'O.N.U. qui déclare forfait. La question est d'une importance capitale et nous ne pouvons pas l'examiner de près aujourd'hui, car il faudrait beaucoup d'attention pour voir où sont les responsabilités. Je suis sûr que le Gouvernement français ne verrait aucun inconvénient à ce qu'on puisse s'entendre.

M. LE MINISTRE. Je dis très clairement à M. le général Petit, que si les deux Etats veulent s'entendre pour régler le contrôle des bombes atomiques, comme nous n'avons pas de bombes atomiques, je demanderai à être renseigné, mais, en fin de compte, je ne les empêcherai pas de s'entendre.

Mais s'il veulent s'entendre sur l'Allemagne et faire une Allemagne dont nous ne voulons pas, alors non!

De même, ils peuvent s'entendre sur la Corée que nous n'occupons pas, et ce sera très bien pour nous tous. L'infortune des temps a fait que nous ne pouvons pas avoir quelques participation que ce soit sur ce problème, et je le regrette.

Si, tout à l'heure, j'ai demandé à être averti, c'est parce que, dans la politique générale, il convient de savoir où l'on veut en venir à moins que l'on ne cherche à se faire peur ou à se faire plaisir les uns aux autres. Mais, on peut mourir de joie aussi, et il faut faire attention.

2^e pour les problèmes qui nous intéressent, je demande que nous soyons avertis, et responsables aussi;

Je crois avoir exprimé clairement ma pensée. C'est d'ailleurs celle que j'ai fait connaître aux gouvernements intéressés.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un a-t-il des questions à poser à M. le ministre ?

M. LEONETTI. M. le ministre pourrait-il nous donner des renseignements sur l'affaire de Palestine ?

M. LE PRESIDENT. M. Léonetti vient de soulever une question qu'il n'avait pas l'intention d'évoquer.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelle est, sur ce point, l'orientation de la politique du Gouvernement ?

Nous avons lu que le résumé des décisions du Conseil des Ministres et la commission pourrait peut-être entendre, de votre part, des informations plus complètes.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES. Ces informations, je puis vous les donner.

Le problème est particulièrement délicat. Je ne suis pas allé à l'Assemblée Nationale ce matin, car je ne désirais pas me mêler au vote ou au rejet d'une motion qui était d'initiative parlementaire, à laquelle je n'ai rien à reprendre, mais à laquelle je souhaitais que le Gouvernement ne fût pas mêlé.

La situation est, en effet, très confuse. Tout le monde le sait. Les gouvernements ne sont pas en état de dire qui est à Jérusalem. On peut dire seulement que tout le monde s'y trouve et s'y tire dessus.

J'essaierai d'être aussi bref que possible en cette matière. Je me permets de rappeler l'origine des choses, que tout le monde a, à peu près, perdu de vue. Me doutant que cette question serait à l'ordre du jour, j'en ai apporté ici le dossier.

Les Nations Unies, comme vous le savez, ont voté, à la majorité des deux tiers, le 29 novembre de l'an dernier, le partage de la Palestine. C'est ce qu'on a retenu, mais personne n'a indiqué comment cela devait se faire. Nous sommes en pleine illégalité, à tous égards, par rapport à cette décision. Celle-ci stipule, en effet, qu'une commission spéciale doit fixer la frontière des Etats arabes et juif. Tout ce que nous avons, c'est un petit carton, d'ailleurs péniblement compréhensible et redoutable, si l'on n'a pas le goût des diabolos, quand on songe à cette imbrication presque inextricable des parties juives et arabes.

Il reste donc à fixer les frontières. Il y a pour cela des commissions de délimitation. Elles doivent être désignées par la commission de l'O.N.U.

Cette commission des Nations Unies doit établir un conseil de Gouvernement dans chacun des deux Etats, notamment lui donner des directives pour la création des organes administratifs, assumer la direction générale, politique et militaire de la milice de chaque Etat, en désigner le haut-commandement, approuver les règlements établis pour l'élection des assemblées constituantes. Telles étaient les conditions préliminaires.

Ensuite, le plan - ce plan contre lequel ont voté les Etats arabes - stipule qu'avant la reconnaissance de l'indépendance - cela est en toutes lettres dans la décision en question - le Gouvernement provisoire de chacun des deux Etats adressera à l'Organisation des Nations Unies une déclaration concernant le régime des lieux saints et des diverses religions, les droits religieux, les droits des minorités, la citoyenneté, les conventions internationales, les obligations financières, etc...

Voilà les conditions énoncées dans la décision du 29 novembre à laquelle la France ne s'est ralliée qu'en dernière heure, vous le savez et pour éviter qu'il y ait absence de toute solution.

Que se passe-t-il maintenant ? Il y a un état de guerre, chaque jour aggravé. Un grand nombre de gens disent de part et d'autre : "Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas grave". En fait, c'est chaque jour plus grave.

Le Gouvernement des Etats-Unis qui, rejoint par le Gouvernement soviétique, avait finalement voté la décision en cette matière, a renversé sa position. Cela se passe au mois de février dernier. A cette époque il a déclaré qu'on ne pouvait imposer le ~~mixan~~ plan de partage par la force et qu'il proposa-it, en conséquence, un plan de tutelle. Le projet fut soumis à une session de l'assemblée générale, réunie spécialement à cet effet.

La délégation française s'est attachée, en premier lieu, à la question du statut de Jérusalem qui est, dans le plan de partage, mise à l'écart, tant de l'Etat juif quede l'Etat arabe.

La discussion a continué pendant un certain temps et, comme la situation ne cessait d'empirer, la puissance jusqu'alors mandataire, marquant avec énergie sa volonté de ne pas rester une heure de plus sur place, on a désigné à Jérusalem une commission de trêve, dont les moyens d'action ne s'étendaient pas hors de Jérusalem. Elle était composée des consuls de carrière présents, c'est-à-dire ceux des Etats-Unis, de la Belgique et de la France, sous la présidence du délégué belge.

Entre temps les Etats-Unis ont proposé une nouvelle forme d'accord de trêve, avec quelques dispositions qui, je dois le dire, n'étaient pas favorables à la population juive. L'assemblée générale a constitué deux sous-commissions avant de disparaître, car elle s'est séparée.

Deux sous-commissions ont donc été formées; l'une, pour étudier un régime provisoire pour la Palestine; l'autre, pour étudier la question de Jérusalem.

La première a d'abord repoussé une proposition norvégienne, après de longues discussions, au sujet du plan de partage : ce plan était-il valide ou non? Le fait que les choses étaient remises en question, que l'assemblée générale se réunissait à nouveau, le projet de tutelle particulier pour la Palestine et provisoire, signifiaient-ils qu'en avait abandonné la première solution de plan de partage? Le Gouvernement des Etats-Unis ayant lui-même indiqué qu'il considérait la décision de novembre comme valable, en tant que recommandation, la proposition norvégienne fut finalement remplacée par une proposition américaine. Celle-ci fut votée par 85 voix contre 6 et 10 abstentions et, à l'assemblée plénière, par 31 voix contre 16 et 6 abstentions. La délégation française a voté pour. Il ~~stoff~~ s'agissait essentiellement de désigner un commissaire des Nations Unies pour la Palestine.

La 2ème sous-commission a examiné une proposition de la France et des Etats-Unis en vue de la création d'un système particulier pour Jérusalem. Le projet fut transmis à l'assemblée générale. Il s'est heurté à l'hostilité de la Grande-Bretagne et d'un certain nombre d'états de la communauté britannique, de sorte que nous n'avons obtenu que 20 voix, contre 13 et 19 abstentions.

C'est sur ces deux votes que l'assemblée générale a terminé ses exploits.

En fin de compte, il n'y a donc, en tout et pour tout, que le principe de la désignation d'un commissaire des Nations Unies.

Engr Entre temps, les combats commençaient et le Conseil de sécurité restait seul saisi. Il est toujours au travail et se trouve en présence d'une proposition des Etats-Unis. Cette proposition comprend, d'une part, un questionnaire où l'on pose des questions aux états de langue arabe, ainsi qu'à l'état d'Israël. Les Etats arabes déclarent qu'ils s'y refusent, puisqu'on les interroge en même temps que l'Etat d'Israël dont ils ne veulent pas.

Mais voici que le Gouvernement américain demande que le Conseil de sécurité décide que la situation en Palestine constitue une menace contre la paix et une rupture de la paix dans le sens de l'article 39 de la Charte.

C'est-à-dire que nous en sommes au chapitre 7 de la Charte : "donne ordre à tous les gouvernements et autorités de mettre fin à toutes les actions militaires hostiles, de s'abstenir d'entreprendre toute action de cette nature et, à cet effet, d'ordonner à leurs formations militaires et paramilitaires de cesser le feu en restant sur leurs positions." Cela devait être mis à exécution dans les 36 heures.

Le Gouvernement français a pensé qu'il ne pouvait refuser le questionnaire et que, si aucune amélioration n'était possible, on devait voter le texte des Etats-Unis. Mais ce texte suscite de très graves préoccupations. Pourquoi ?

C'est très joli de dire "donne ordre...", "si, dans les 36 heures...". Mais qu'est-ce qui se passe après ? C'est toujours la même histoire ! On décide le plan de partage, on ne fait rien d'efficace ou même d'utile et, après cela, on s'aperçoit que les déclarations de caractère sentimental, théorique aboutissent à des effusions de sang, à toutes sortes de désastres individuels, ou collectifs.

On ne peut certes, pas refuser d'associer le Gouvernement français à une demande des Nations Unies qui ne peuvent tout de même pas ne rien dire en pareille circonstance. Cependant, je ne puis non plus dire qu'il soit satisfaisant de donner un ordre, quand on n'a pas les moyens de savoir ce qu'on fera s'il n'a pas été suivi d'effets.

D'autre part, je suis absolument hors d'état de donner suite à ce qui a été, à de certaines heures, mentionné dans des quotidiens à savoir d'envoyer des Français se faire tuer à Jérusalem ou ailleurs. Je ne puis y donner suite, sauf s'il s'agit d'une obligation de la France, au titre de membre des Nations Unies.

Nous sommes dans un secteur du monde d'où la France s'est trouvée écartée, vous savez comment. Il n'y a pas de raison que nous y reprenions des responsabilités nouvelles, simplement à titre privilégié pour aller se faire casser la figure, à la demande, précisément, d'hommes qui n'ont rien fait pour nous maintenir dans les responsabilités essentielles.

J'ai donc dit : "Nous prendrons notre part en tant que membre des Nations Unies et si tous les membres prennent la leur également". Je ne veux pas qu'il y ait, par exemple, une intervention tripartite ou quadripartite.

Le drame, dans cette affaire, c'est que d'une part nous nous heurtons à la résistance de la Grande-Bretagne. Cela est trop clair. Vous pouvez lire dans les journaux que l'Angleterre se plaint d'avoir été gênée par les Etats-Unis. Nous connaissons sa politique arabe. Elle n'a pas l'intention d'en changer.

Nous nous heurtons, d'autre part, ou, plutôt, nous nous trouvons en présence de la politique de l'Union Soviétique qui a, au contraire, tout intérêt dans l'affaire à y entrer de bon cœur et vite.

Ceci explique la reconnaissance de jure qui a été faite par l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

Les Etats-Unis ont pris les devants. Mais ils ont fait seulement une reconnaissance de facto.

C'est ce qui se passe pour la France. Notre consul à Tel-Aviv était en rapports réguliers avec l'Agence juive. Il a reçu des instructions de continuer ces rapports avec l'autorité qui se trouve présente à Tel-Aviv sous le nom de Gouvernement.

S'il y a lieu d'aller plus loin, je le ferai. Pour le moment cela me paraît suffisant et il n'y a pas de raisons pour que, jusqu'à nouvel ordre, nous changions notre attitude.

Ce qu'il faut, c'est travailler pour la paix et il convient, pour cela, d'avoir le plus possible les mains libres.

Je crois avoir fait de grandes confidences et que ce n'est pas "trop maigre", comme le ~~maxime~~ demandait tout à l'heure M. le président. Je vous ai dit ce que je pense, ce que, je l'espère, votre assemblée voudra bien ne pas blâmer.

Quant à l'état de fait, je tiens à dire qu'il est susceptible, à tous moments, d'une ~~grave~~ aggravation redoutable. Les forces en présence sont calculées, par les uns et par les autres, à d'assez faibles effectifs, les juifs disposant d'une grande supériorité tactique mais manquant d'armes lourdes et les arabes n'ayant à leur disposition, comme troupe valables, que la seule légion transjordanienne dont la présence à Jérusalem est désormais indubitable. Vous savez quels sont les contrats qui la lient avec le Gouvernement du Royaume-Uni.

Je ne crois pas indispensable de vous lire l'ensemble de ce paquet de télégrammes qui me sont parvenus. En dernière analyse, je viens d'apprendre que les Etats arabes venaient de décider de décréter le blocus des côtes. Si la nouvelle est confirmée, c'est un événement grave, car le blocus n'est juridiquement valable que s'il y a été de guerre. Il est clair que la passion, en grande partie religieuse, a entraîné les arabes beaucoup trop loin.

Je ne sais quelles mesures l'U.N.U. pourra être amenée à prendre, ainsi que nous-mêmes, en présence de n'importe quel incident possible. Ce n'est pas que les cuirassés libanais ou même agyptiens soient de nature à faire de grands ravages, même dans une flotte de modeste dimension. Il n'y a pas d'éléments sérieux de flotte militaire, mais cela représente néanmoins la possibilité d'un incident qui peut atteindre un navire appartenant à un petit, moyen ou grand pays, éventuellement au nôtre - je ne dis pas cela à la légère. En tel cas - je tiens à ~~l'exprimer~~ l'affirmer - la Ligue arabe aurait à s'en repentir. Nous n'en sommes tout de même pas à nous laisser marcher sur les doigts ! Cependant je souhaite qu'il n'y ait pas de faute ni d'erreur.

Nous avons également un accord franco-libanais de grande importance, signé par le Liban dans des conditions vraiment satisfaisantes. Il donne à notre politique de grandes chances dans le Proche-Orient et je ne souhaiterais pas que cela fût mis en péril. D'autre part il y a nécessité d'acheter du coton en Egypte. Par conséquent la passion n'est pas bonne conseillère, ni chez les Arabes, ni chez nous.

En ce qui concerne la situation présente, dans l'ensemble de la Palestine, il convient de dire qu'il est impossible de s'y reconnaître. D'abord, toutes les communications sont coupées. Notre consul à Tel-Aviv a essayé d'obtenir du Gouvernement d'Israël, avec lequel il est en contacts réguliers, les moyens d'entrer à Jérusalem. On a dit :

"Il faut des convois blindés". Or, il n'y en a pas. Pas d'aviation. Plus de téléphone. Les appareils de T.S.F. sont démolis.

Je dois dire que les télégrammes reproduits dans un journal d'hier après-midi au sujet du Consulat général, sont authentiques. Il y a six blessés au consulat général de France à Jérusalem. Celui-ci est en plein dans la zone de combat. Je tiens à préciser que les quatre premiers blessés ont été faits par les juifs.

Il est très difficile d'avoir des renseignements et il faut d'abord passer par le Consulat britannique.

Les juifs avaient pour but d'empêcher la délégation arabe de venir voir le ~~km~~ comité de trêve. ~~Ensuite la~~ ^S légitime légion transjordanienne est arrivée. Elle a été, il faut l'avouer, accueillie plutôt avec soulagement par la population juive qui préférerait faire sa reddition à des troupes encadrées.

Il n'en est pas moins vrai que la situation est extrêmement confuse et que nos établissements religieux, et même notre poste national, se trouvent en plein milieu des combats et ne sont respectés par aucun des belligérants.

Voici d'ailleurs, le dernier télégramme QUE j'ai reçu : "Cinq heures du matin. Violents bombardements aux alentours du consulat par artillerie lourde."

M. LE PRESIDENT. C'est sans doute l'artillerie arabe, puisqu'il n'y a pas d'artillerie lourde du côté juif ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES. Quoi qu'il en soit, nous sommes donc en présence du fait de la carence des Nations Unies, de l'incertitude des positions prises, puisque les grandes puissances n'ont pas voulu imposer un accord. On nous dit, des deux côtés, intéressés : "les choses doivent se régler par la force. Nous verrons après où passe la frontière ou même s'il y en a une".

Je tiens à dire que je préfère que nous nous embarrassions le moins possible dans cette affaire. J'ai spécifié tout à l'heure, de la manière la plus claire, quelles étaient nos reconnaissances et leurs caractères, ainsi que la nature des rapports entre la France et l'autorité de Tel-Aviv. Je considère qu'il est d'intérêt public de s'en tenir là. Si les événements se modifient, nous aviserais.

L'un des patrimoines de la France est de pouvoir apporter, en cette affaire, en dehors du médiateur de l'O.N.U., qui ne s'est pas encore révélé, et de la commission, qui est impuissante, un élément de médiation qui peut avoir sa valeur, et même un élément de salut.

M. LE PRESIDENT. Je remercie M. le ministre des affaires étrangères pour les informations substantielles qu'il a bien voulu fournir à la commission. Celle-ci n'a pas l'impression ~~xxxx~~ que ses explications sont "trop maigres".

Elle se trouve maintenant au courant de ce drame épouvantable et presque inconcevable, étant donné qu'il y a une organisation de cinquante-sept nations d'une part, et, d'autre part, des minorités qui sont en train de s'entre tuer.

Nous n'avons pas à en discuter aujourd'hui. Nous avons posé des questions à M. le ministre. Il nous a donné des informations, en partie confidentielles, sur ses conceptions mêmes et sur l'orientation de la politique française.

Je pense que la commission ne peut avoir qu'un désir, c'est que soit évitée l'intervention de troupes armées de notre pays, même en vertu d'une décision de l'O.N.U. Cependant, comme M. le ministre l'a affirmé, il y a une organisation internationale ou il n'y en a pas. La seule qui pourrait décider tous les Etats à remplir leur devoir pour faire cesser les hostilités, c'est l'O.N.U. qui, jusqu'ici, a montré une si grande impuissance ;

Quelqu'un a-t-il encore des questions à poser ?

M. CHARLES CROS. Je voudrais demander à M. le ministre s'il peut nous informer des réactions provoquées par le problème palestinien dans le monde arabe et s'il a des indications particulières sur ce point.

M. LE MINISTRE. - Jusqu'à présent je n'ai rien; il n'est qu'un point sur lequel je serais en mesure de vous donner des indications précises : les autorités responsables demandent, à bon droit, d'être prévenues au plus tôt de toutes démarches susceptibles d'intervenir; elles se doutent bien des intentions qui pourraient se manifester, mais quoi que beaucoup de personnes soient portées à considérer que cela reste sans effet ni conséquence, je suis, pour ma part, parfaitement convaincu - et c'est, je crois, tout à fait normal - que l'on doit respecter, vis-à-vis des hommes résidant sur place, les délais de préavis indispensables, s'il y a lieu toutefois de leur donner un tel préavis.

Jusqu'à présent rien de tel puisqu'il n'y a pas eu de démarche française; il n'y a donc pas à bouger.

M. LEONETTI. - Je désire évoquer devant M. le ministre les événements qui se sont produits à Fez, voici une quinzaine de jours, et qui se révèlent en liaison avec ceux de Palestine.

Certains musulmans ont coutume d'apporter des cadeaux à des familles israélites à l'occasion de la fête de Pâques; ces musulmans se sont donc rendus au Mellah avec leurs cadeaux et ils y ont été accueillis à coups de pierre, lancées par des jeunes gens, au moment où ils y entraient.

Immédiatement, le gouvernement a pris des mesures de sécurité et je dois reconnaître que la medina n'a été en effervescence que durant vingt-quatre heures, puisque le lendemain même de l'incident, alors que je parvenais sur les lieux, tout avait l'air d'être rentré dans le calme.

Dans l'intérêt même des minorités israélites au Maroc, en Tunisie et ailleurs, on suit ces questions de très près; la position de ces dernières est délicate; on les a toujours considérés comme des sujets de sa majesté, mais ayant beaucoup moins de droit et taillables et corvéables à merci, puisque placés sous l'autorité directe des pachas et des caïds; leur situation est dramatique.

La France se doit évidemment d'être extrêmement prudente mais elle ne doit pas méconnaître la justice; il lui faut s'informer, puis, ensuite, elle se doit d'assumer ses charges.

Justement les minorités israélites sont très nombreuses et, si nous avions l'air de prendre trop fermement position en leur faveur, cela risquerait immédiatement de diminuer notre prestige dans les états musulmans, tout en créant de grosses difficultés pour ces israélites eux-mêmes là où ils sont en majorité, d'autant plus qu'aujourd'hui ils ont précisément l'occasion de manifester leur présence et leur force par cette sorte de guerre.

- 42 -

sainte; il faut l'empêcher à tout prix et nous devons révéler ce sentiment à notre pays sous protectorat.

M. Ernest PEZET. - Monsieur le ministre, voudra-t-il nous dire où nous en sommes en ce qui concerne l'organisation internationale des réfugiés; les signatures qui devaient être données ont-elles été apposées ou non?

M. LE MINISTRE. Je crois que c'est en cours.

M. LEONETTI. Je voudrais poser une autre question à M. le ministre à propos des évènements qui se sont récemment produits au Maroc.

Ces évènements n'ont pas présenté une gravité exceptionnelle - aucun incident sanglant n'est à déplorer - mais ils pourraient se reproduire ailleurs, la température continuant à monter.

M. LE MINISTRE. - Ces incidents sont terminés.

M. LEONETTI. - Je suis d'accord avec vous sur ce point, monsieur le ministre, mais tiens à signaler à nos collègues que la police a pénétré en armes à l'intérieur de la Bourse du travail et cela a créé une situation assez grave.

Par la suite, comme la liberté d'expression n'existe pas au Maroc, on a voulu essayer de publier un tract sensuré; les autorités ont alors procédé à l'arrestation des personnes chargées de la distribution de ces tracts.

Deux hommes ont été appréhendés, en l'occurrence deux jeunes israélites marocains, dont le secrétaire de l'union départementale de Casablanca; ils furent immédiatement tondus et soumis au régime de droit commun.

L'organisation syndicale est intervenue devant le tribunal; l'organisation départementale de la C.G.T. s'est proclamée responsable et a demandé que les détenus soient relâchés, ce qui fut fait.

On a considéré la responsabilité de toute la commission exécutive départementale; ses membres seront traduits devant le tribunal demain matin et, aujourd'hui, la grève est déclenchée en signe de protestation.

M. LE MINISTRE. L'ordre en a été rapporté ce matin.

M. LEONETTI. Deux représentants de la C.G.T. sont partis de Paris pour se rendre sur les lieux; il s'agit de M. Seine, qui représente la fédération du sous-sol, et de M. Segrestant, représentant du bureau de la C.G.T. .

- 43 -

Ils ont demandé à être reçus par les services de la Résidence et ceux-ci ont repoussé leur demande d'audience ; voici, d'ailleurs, le texte du télégramme qui m'a été adressé de Casablanca ; il est daté du 17 mai, 20 heures 40 :

"Services résidentiels refusent à recevoir bureau union générale syndicats confédérés Maroc en présence Seine secrétaire fédération nationale sous-sol et Segrestan délégué bureau C.G.T. pour discussion situation mineurs Koubibga stop violent promesse continuer discussion faite Paris le 11 mai par M. Négrier directeur cabinet civil à M. Seine secrétaire fédération sous-sol stop union générale adhèrent à C.G.T. à laquelle elle reste plus que jamais attachée ne peut admettre que soient écartées des discussions avec pouvoirs publics les responsables syndicaux fédéraux et confédérations mandatés par congrés stop union générale élève violentes protestations et considère refus discussion sans représentants fédéraux comme insulte ressentie par six millions travailleurs syndiqués C.G.T. stop vous demande intervenir auprès résident général pour engagement pourparlers sans aucune exclusive stop centres miniers Boujniba Boulanoir toujours interdits à militants syndicaux stop plus de cent mineurs toujours emprisonnés pour faits de grève stop demandons libération mineurs emprisonnés libre circulation dans centres miniers liberté réunions syndicales et constitution commission enquête.

Signé Mohamed Tahar
André Leroy
secrétaires généraux".

Je dois dire que ce refus opposé aux délégués de l'union départementale de Casablanca de les recevoir en présence des représentants de la C.G.T. et de la fédération du sous-sol, en vue de la reprise des pourparlers avec le Gouvernement, va à l'encontre de la politique toujours suivie jusqu'ici.

Nous sommes précisément arrivés à intégrer une technique dans les fédérations qui sont rattachées à la métropole ; si maintenant on doit créer une fédération autonome ~~xiou~~ une C.G.T. autonome comme l'a fait le parti communiste marocain qui est rattaché à la IIIème internationale, cela va bouleverser complètement toutes les traditions que nous avons créées dans ce pays.

La C.G.T. est unique et, monsieur le ministre, vous avez reconnu vous-même la nécessité d'accorder le droit syndical aux musulmans sous certaines réserves.

Jusqu'à présent, et ce, depuis la Libération, on a toujours toléré le droit syndical aux musulmans ; on doit alors leur reconnaître le droit de se syndiquer.

- 44 -

En outre, la présence des représentants des grandes confédérations métropolitaines : C.G.T., Force ouvrière ou C.F.T.C., a toujours été admise.

Enfin, la plupart de nos syndicats, même métropolitains, sont rattachés à la C.G.T. française; dans ces conditions, je ne m'explique pas pourquoi on veut écarter les représentants syndicaux et fédéraux des discussions qui vont s'engager avec la Résidence.

Les incidents que j'ai relatés sont dus, je dois le dire, à l'absence du Résident général; maintenant qu'il est sur place, il se doit de reprendre les pourparlers le plus rapidement possible et d'essayer d'en finir.

Je dois, en particulier, indiquer qu'à l'Office des phosphates, la grève a duré une quinzaine de jours; elle n'aurait pas dû avoir lieu, car cet office a toujours donné à ses ouvriers des salaires confortables et je crois qu'on a précédemment profité de certains avantages accordés aux centres phosphatiers pour étendre les mouvements de grève.

En présence de cette situation, le rôle du Gouvernement est difficile; les pourparlers doivent être maintenus et s'il apparaît qu'il y a des exagérations dans les revendications présentées, à ce moment-là, la preuve sera faite devant l'opinion publique, mais ce n'est pas en occupant des Bourses du travail que l'on peut arriver à une entente.

Lors des récentes grèves, le Gouvernement est presque arrivé à ordonner la mobilisation et la réquisition des cheminots alors que, quelque temps après, lorsque les organisations patronales se sont élevées contre l'application d'une hausse de salaire fixée par le Résident général lui-même, — augmentation de 11 % accordée le 11 mars dernier —, il n'a pris aucune mesure vis-à-vis du lock-out.

Je demande, par conséquent, que l'on prenne la mesure de justice qui s'impose et que les représentants des organisations syndicales aient la possibilité de se faire entendre et de remplir ainsi le mandat qui leur a été confié.

Aussi Monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir provoquer des ordres à cet effet auprès du Résident général.

M. GASSER. La résidence n'a-t-elle pas interrompu les pourparlers avec les syndicats en raison des grèves elles-mêmes ?

M. LE MINISTRE. Les informations dont je dispose ne

sont pas conformes.

Il n'y a pas eu d'occupation de la Bourse du Travail ; il y a eu, à plusieurs reprises et en dépit des dénégations, tentatives de faire usage de hauts parleurs en dehors du meeting qui se tenait à Casablanca ; on les a démolis, ils furent remplacés ; on les a démolis à nouveau et cette manœuvre s'est renouvelée deux ou trois fois.

Aucune arrestation n'a été maintenue comme vous l'avez reconnu vous-même, et mes informations précisent qu'aucune sorte de service n'a été exercée.

Je vous demande de réfléchir et vous constaterez qu'il n'est pas si facile de faire entrer les travailleurs à l'intérieur des centrales françaises ; je tiens à ajouter que la situation étant en voie de règlement à ce moment-là, il était clair, parfaitement clair, que les visiteurs, dont vous venez de parler, avaient précisément pour but d'empêcher ce règlement.

Celui-ci est intervenu quand même, il est en place ; la grève générale a cessé et je pense que puisqu'elle a été décommandée ce matin, des mesures de clémence et de compréhension en seront rendues plus faciles.

M. LE PRESIDENT. Je suis sûr que cette réponse de la part de M. le ministre ne comporte en rien une sous-estimation des observations présentées par notre collègue, M. Léonetti.

M. LE MINISTRE. Je n'ai pas l'habitude de sous-estimer ce que dit M. Léonetti.

M. LEONETTI. Pouvez-vous m'assurer, monsieur le ministre, que les représentants ont été reçus par les autorités locales.

M. LE MINISTRE. Pas encore ; la seule chose que je sache c'est la nouvelle fondamentale, à savoir la cessation du mouvement, mais je suis disposé à vous faire donner tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

M. LEONETTI. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. LE MINISTRE. Monsieur le président, avant d'aller satisfaire à d'autres obligations, permettez-moi de dire, indépendamment de tout ce qui peut venir spontanément à l'esprit des commissaires, que je souhaiterais avoir un petit ordre du jour ;

- 46 à Fin -

je ne suis pas Pic de la Mirandole ; monsieur Léonetti cela n'est pas pour vous.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai pu adresser les convocations que lundi.

Lorsque je suis parvenu à joindre mon secrétaire, il n'était plus possible d'exiger que ~~les~~ questions fussent posées par écrit, comme c'est la règle.

M. le ministre a fait plus qu'il n'est coutume de faire ; il n'était pas obligé, en effet, de répondre aux diverses interventions, mais c'est lui-même, qui, dès le début de cette réunion, nous a demandé de lui poser des questions.

Aussi, monsieur le ministre, nous vous remercions tout particulièrement de votre obligeance et vous donnons l'assurance que la prochaine fois toutes les questions seront rédigées par écrit.

(M. le Ministre se retire.)

.....

L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (N° 353 - année 1948) tendant à autoriser le Président de la République française à ratifier la Convention créant la Commission du Pacifique Sud.

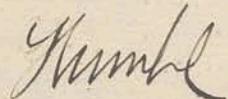
La Commission décide de charger M. JULLIEN du rapport.

M. PEZET signale qu'une proposition de résolution vient d'être déposée, tendant à inviter le Gouvernement à provoquer la réunion d'une conférence mondiale à l'effet de procéder à la réforme du calendrier et va, incessamment, être renvoyée à la Commission des Affaires Etrangères.

M. le PRESIDENT déclare qu'il a obtenu de M. SCHNEITER qu'il vienne prochainement devant la Commission.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon GRUMBACH, Président

Séance du mardi 25 mai 1948

La séance est ouverte à 17 heures 20.

Présents : Mme BROSSOLETTE, M. le Général DELMAS, Mme Yvonne DUMONT, MM. GASSER, Salomon GRUMBACH, HELLEU, Jacques DESTREE, JULLIEN, LEONETTI, NICOD, Général PETIT, PRIMET, ZYROMSKI.

Excusé : Ernest PEZET.

Absents : MM. AGUESSE, BENDJELLOUL, BERLIOZ, BRIZARD, BUARD, CHARLES-CROS, COLONNA, GATUING, GILSON, OTT, Mme PATENOTRE, MM. PAUL-BONCOUR, PINTON, SEROT, WILLARD.

ORDRE DU JOUR

Examen du rapport de M. JULLIEN, sur le projet de loi (N° 353), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention créant la Commission du Pacifique Sud.

.../...

- 2 -

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT remercie M. JULLIEN d'avoir assumé la charge du rapport et lui passe la parole.

M. JULLIEN fait l'exposé de son rapport.

M. le PRESIDENT, relevant une critique de M. JULLIEN sur le fait que le Parlement est mis, une fois encore, devant le fait accompli puisque la Commission du Pacifique Sud instituée par la Convention s'est déjà réunie alors que la ratification n'est pas encore intervenue, souligne que, si le Parlement ne peut apporter d'amendements et de modifications au texte d'une Convention internationale, il devrait, au moins, être saisi à temps et même être informé au cours des négociations ; il pourrait, ainsi, faire certaines suggestions au Gouvernement et jouer un rôle consultatif.

M. ZYROMSKI, sans faire d'objections aux dispositions du rapport, déplore que l'on ait cru bon de créer une Commission spéciale pour régler les questions relatives aux territoires du Pacifique Sud, alors que c'est l'O.N.U. qui devrait être compétente.

M. le PRESIDENT répond que les ententes régionales ne sont pas contraires à la Charte de l'O.N.U., mais sont admises par l'article 57 de celle-ci.

M. ZYROMSKI constate qu'on assiste à une dépossession graduelle de l'O.N.U.

M. le PRESIDENT dit qu'il faudra que la Commission examine un jour pourquoi l'O.N.U. n'est pas capable de résoudre toutes les questions.

M. le Général PETIT demande à M. JULLIEN des précisions sur le mot "stratégie" employé dans son rapport.

M. JULLIEN répond que le fait, pour les nations du Pacifique Sud, de n'avoir pas coordonné leurs efforts en 1943-45, a permis l'avance foudroyante des forces japonaises et, c'est pour prévenir le renouvellement de pareille situation qu'une organisation et un resserrement des liens entre ces nations, en temps de paix, s'avèrent particulièrement utiles.

La Commission se déclare d'accord pour adopter le rapport de M. JULLIEN.

.../...

- 3 -

La séance est levée à 17 heures 45.

Le Président,

Thimel

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Présidence de M. Salomon GRUMBACH, Président

Séance du vendredi 28 mai 1948

La séance est ouverte à 19 heures

Présents : MM. Général DELMAS, Salomon GRUMBACH, JULLIEN, LEONETTI, OTT, Ernest PEZET.

Excusés : MM. GASSER, SEROT.

Absents : MM. AGUESSE, BENDJELLOUL, BERLIOZ, BRIZARD, Mme BROSSOLETTE, MM. BUARD, CARCASSONNE, CHARLES-CROS, COLONNA, Mme Yvonne DUMONT, MM. GATUING, GILSON, HELLEU, JACQUES-DESTREE, NICOD, Mme PATENOTRE, MM. PAUL-BONCOUR, Général PETIT, PINTON, PRIMET, WILLARD, ZYROMSKI.

ORDRE DU JOUR

Premier examen pour avis du projet de loi (N° 4078 A.N.)

.../...

- 2 -

autorisant le Président de la République à ratifier les accords et protocoles signés à Paris le 19 mars 1948 entre la France et la Pologne et relatifs à diverses questions d'ordre financier et économique, renvoyé pour le fond à la Commission des Affaires Economiques, des Douanes et des Conventions Commerciales.

=====

COMPTE-RENDU

M. le PRESIDENT rappelle que le projet de loi sur les accords franco-polonais vient d'être voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale mais qu'il n'a pas encore été transmis officiellement ~~à la Commission~~ du Conseil de la République et qu'il ne peut, par conséquent, s'agir que de nommer un rapporteur officieux pour avis, l'examen au fond du projet relevant de la Commission des Finances.

La Commission décide de désigner M. LEONETTI rapporteur pour avis.

La séance est levée à 19 heures 10.

Le Président,

Thimbal

E.P.

ML.

440

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Présidence de M. Salomon GRUMBACH, Président

Séance du mardi 1er juin 1948

La séance est ouverte à 14 heures 55

Présents : Mme BROSSOLETTE, MM. BUARD, CHARLES-CROS, COLONNA, Général DELMAS, GASSER, Salomon GRUMBACH, Jacques DESTREE, LEONETTI, Paul BONCOUR, Général PETIT, Ernest PEZET, Marcel WILLARD, ZYROMSKI.

Absents : MM. AGUESSE, BENDJELLOUL, BERLIOZ, BRIZARD, CAR-CASSONNE, Mme Yvonne DUMONT, MM. GATUING, GILSON, HELLEU, JULLIEN, NICOD, OTT, Mme PATENOTRE, MM. PINTON, PRIMET, SEROT.

ORDRE DU JOUR

- Examen du projet de rapport pour avis de M. LEONETTI, rapporteur du projet de loi (n° 4078 A.N.) autorisant le Président de la République à ratifier les accords et protocoles signés

.../...

- 2 -

à Paris le 19 mars 1948 entre la France et la Pologne et relatifs à diverses questions d'ordre financier et économique.

COMPTE-RENDU

M. Salomon GRUMBACH, président, donne tout de suite la parole à M. LEONETTI, rapporteur du projet de loi (N° 456).

M. LEONETTI fait, à la Commission, l'exposé de son rapport. Après avoir analysé les principales clauses des 6 accords et protocoles signés à PARIS le 19 mars 1948 entre les Gouvernements français et polonais et dont le projet de loi tend à autoriser la ratification, M. LEONETTI souligne l'importance de ces accords qui constituent un premier pas vers une plus large collaboration économique européenne. Il conclut en demandant à la Commission d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

M. le PRESIDENT rappelle qu'un incident s'est produit à l'Assemblée Nationale parce que la Commission des Finances avait oublié de se saisir du texte pour avis ; il est évident que celui-ci comporte d'importantes répercussions financières mais le même oubli ne sera pas fait au Conseil de la République. Le Président déclare que le fait même pour le Gouvernement d'avoir tenu à rendre publics tous les accords conclus, alors qu'il n'était tenu que d'en soumettre 2 sur 6 au Parlement, prouve que la France reste indépendante et ne craint pas de conclure les accords qu'elle veut avec quelque pays que ce soit.

M. ZYROMSKI déclare que son groupe votera le projet de loi autorisant la ratification des accords, car il considère que c'est un acte qui sert les intérêts et de la Pologne et de la France et de la paix. Il exprime l'espérance que l'exécution de ces accords sera rendue plus facile que celle de l'accord précédemment conclu avec la Pologne et que toute diligence sera faite pour qu'ait lieu rapidement la livraison des marchandises françaises qui permettra à la France de recevoir le charbon polonais nécessaire à son industrie. Il est logique qu'on ait lié les négociations économiques aux négociations financières mais il n'y a pas eu subordination des unes aux autres. M. ZYROMSKI fait une réserve sur la phrase du rapport de M. LEONETTI disant que c'est de la faute de certaines nations si la collaboration économique européenne n'a pu être réalisée. Ces

.../...

- 3 -

nations n'ont pas voulu accepter l'aide américaine car elles considéraient que cette acceptation impliquait une limitation de leur indépendance et la clause d'interdiction de la réexportation des produits reçus au titre de l'aide américaine semble, si elle est acceptée par le Sénat américain, confirmer cette crainte.

Du point de vue politique M. ZYROMSKI pense que les accords doivent être considérés comme un point de départ vers une nouvelle politique de collaboration fraternelle avec la Pologne. Depuis que la Pologne a retrouvé son indépendance, à la suite de la guerre de 1914-18, les rapports entre nos deux pays n'ont pas toujours été excellents et il faut bien reconnaître que la responsabilité en incombaît principalement au Gouvernement de Varsovie qui pratiqua souvent une politique germanophile. Mais aujourd'hui c'est souvent l'incompréhension et même l'hostilité du Gouvernement français qui empêchèrent un rapprochement entre les deux pays.

Pour conclure M. ZYROMSKI formule le voeu que la signature des accords franco-polonais ne constitue que le premier pas d'une politique plus compréhensive à l'égard de toutes les nations de l'Etat européen et soit suivie de la conclusion de pactes d'assistance mutuelle tant avec la Tchécoslovaquie qu'avec la Hongrie, la Roumanie et tous les états de l'Europe centrale et orientale, pour compléter le réseau de sécurité politique dont la France a besoin.

M. le PRÉSIDENT répond que les sentiments de la France à l'égard de la Pologne et du peuple polonais ne peuvent faire de doute et s'inspireront du passé ; l'histoire révèle, en effet, que l'amitié franco-polonaise date de longtemps mais il faut espérer que du côté polonais, un effort sera fait pour comprendre notre situation et notre état psychologique. Le Président rappelle que, lors d'un voyage qu'il fit récemment à Varsovie, il a entendu des réflexions peu agréables faites par des hommes d'état polonais sur la France, accusant, en particulier, le Gouvernement français d'être au service d'un impérialisme étranger.

Quant aux accords que la Commission a à examiner, ils constituent, bien qu'il ne faille pas s'en exagérer l'importance, l'expression d'une volonté de collaboration et c'est cela l'essentiel ; la Pologne respecte ou confirme ses engagements ; elle dit seulement qu'elle ne peut payer immédiatement et qu'il faut qu'elle reconstruise d'abord son économie ; le Gouvernement français a très bien compris et a

- 4 -

accepté les accords ; la France contribuera ainsi à la reconstruction de la Pologne.

LE PRESIDENT consulte la Commission qui décide d'adopter à l'unanimité les conclusions de son rapporteur.

Puis, il déclare qu'une proposition de résolution (n° 392, année 1948) tendant à la réunion d'une conférence mondiale à l'effet de procéder à la réforme du calendrier vient d'être déposée par M. Ferrier et renvoyée à la Commission des Affaires Etrangères. Il demande si quelqu'un veut se charger du rapport sur cette question.

Aucune candidature ne s'étant déclarée, la Commission décide de renvoyer à sa prochaine séance la nomination d'un rapporteur.

M. PAUL-BONCOUR, prenant la parole, sur l'ordre du jour de la Commission, déclare qu'à son avis, la Commission devrait ouvrir très prochainement un débat sur la situation en Palestine ; la situation catastrophique qui règne dans ce pays, qui fait échec à une décision internationale, constitue un danger pour la paix mondiale.

M. LE PRESIDENT répond qu'il s'agit là, en effet, d'une question qui est sans doute, et de loin, la plus pathétique de toutes les questions d'actualité. La situation en Palestine rend profondément tristes tous ceux qui avaient confiance, non seulement en l'O.N.U., mais encore dans les sentiments d'humanité des peuples. Pourquoi n'avoir pas saisi la Commission de cette question ? Le Président déclare qu'il n'a pas été très fier du Parlement après les débats à l'Assemblée Nationale sur ce point. à l'origine de la proclamation de l'Etat d'Israël, il y a eu la promesse formelle faite en 1917 par Balfour, Président du Conseil Britannique de constituer dans ce pays, un foyer national juif. La question a revêtu une acuité particulière depuis la dernière guerre où près d'un tiers de la race juive fut exterminé par les nazis. Aussi, depuis la promesse de 1917 et surtout depuis la décision de partage de la Palestine, prise par l'ON.U. en novembre 1947, les Juifs, qui n'avaient aucune sécurité de vie dans les pays où ils habitaient, ont cru pouvoir vivre librement sur cette terre. Mais l'Angleterre a une attitude qui suffit à paralyser la décision de partage intervenue et l'organisation internationale a laissé éclater la guerre. Il n'existe aucune égalité d'armement entre Juifs et Arabes ; la France a conclu des accords avec le Liban aux termes desquels des armes ont été livrées à

.../...

- 5 -

ce pays, les Anglais ont fait de même avec la Transjordanie et ces armes sont utilisées par les Arabes dans leur guerre contre les Juifs ; on laisse détruire Jérusalem et peut-être Tel-Aviv.

C'est pour toutes ces raisons que le Président ne s'est pas senti fier de l'attitude adoptée par l'Assemblée Nationale qui s'est contentée de voter, la moitié des membres s'étant abstenus, une motion de sympathie envers le peuple d'Israël comme s'il était de quelque utilité pour une personne qui s'eoie de l'assurer de sa sympathie sans songer à lui tendre la main ; puisque l'Assemblée Nationale n'a pas voulu reconnaître l'Etat d'Israël ni inviter le Gouvernement à exercer une action positive en sa faveur, le Président n'a pas voulu demander au Conseil de la République d'envoyer ses félicitations au peuple juif, alors que seule une action formelle en faveur de la reconnaissance de l'Etat d'Israël eût été utile à celui-ci. Certainement, il serait d'accord pour saisir le Conseil de cette question, s'il pensait obtenir, à défaut d'unanimité, une grosse majorité, mais il craint les demi-mesures qui font plus de mal que de bien ; si jamais les évènements prenaient une tournure telle que les Arabes réussissent à triompher, ce serait le commencement de la fin de l'influence française en Afrique du Nord. D'ailleurs, l'attitude du Gouvernement britannique en Palestine a provoqué une certaine émotion au sein même du Labour Party.

M. PAUL-BONCOUR répond au Président que son éloquente intervention justifie la nécessité d'une confrontation des opinions au sein même de la Commission.

M. CHARLES CROS se déclare d'accord avec le point de vue de M. PAUL-BONCOUR.

M. LE PRESIDENT répond que personne ne peut être plus satisfait, que lui de la volonté que vient d'exprimer la Commission ; il inscrira donc à l'ordre du jour de la prochaine séance l'examen de cette question.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Président,

Humbal